

2024

PROJET DE CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GÉOLOGIQUE
PROFONDE DE DÉCHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ACTIVITÉ
ET DE MOYENNE ACTIVITÉ À VIE LONGUE CIGÉO
DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique



PIÈCE 2

États parcellaires et plans parcellaires

VOLUME 19

Mandres-en-Barrois

Section ZD (partie 2) - ZP



Version communicable

Projet de centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue Cigéo

Dossier d'enquête parcellaire

Article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Pièce 2: États parcellaires et plans parcellaires

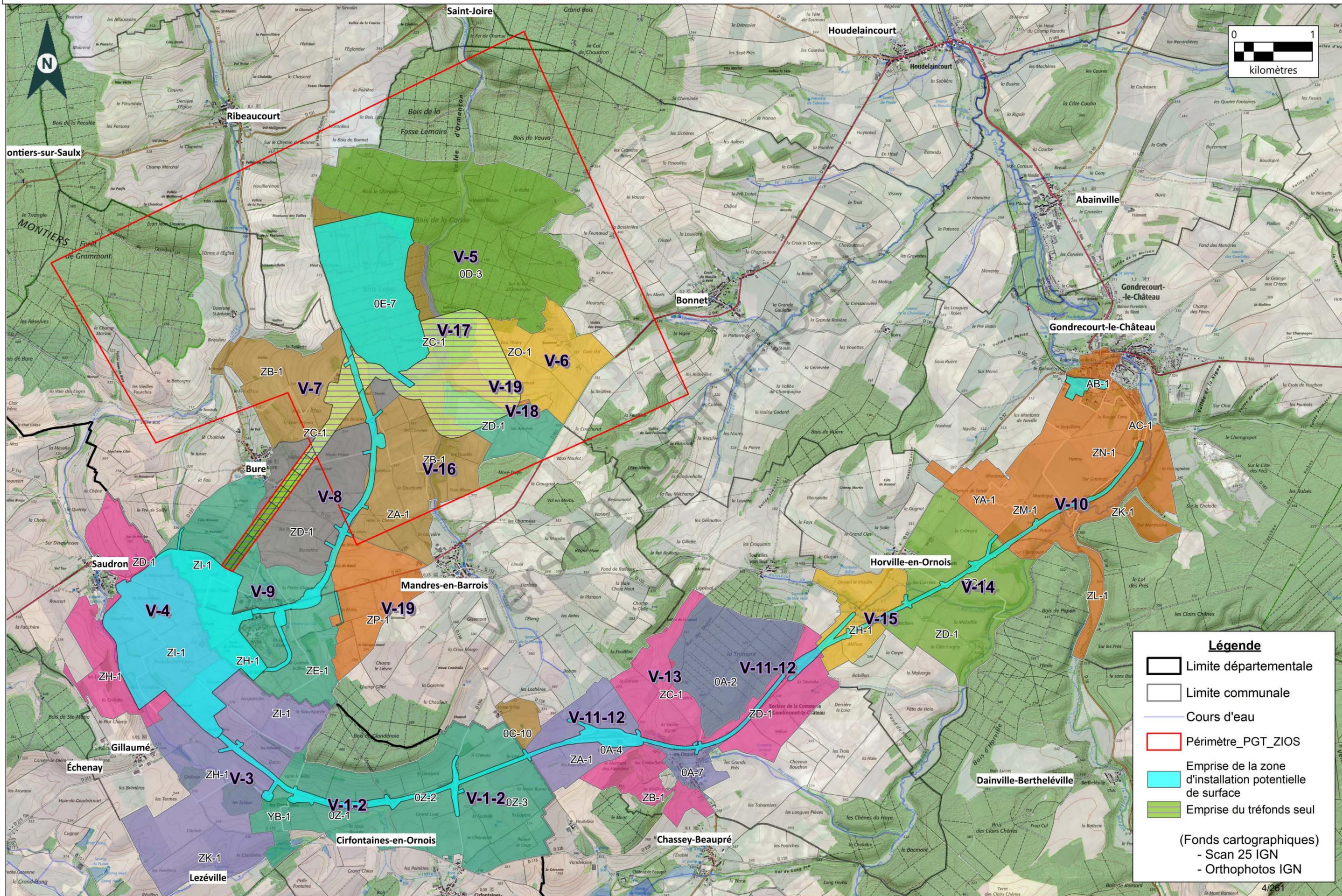
Volume 19 - Mandres-en-Barrois

Section ZD (partie 2) - ZP

CG-01-D-NTE-AMOA-PU0-0100-23-0006/A

Table des matières

Répartition par volume des emprises du dossier d'enquête parcellaire	4
Sections cadastrales visées par le présent volume	5
MANDRES_000_ZD_37	6
MANDRES_000_ZD_38	18
MANDRES_000_ZD_39	30
MANDRES_000_ZD_40	42
MANDRES_000_ZD_41	54
MANDRES_000_ZD_42	66
MANDRES_000_ZD_43	78
MANDRES_000_ZD_44	90
MANDRES_000_ZD_45	102
MANDRES_000_ZD_46	114
MANDRES_000_ZD_47	126
MANDRES_000_ZD_48	138
MANDRES_000_ZD_50	150
MANDRES_000_ZD_51	162
MANDRES_000_ZD_Ch_rmmt_Gilzaucourt	178
MANDRES_000_ZD_Ch_rmmt_l'Harbe_d'_Etot	190
MANDRES_000_ZD_Ch_rmmt_Renardière	202
MANDRES_000_ZD_Ch_rural_Bure_Bonnet	214
MANDRES_000_ZD_Ch_rural_l'Enclos	226
MANDRES_000_ZD_Ch_rural_More_Traye	238
MANDRES_000_ZP_Ch_rural_Flatte	250
MANDRES_000_ZP_Ch_rural_Moulin	256



Légende

- Limite départementale
- Limite communale
- Cours d'eau
- Périmètre_PGT_ZIOS
- Emprise de la zone d'installation potentielle de surface
- Emprise du tréfonds seul

(Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN

Dpt : 55 Commune : Mandres-en-Barrois
Volume : V-18-19

Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

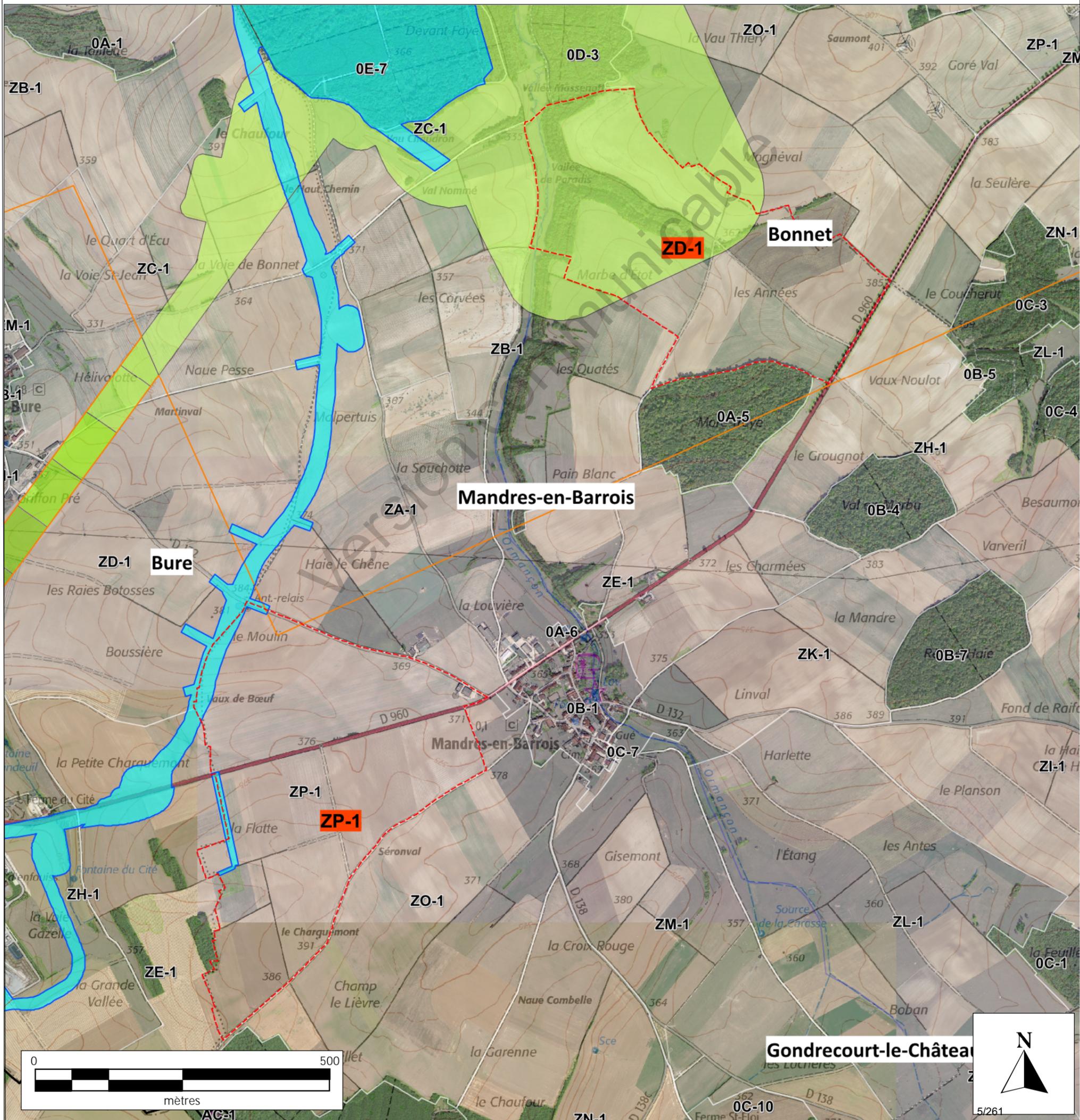
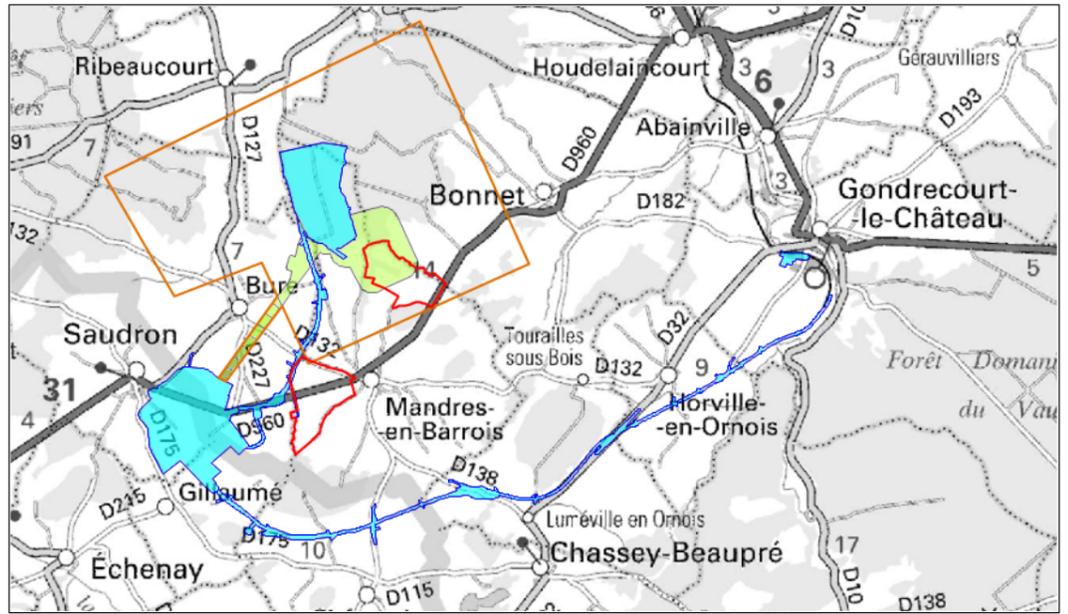
- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1

Section cadastrale

(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_37

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	37	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,1990

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1990	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

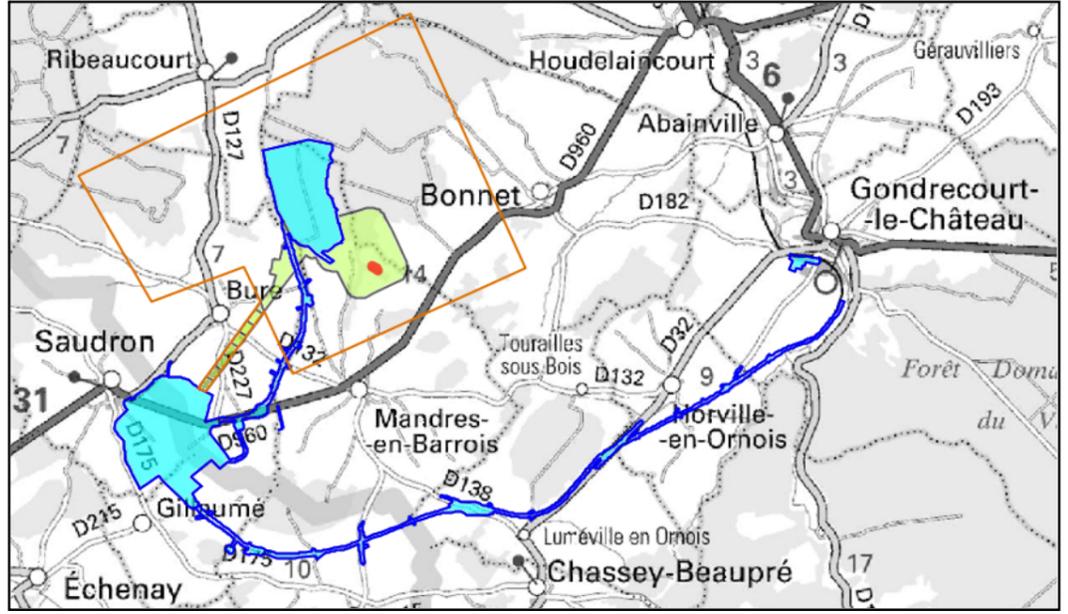
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1990	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1990	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE_(Propriétaire)
Monsieur	HERVE	PERRIN	CO-PROPRIETAIRE
Madame	MARIE ANNICK	LABAT	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 37
Libelle :



Légende :

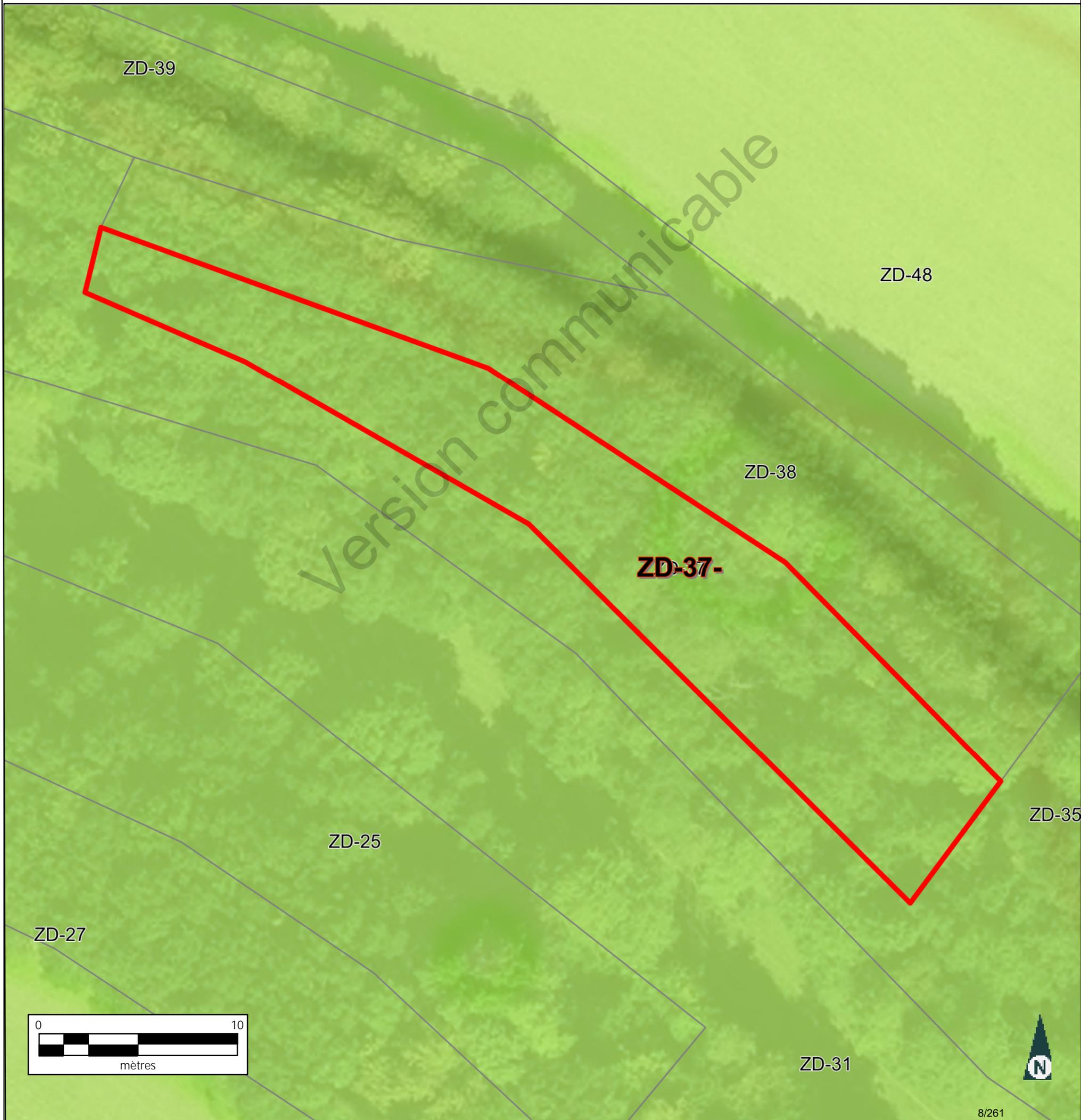
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limite communale

Projet Cigéo

- ▭ Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- ▭ Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- ▭ Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- ▭ Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- ▭ Cadastre
- ▭ Entité cadastrale (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 37

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 37

Contenance cadastrale

1 990 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

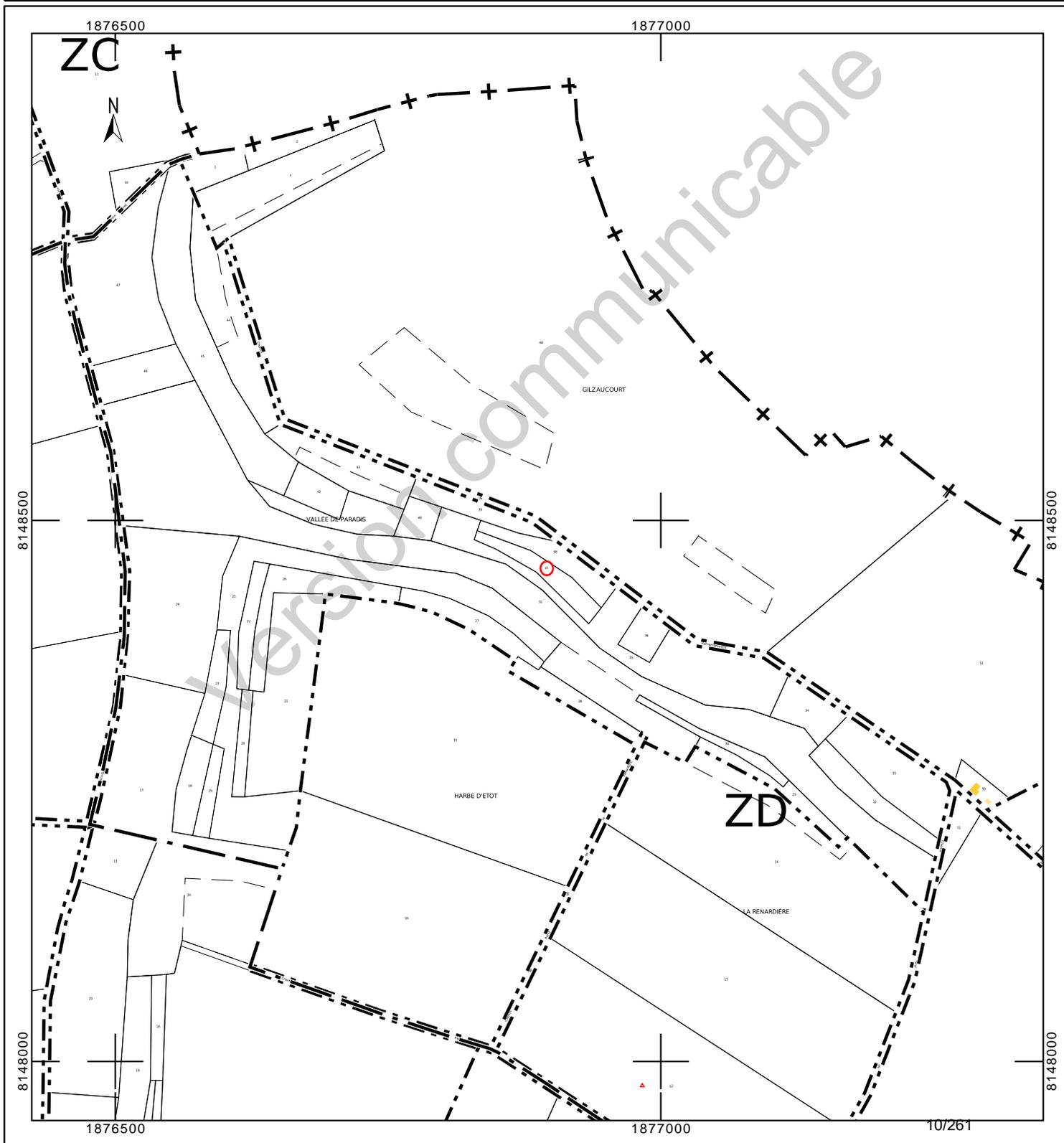
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

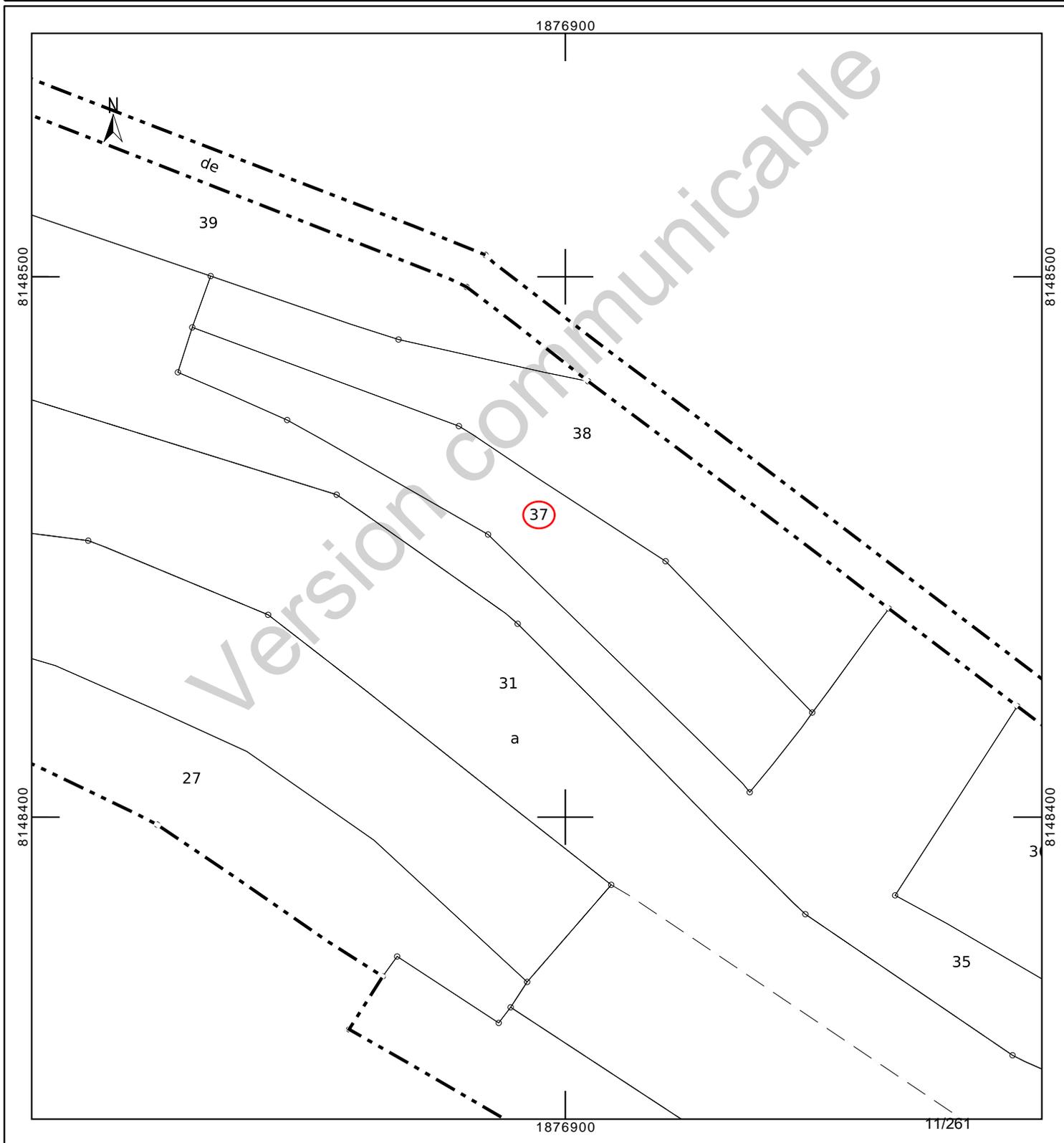
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois

Section ZD n° 37

pour une contenance cadastrale de 1ha 2a 60ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 2a 60ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 2a 60ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	10 260	100.00 m	Sans limitation
2	10 260	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

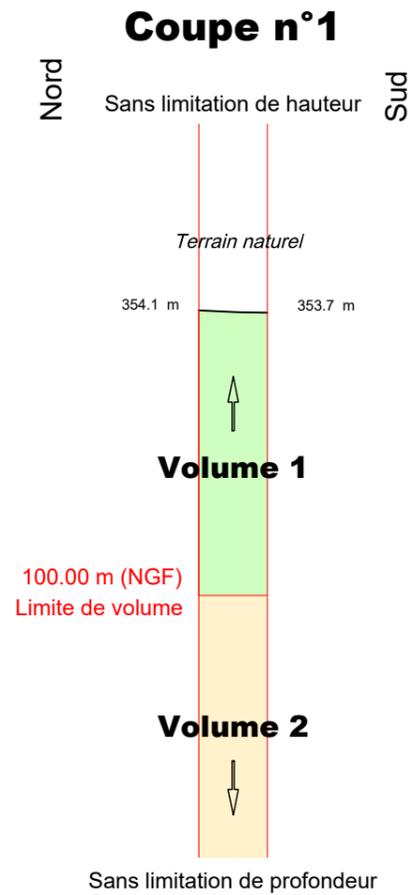
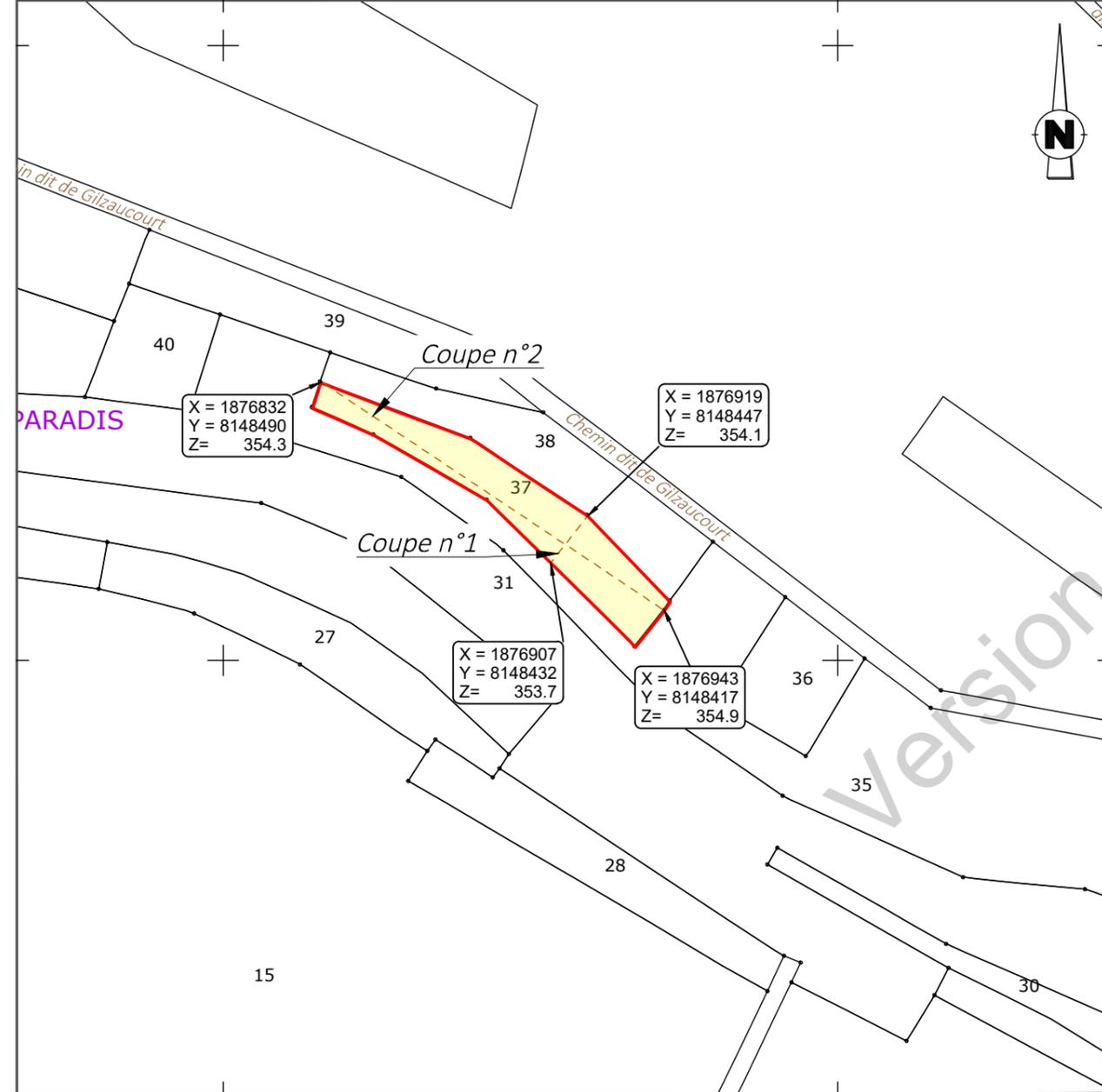
Parcelle cadastrée Section ZD n° 37

Lieudit : Vallée de Paradis

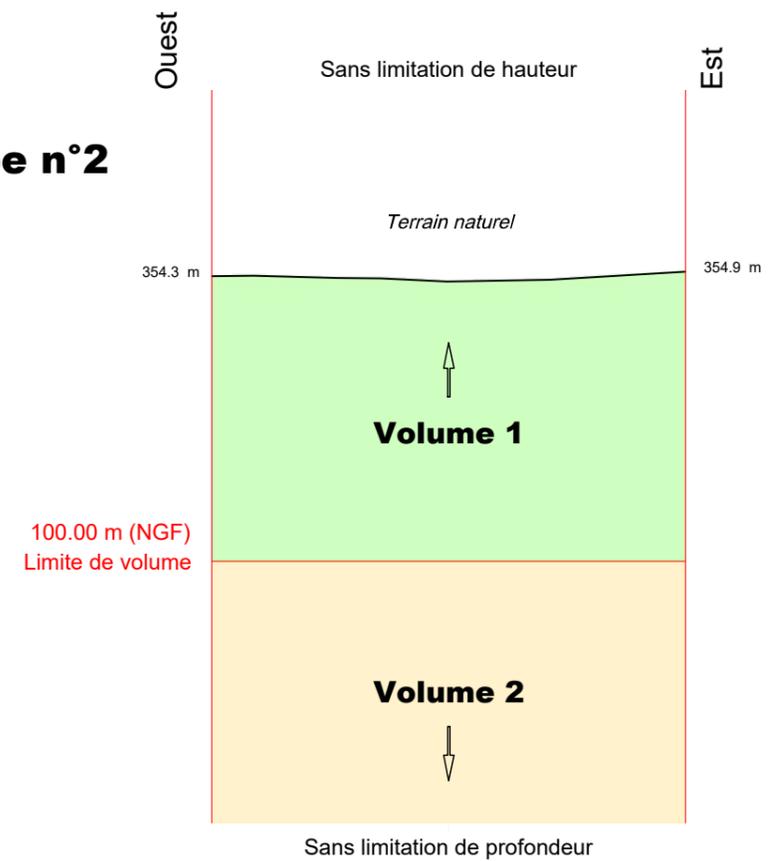
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008



HERREYE & JULIEN

Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoui@herreye-julien.fr

Le 31/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_38

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	38	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,2290

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,2290	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

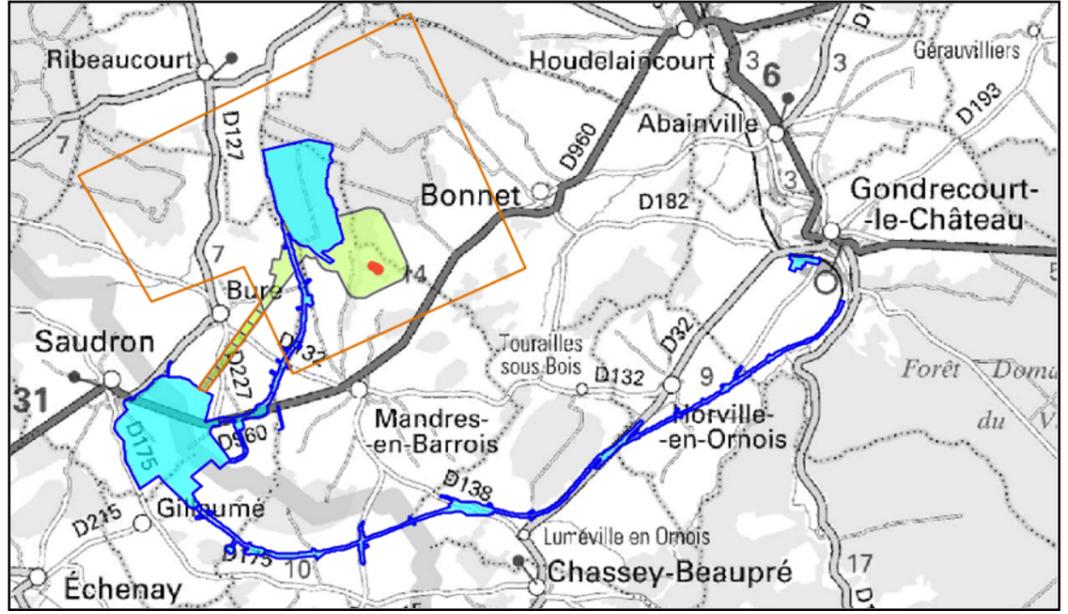
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,2290	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,2290	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE_(Propriétaire)
Monsieur	HERVE	PERRIN	CO-PROPRIETAIRE
Madame	MARIE ANNICK	LABAT	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 38
Libelle :



Légende :

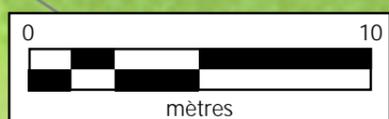
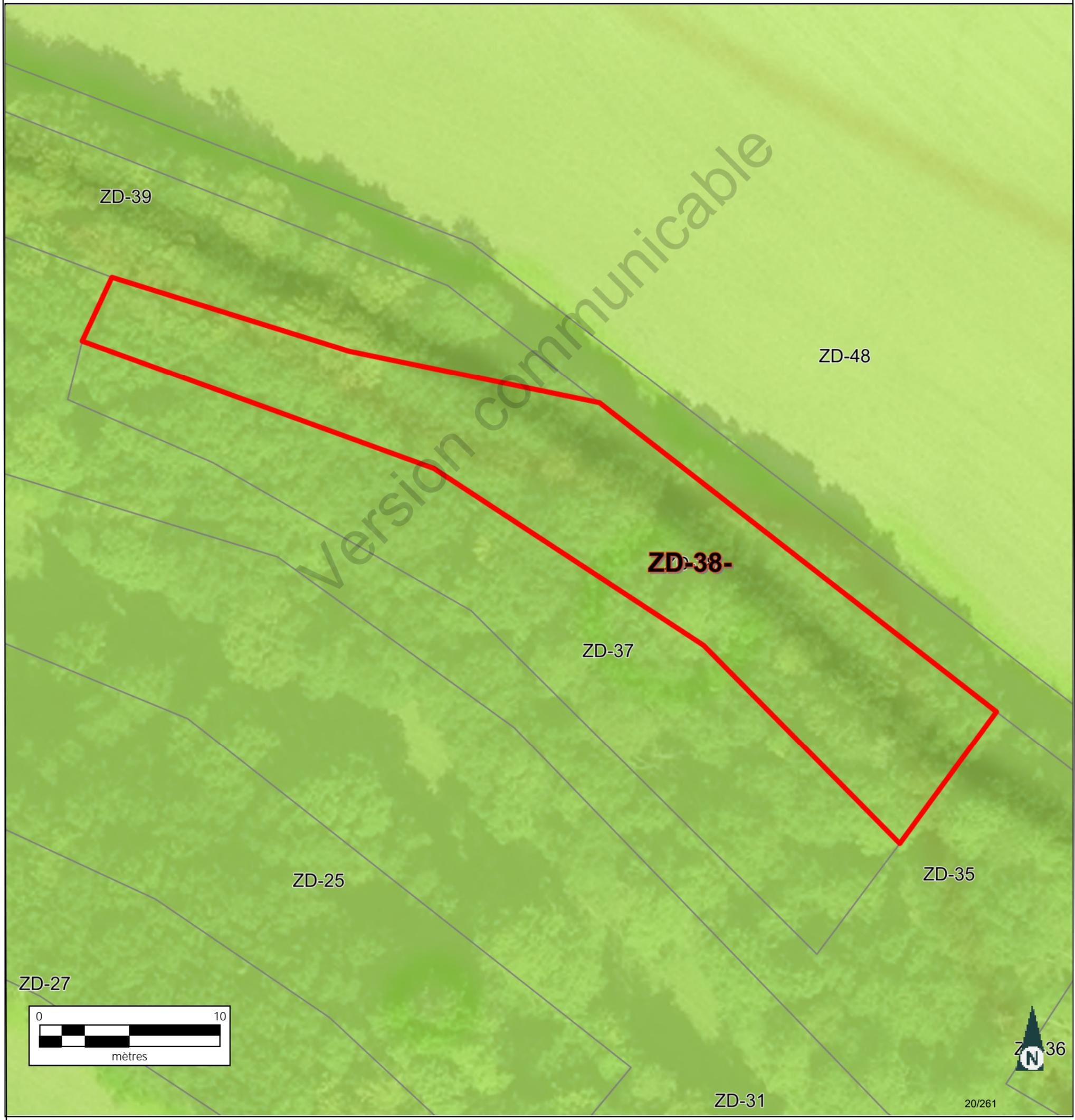
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 38

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 38

Contenance cadastrale

2 290 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

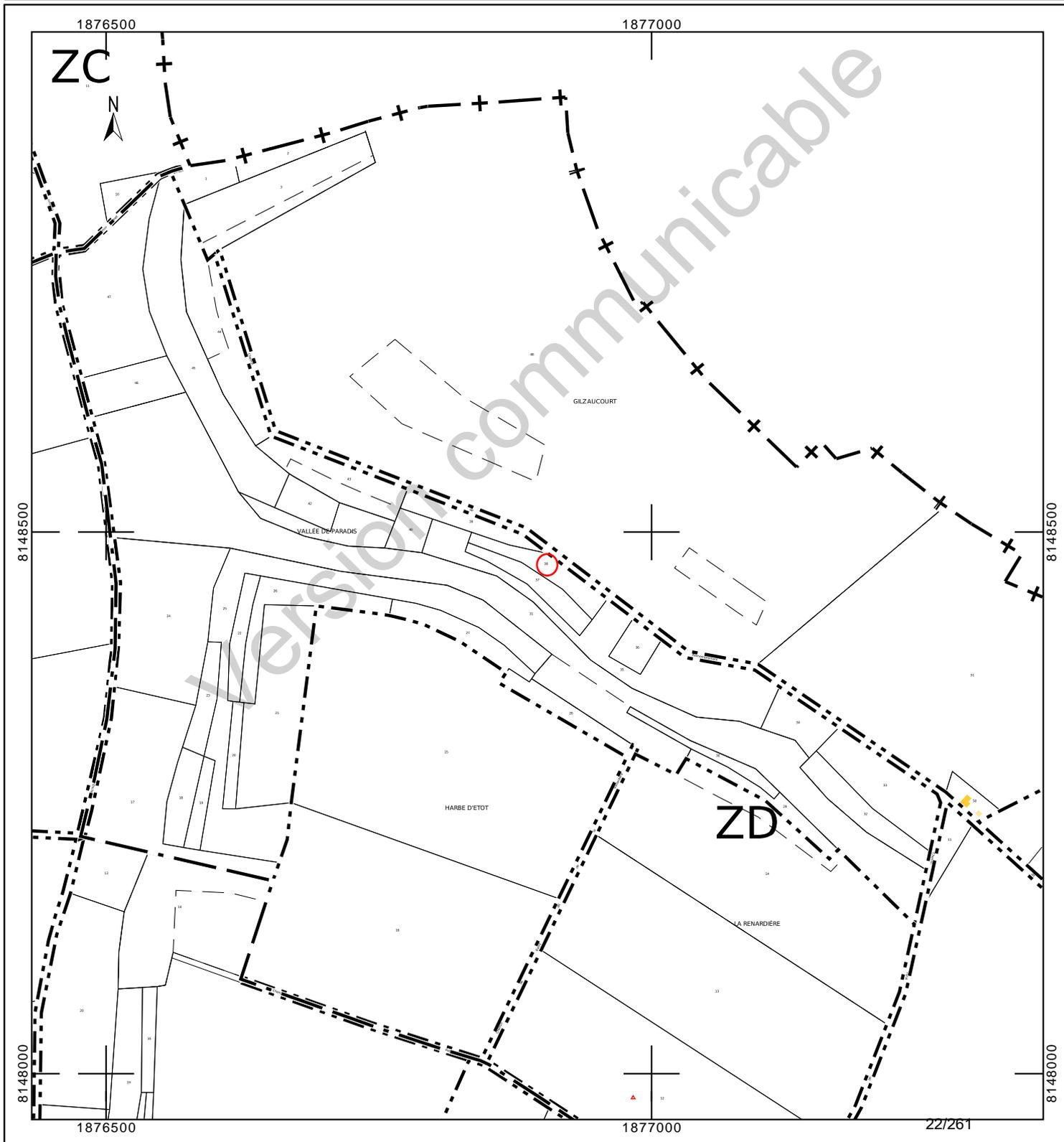
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

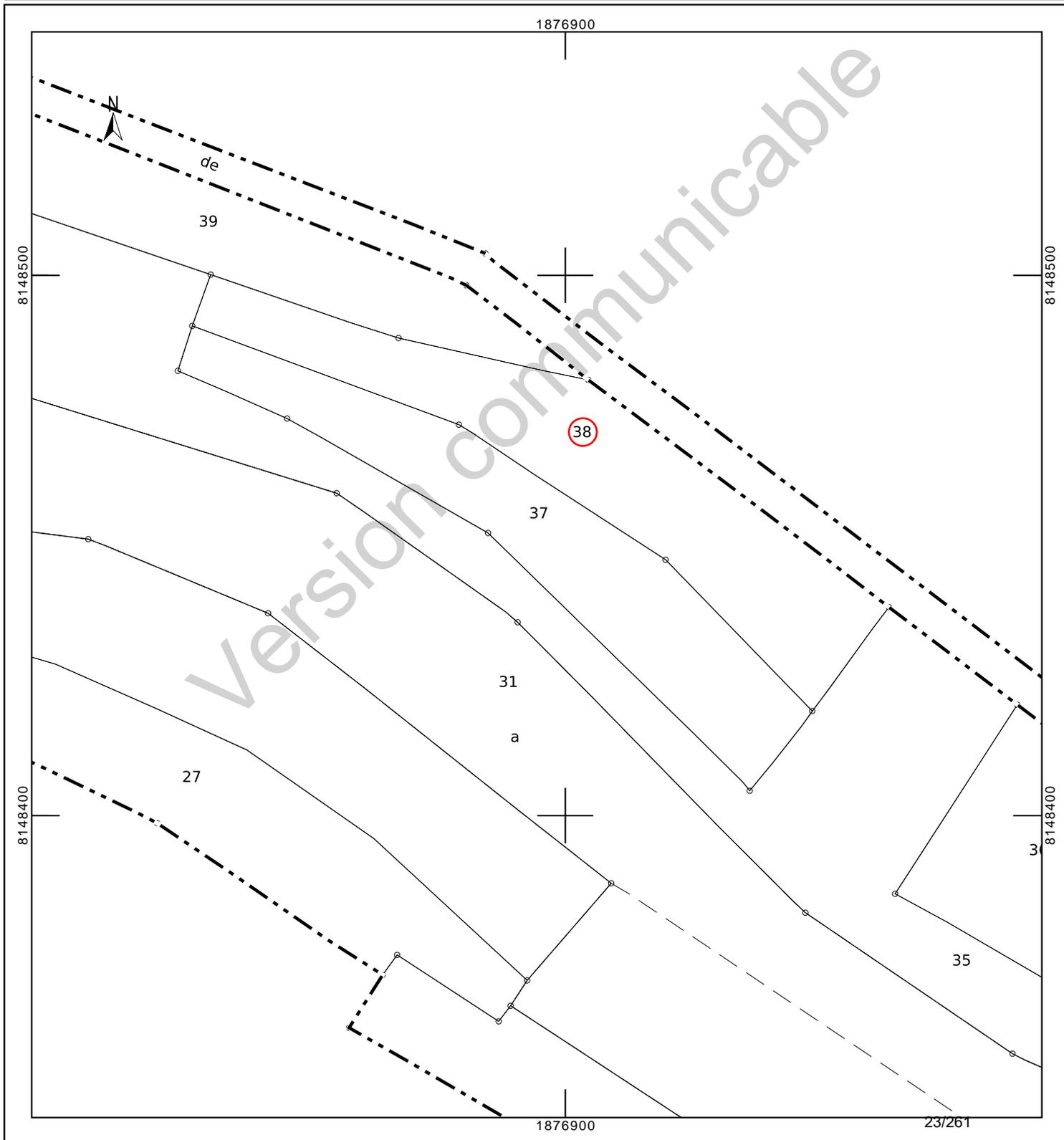
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 38
pour une contenance cadastrale de 22a 90ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 22a 90ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 22a 90ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	2 290	100.00 m	Sans limitation
2	2 290	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

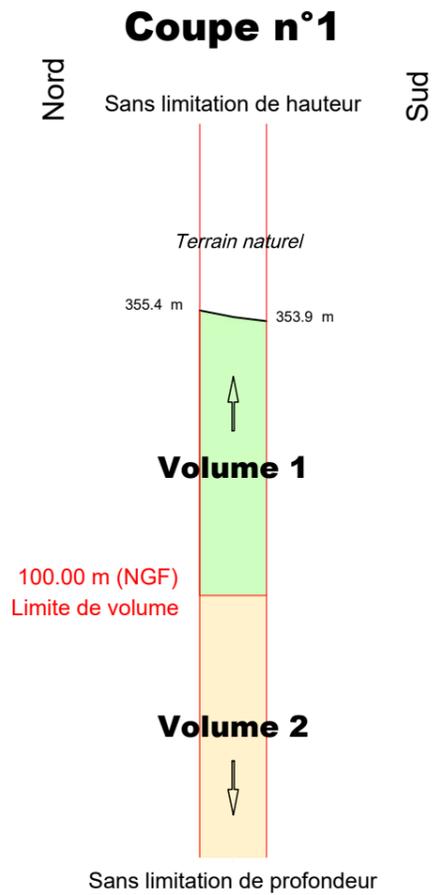
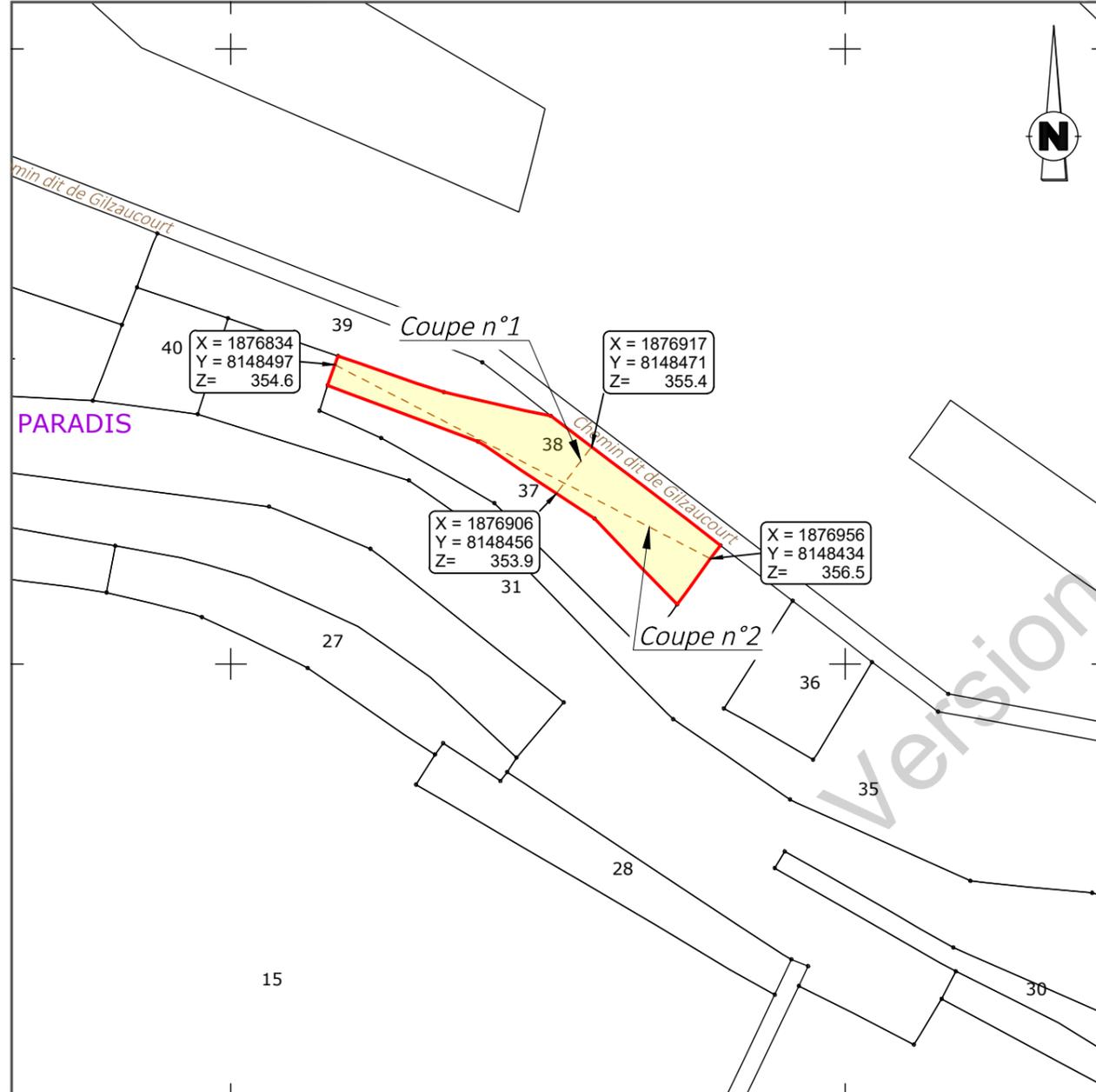
Parcelle cadastrée Section ZD n° 38

Lieudit : Vallée de Paradis

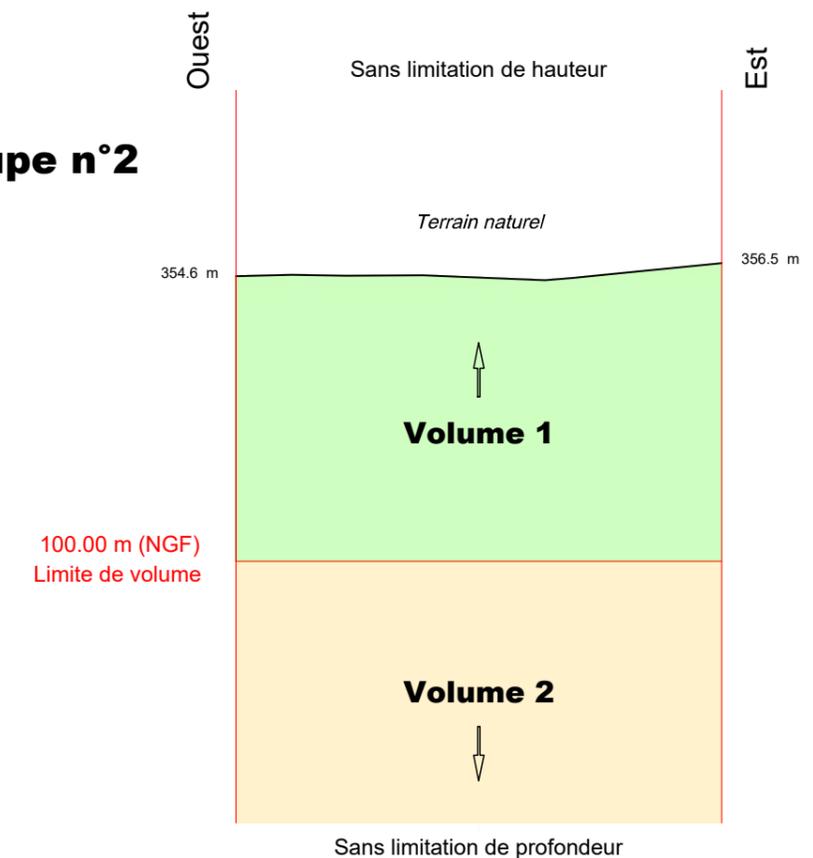
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_39

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	39	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,1970

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1970	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1970	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1970	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	JACQUES	GUILLEMIN	PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 39
Libelle :

Légende :

 Limite départementale
 Limite communale

Projet Cigéo

 Zone d'Implantation
des Ouvrages
Souterrains (ZIOS)

 Zone d'Installation
potentielle
de surface

Emprises foncières

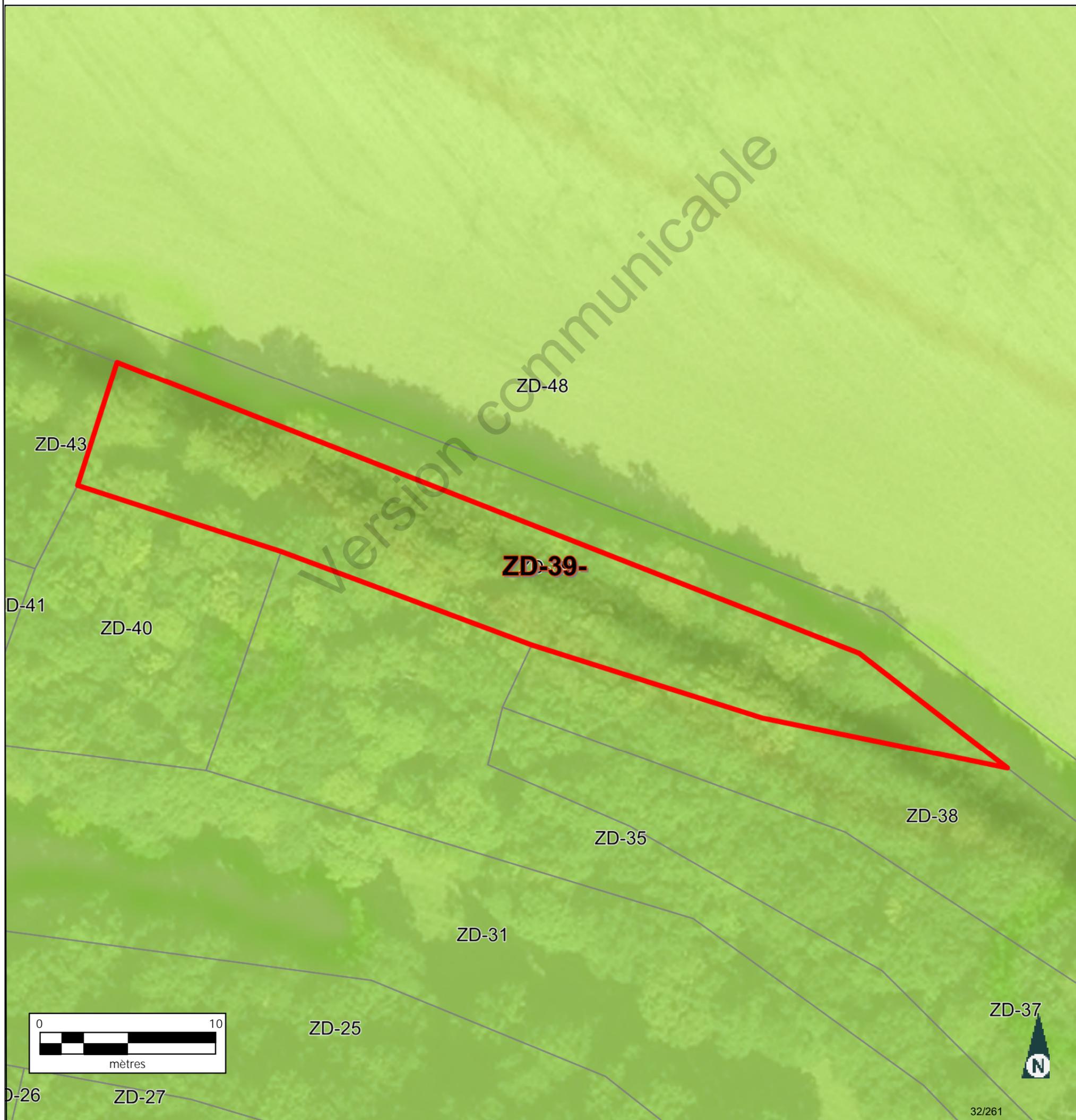
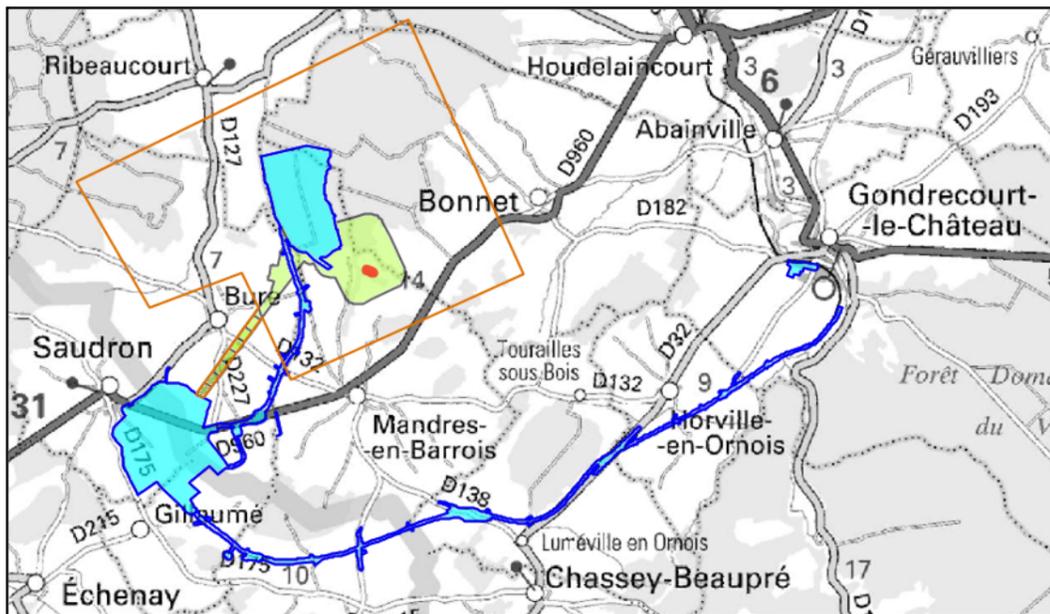
 Pleine propriété de la zone
d'installation potentielle de surface
 Propriété du tréfonds de la ZIOS
Tranche 1

 Cadastre

 **Entité cadastrale**

(Fonds cartographiques)

- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 39

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 39

Contenance cadastrale

1 970 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

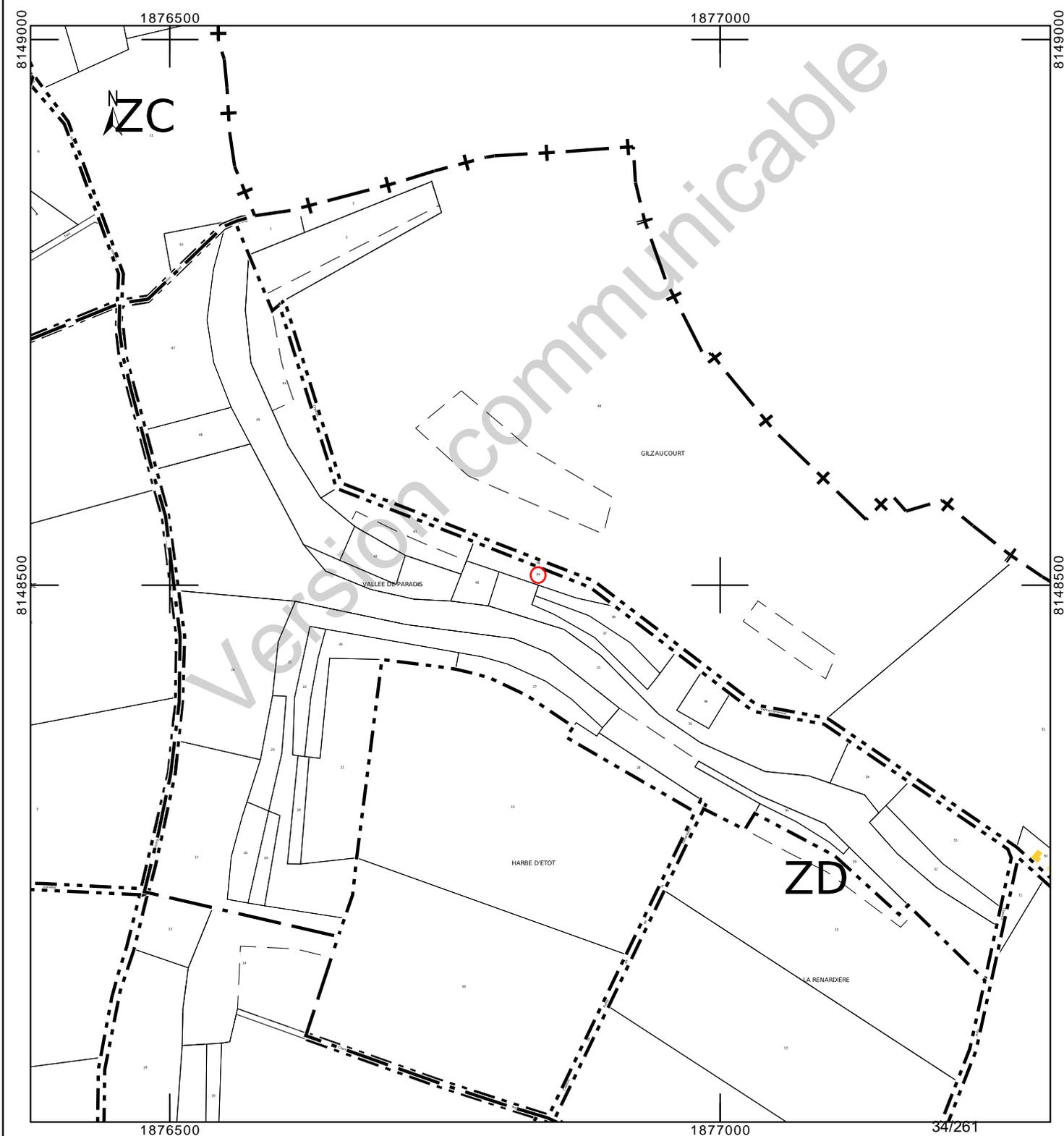
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

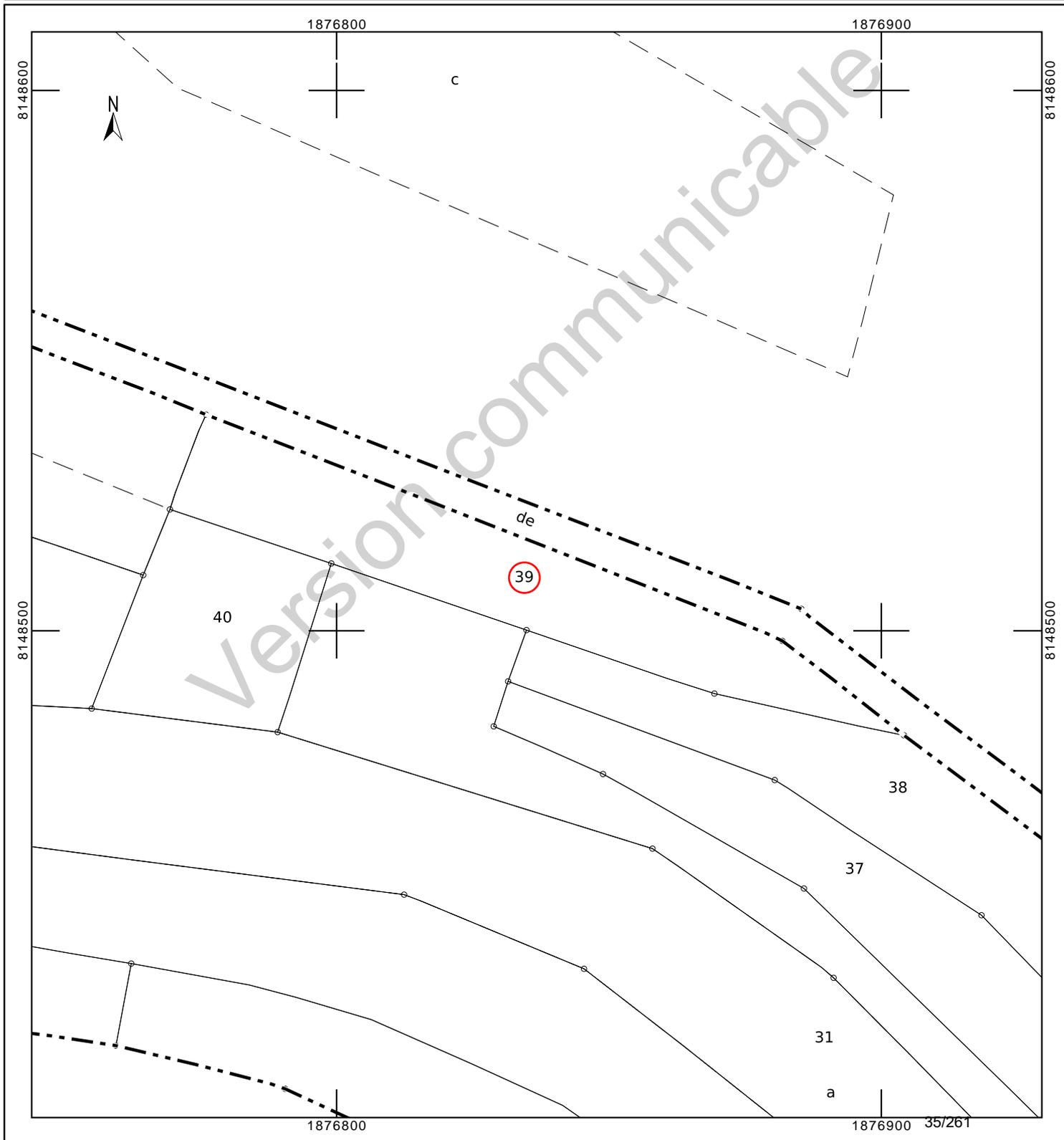
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 39
pour une contenance cadastrale de 19a 70ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 19a 70ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 19a 70ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1 970	100.00 m	Sans limitation
2	1 970	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZD n° 39

Lieudit : Vallée de Paradis

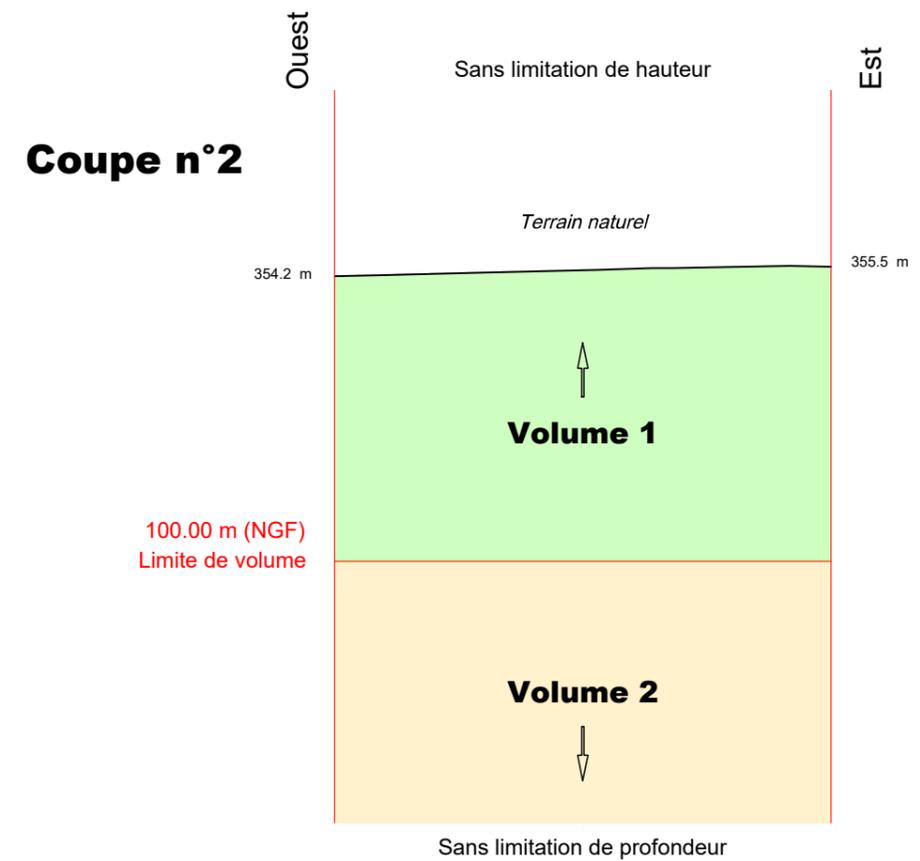
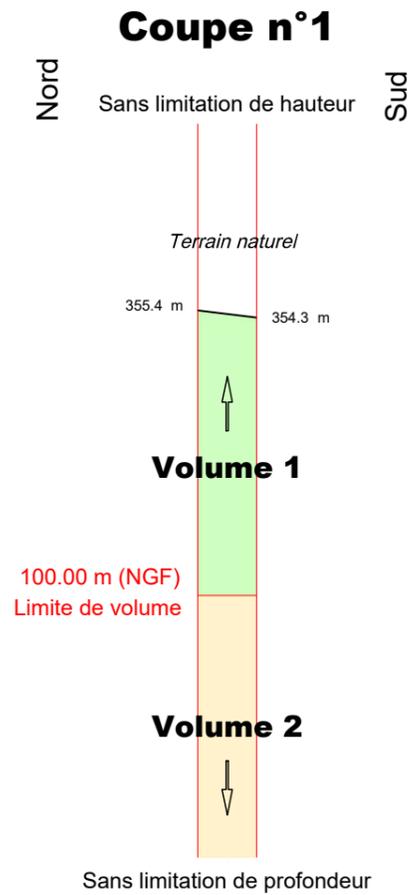
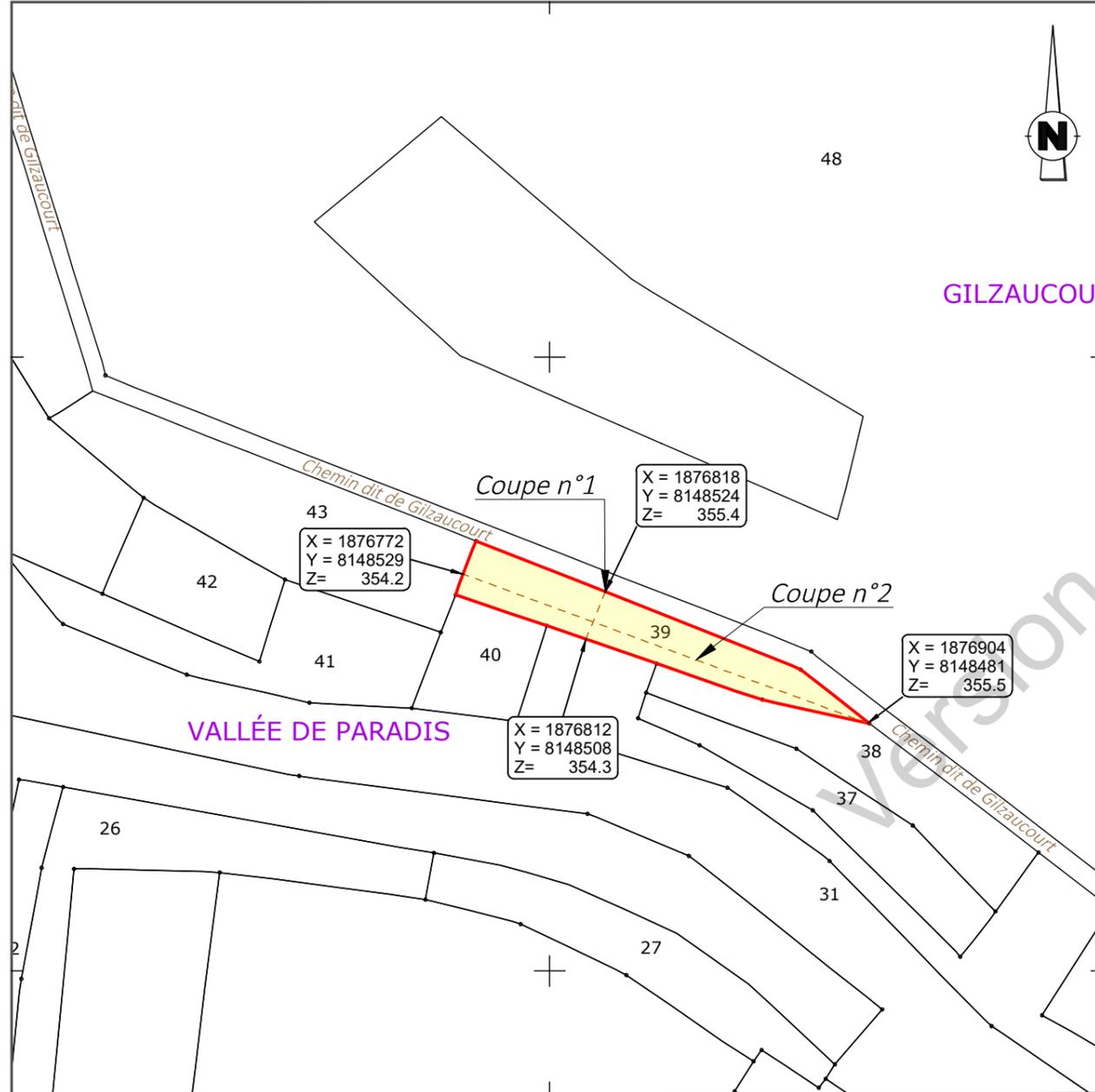
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49

Altimétrie : MNT fourni par Andra

Echelle : 1/2000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008	<p>HERREYE & JULIEN Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucou@herreye-julien.fr</p>

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_40

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	40	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,1180

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1180	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

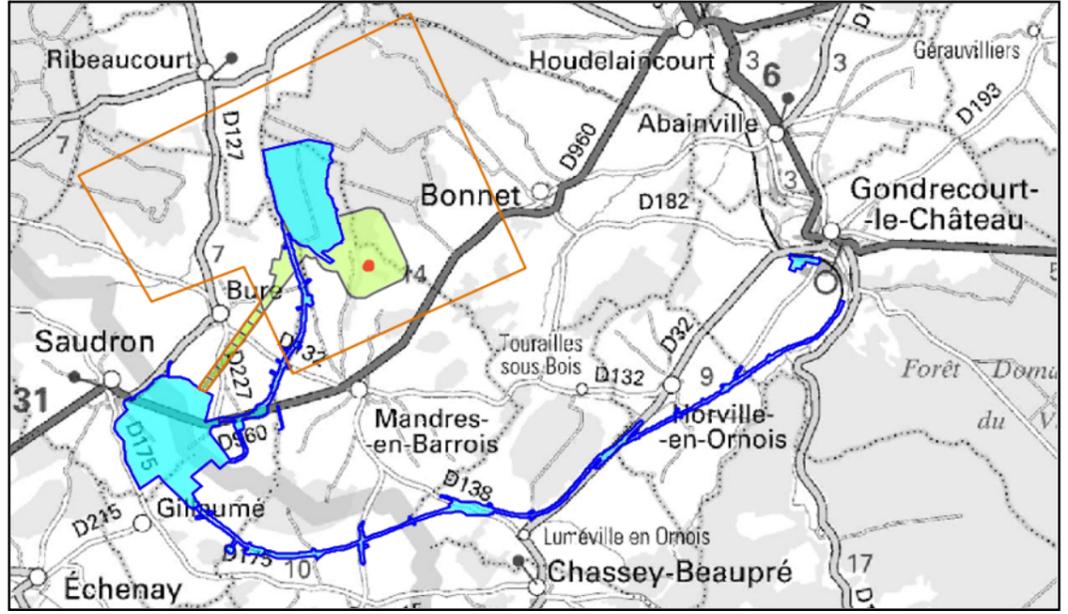
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1180	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1180	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Madame	ALICE JEANNE	MARIE RAGOT	PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 40
Libelle :



Légende :

Limite départementale
 Limite communale

Projet Cigéo

Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
 Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 Cadastre
 Entité cadastrale
(Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN

ZD-43

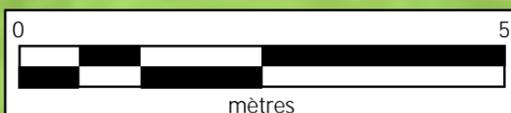
ZD-39

ZD-40-

ZD-41

ZD-35

ZD-31



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 40

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 40

Contenance cadastrale

1 180 mètres carrés

Adresse

VALLEE DE PARADIS

55290 MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

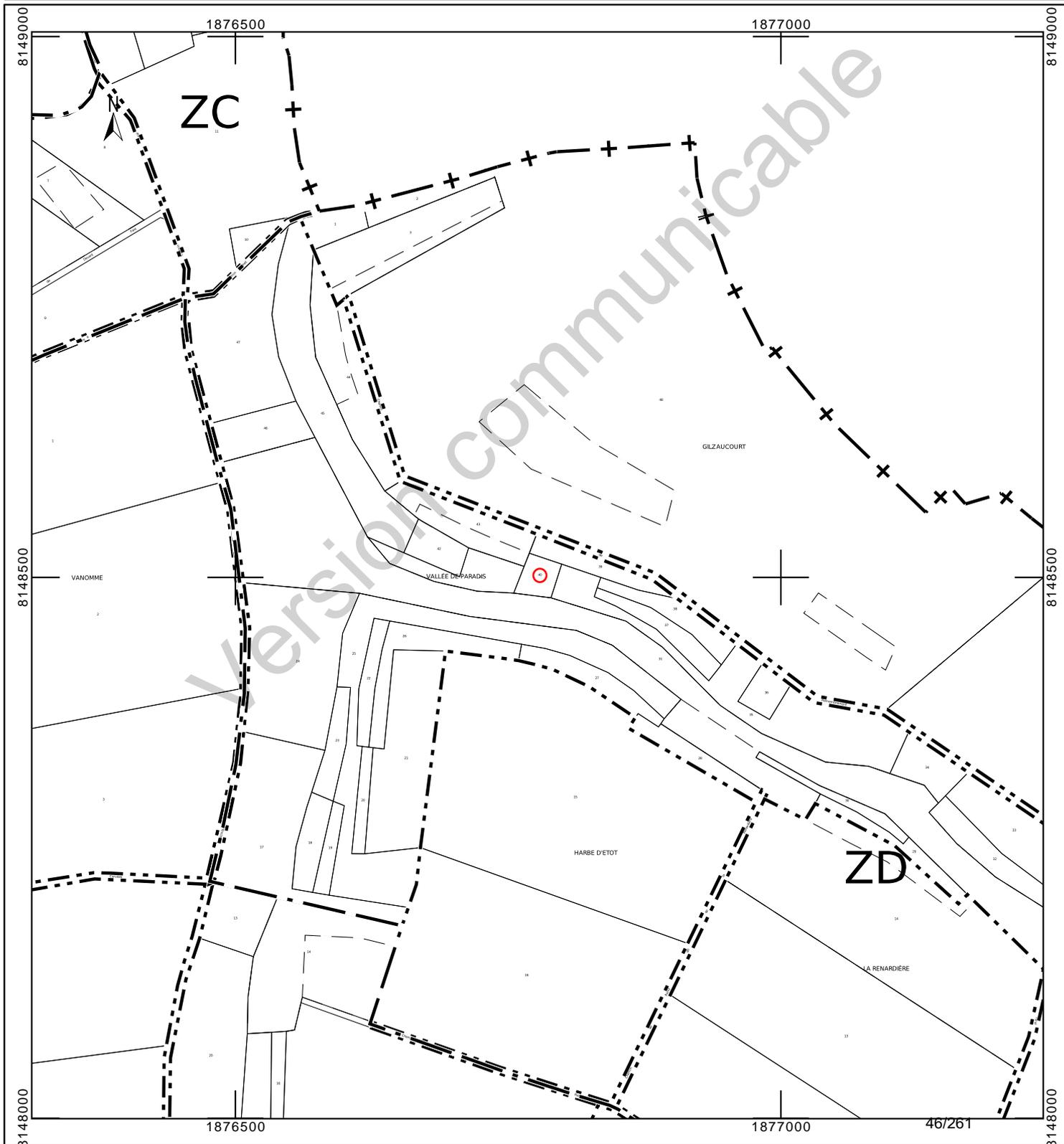
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

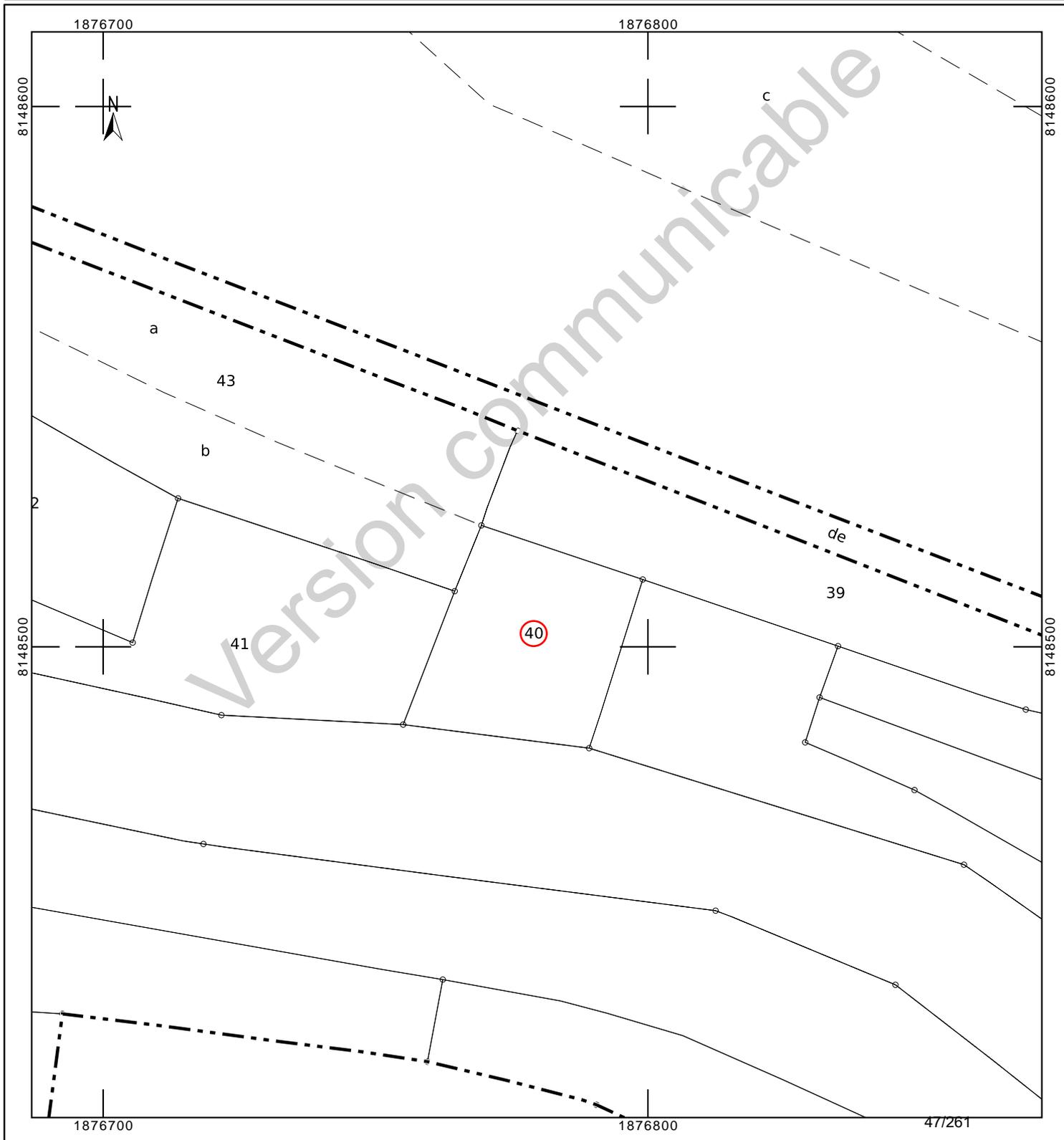
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 40
pour une contenance cadastrale de 11a 80ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1 180	100.00 m	Sans limitation
2	1 180	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZD n° 40

Lieudit : Vallée de Paradis

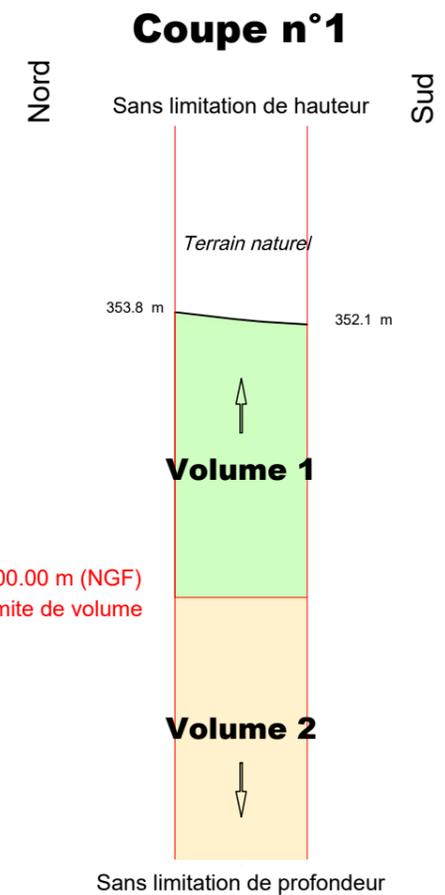
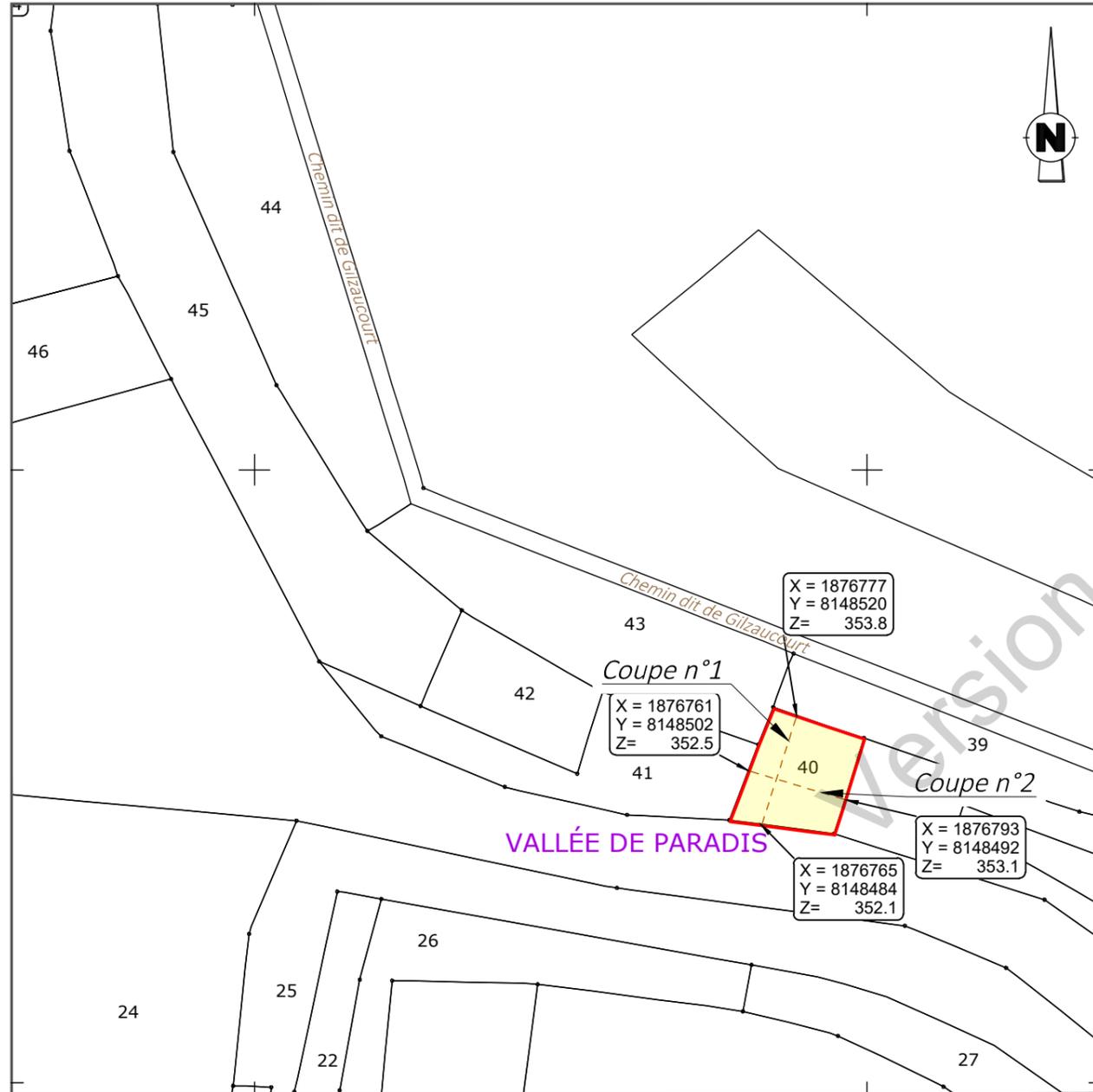
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

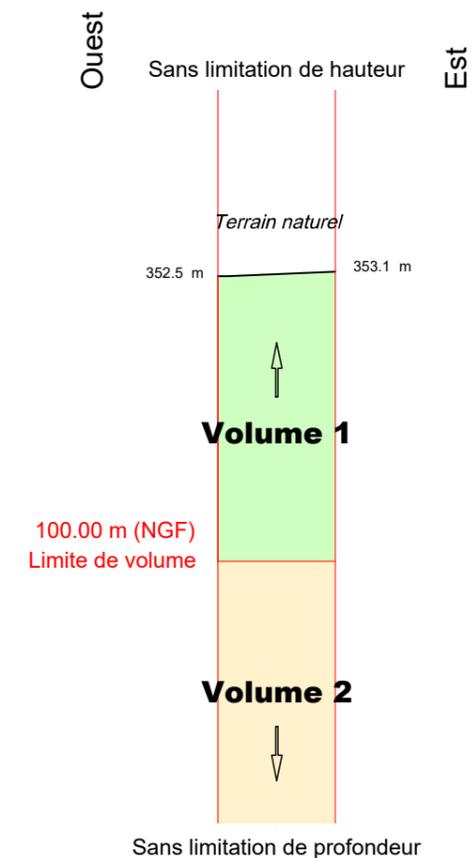
Planimétrie : Lambert 93 CC49

Altimétrie : MNT fourni par Andra

Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_41

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	41	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,2730

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,2730	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,2730	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,2730	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT DE PROPRIETE_(Propriétaire)
Monsieur	HERVE	PERRIN	CO-PROPRIETAIRE
Madame	MARIE ANNICK	LABAT	CO-PROPRIETAIRE

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
 ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 41
 Libelle :

Légende :

Limite départementale
 Limite communale

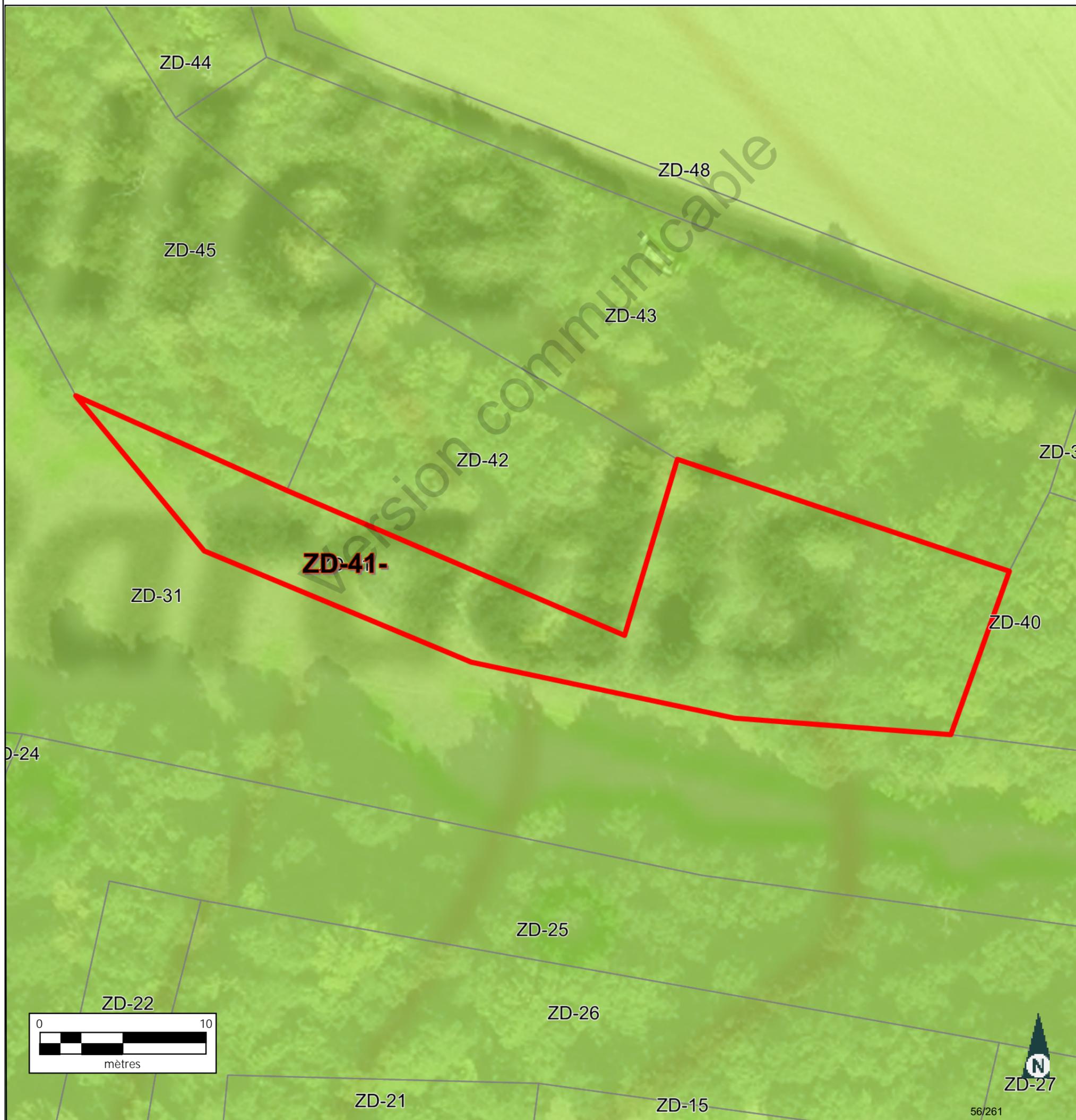
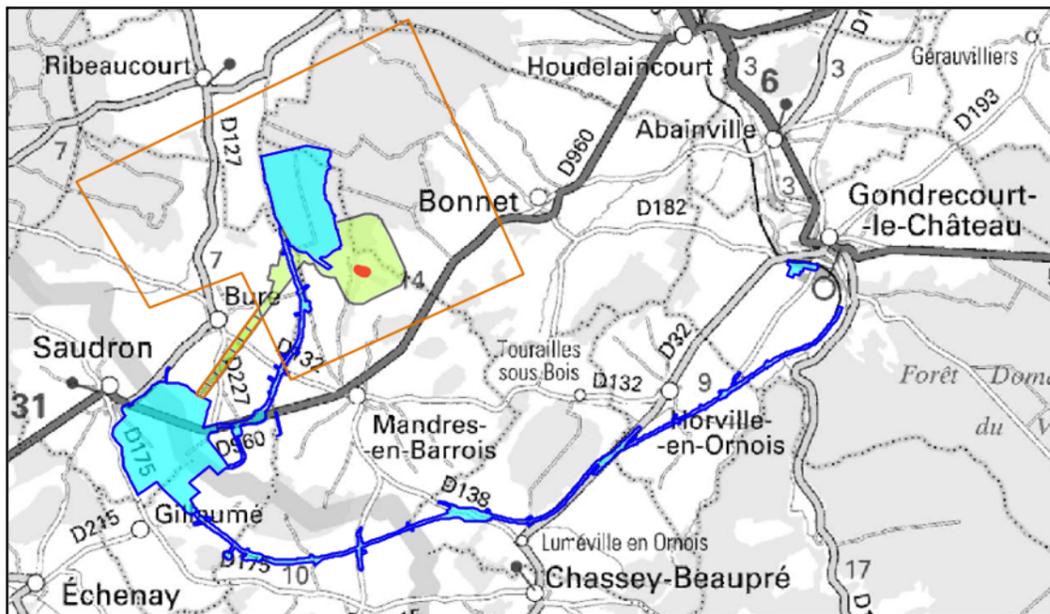
Projet Cigéo

Zone d'Implantation
des Ouvrages
Souterrains (ZIOS)

 Zone d'Installation
potentielle
de surface

Emprises foncières

Pleine propriété de la zone
d'installation potentielle de surface
 Propriété du tréfonds de la ZIOS
Tranche 1
 Cadastre
Entité cadastrale
 (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 41

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 41

Contenance cadastrale

2 730 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

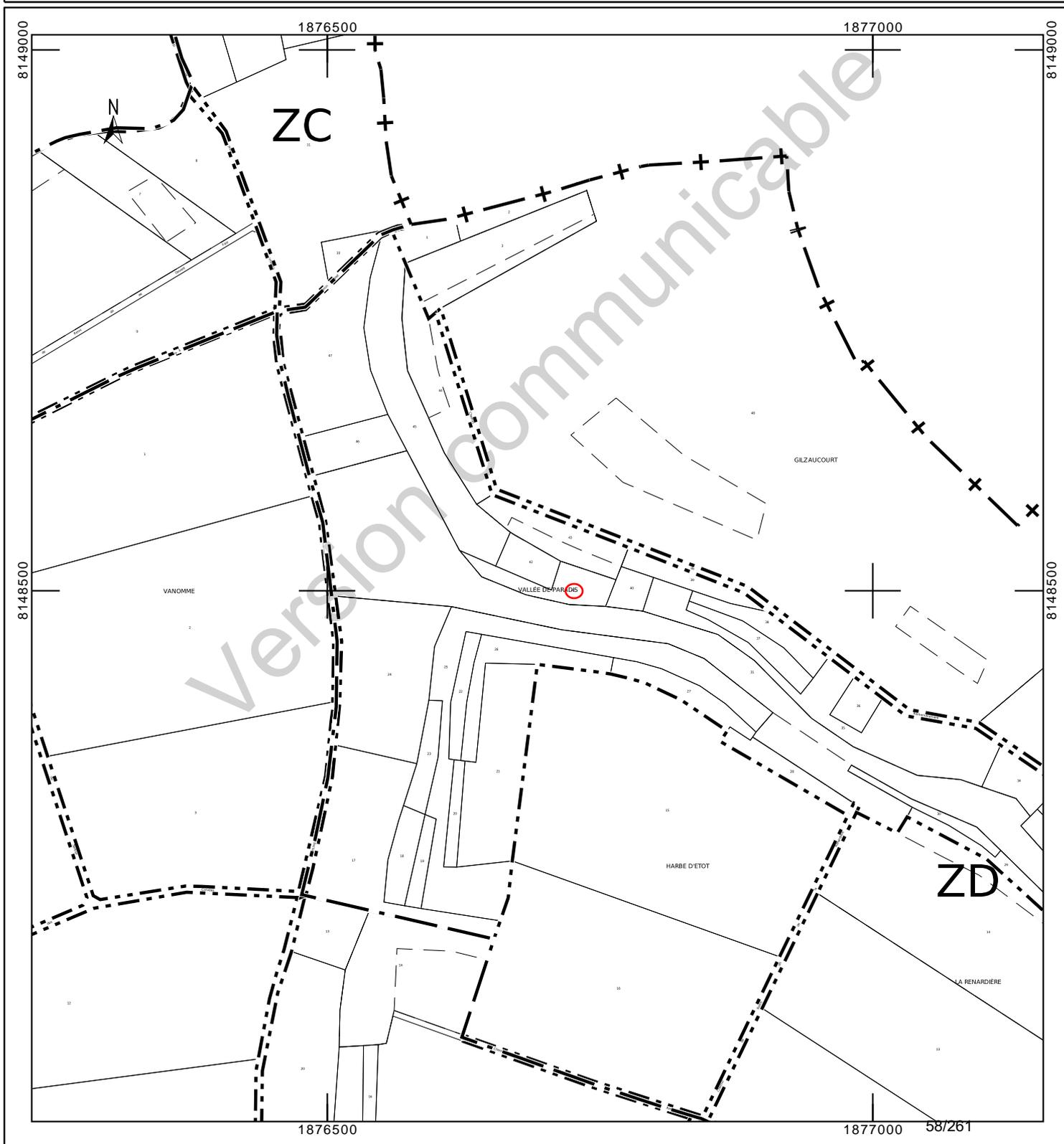
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

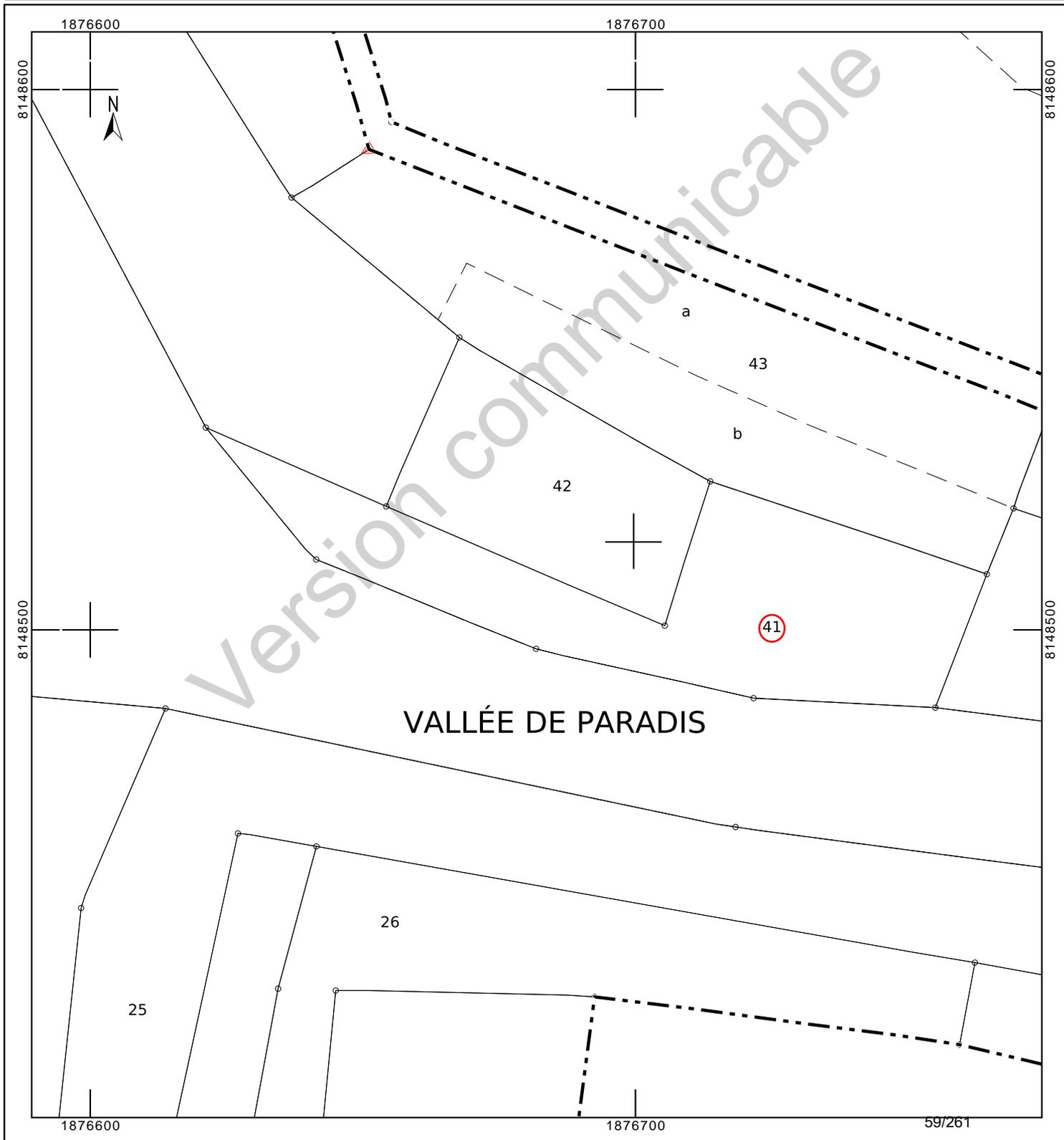
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 41
pour une contenance cadastrale de 27a 30ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 27a 30ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 27a 30ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	2 730	100.00 m	Sans limitation
2	2 730	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

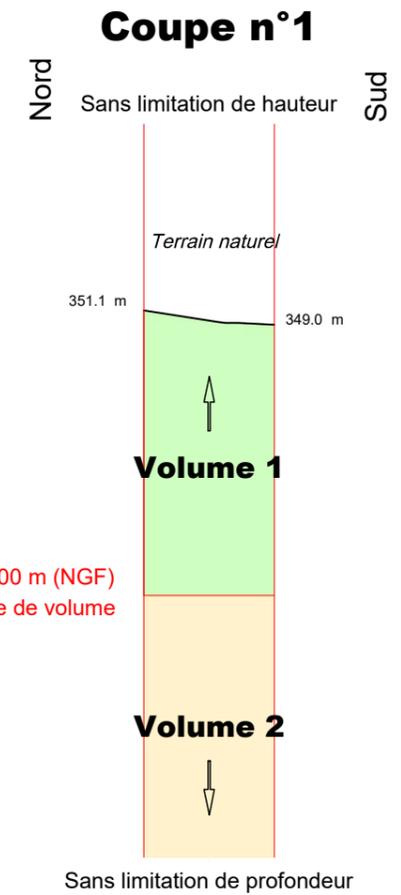
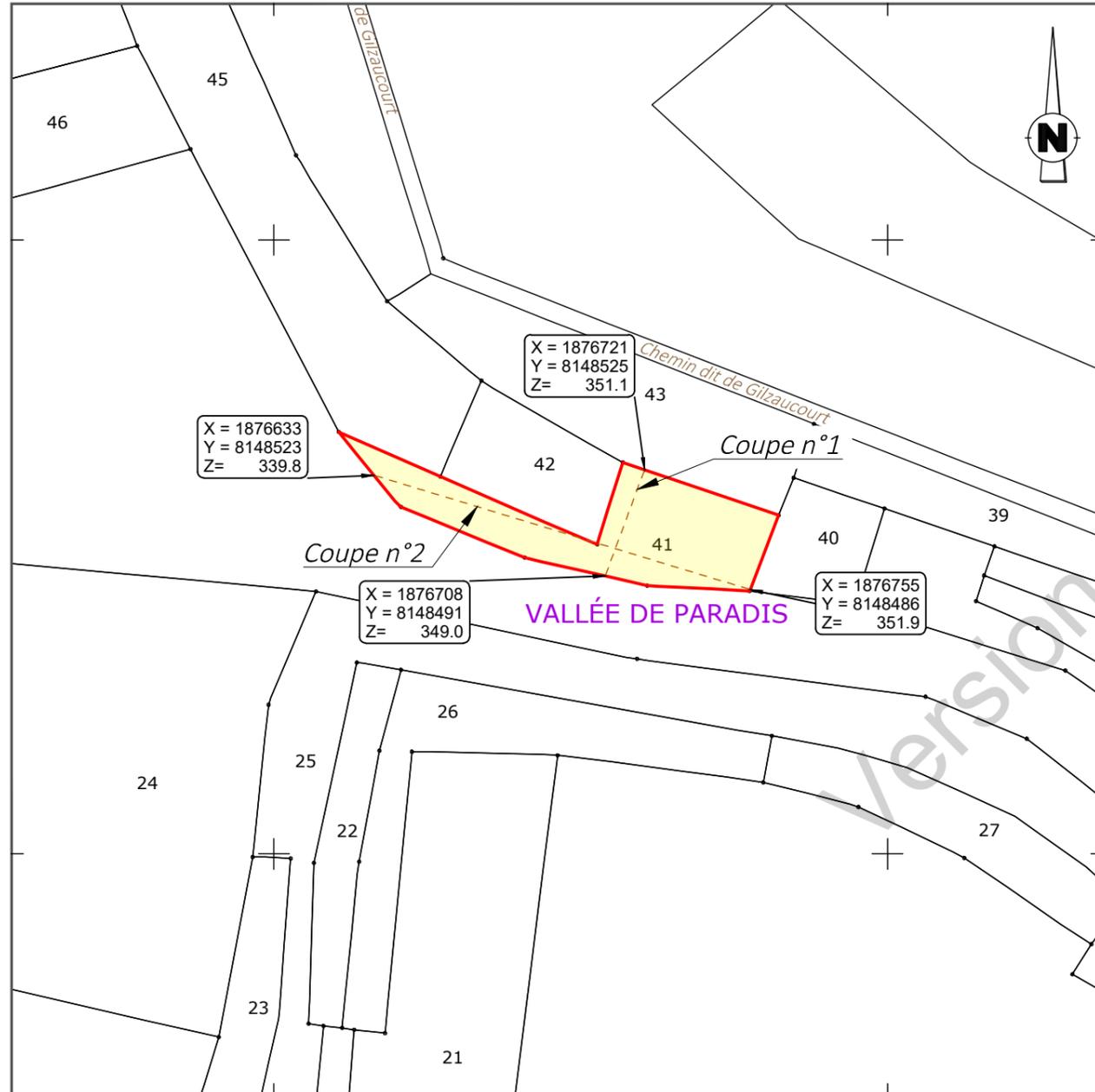
Parcelle cadastrée Section ZD n° 41

Lieudit : Vallée de Paradis

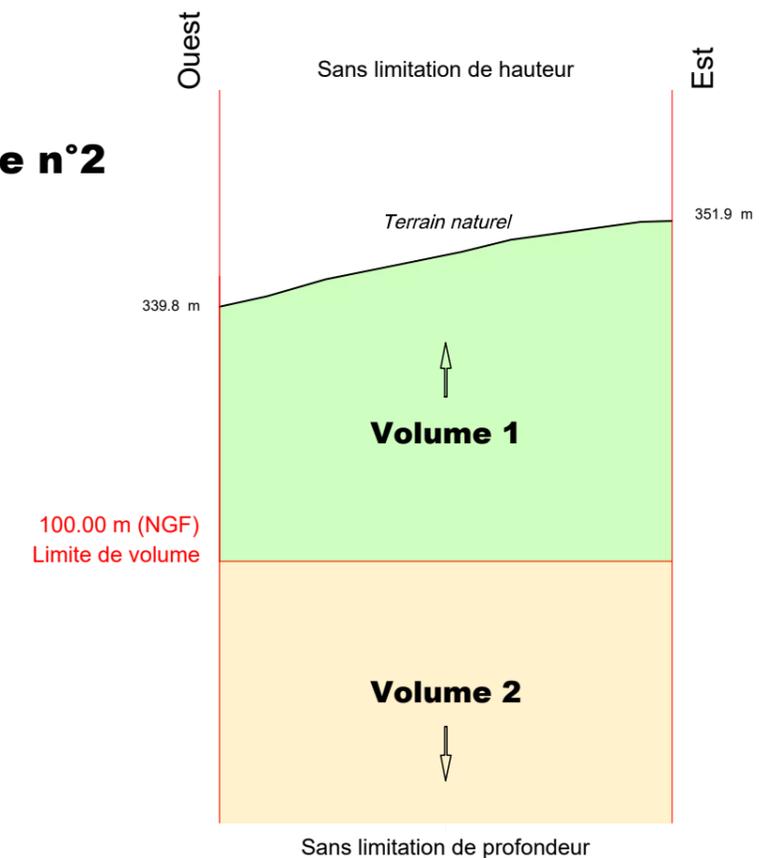
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_42

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	42	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,1660

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1660	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

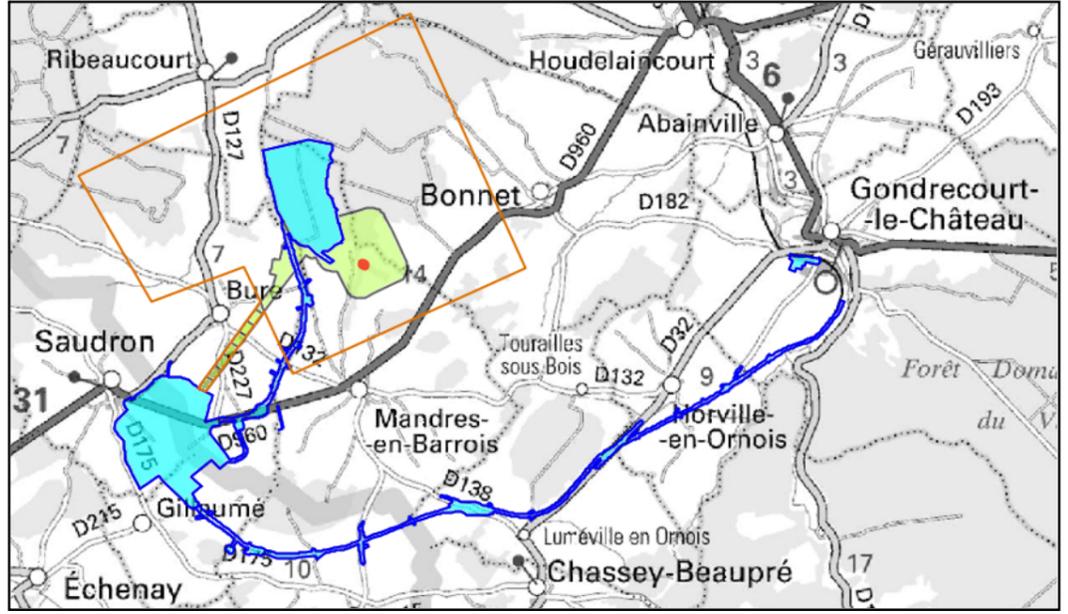
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1660	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1660	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Madame	HUGUETTE LUCIENNE	POIROT	USUFRUITIERE	
Madame	MARIANNE	POIROT	USUFRUITIERE	
Monsieur	MATHIEU	POIROT	NU-PROPRIETAIRE	
Madame	SABRINA	POIROT	NUE-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 42
Libelle :



Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 42

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 42

Contenance cadastrale

1 660 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

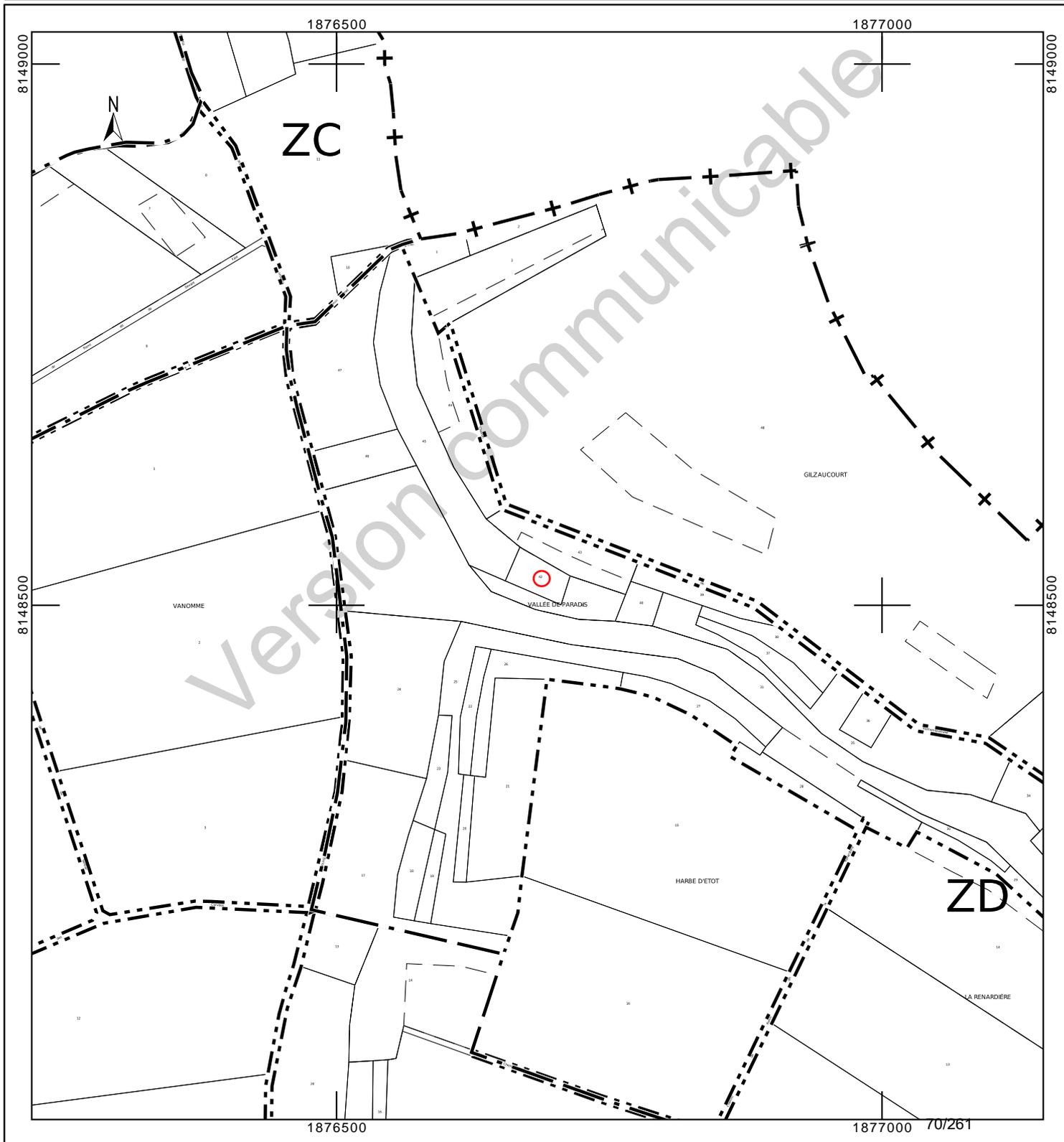
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

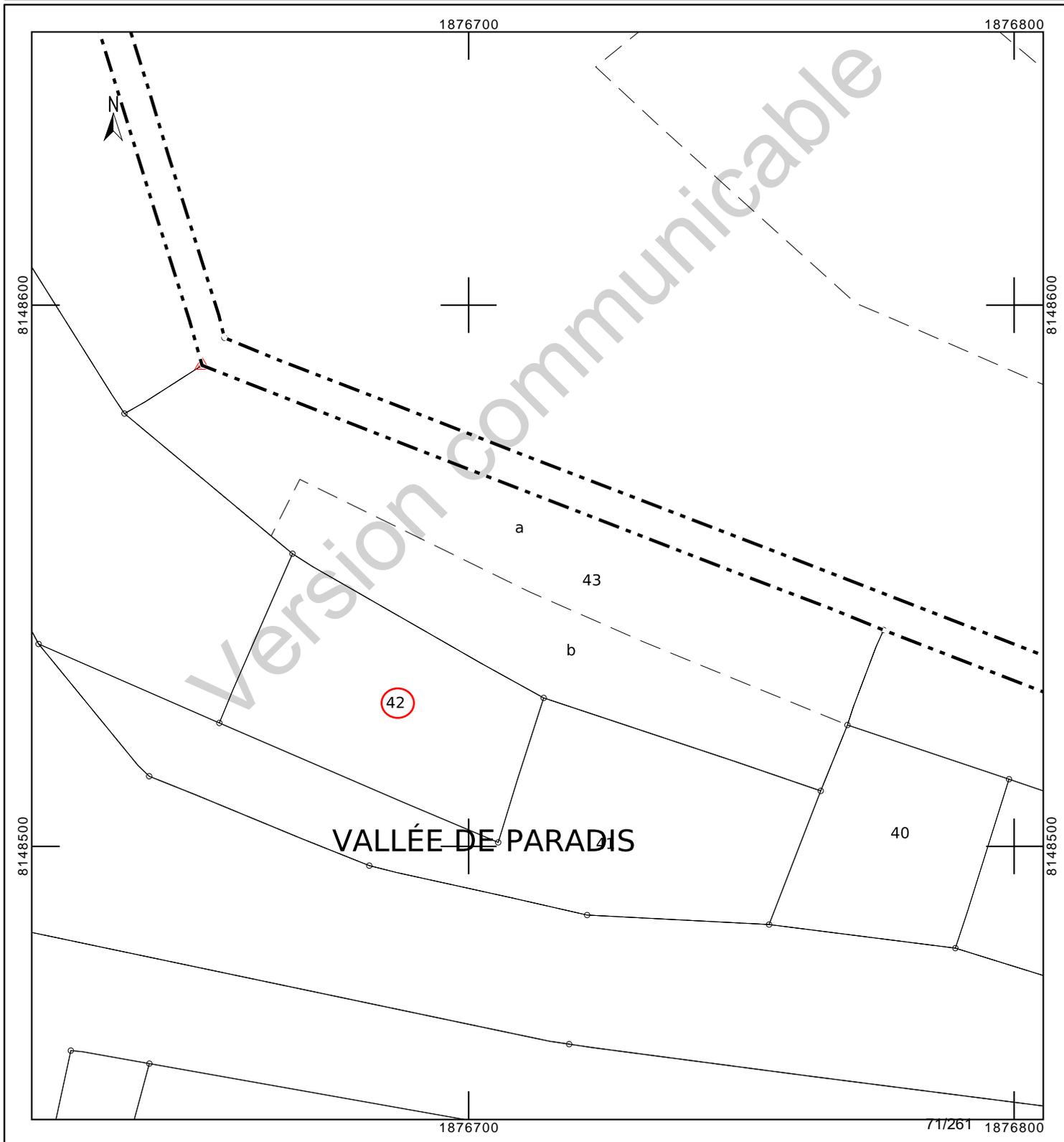
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 42
pour une contenance cadastrale de 16a 60ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 60ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16a 60ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1 660	100.00 m	Sans limitation
2	1 660	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

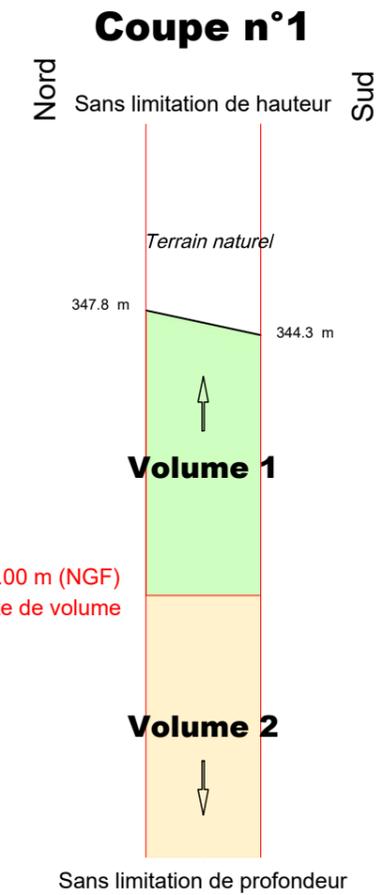
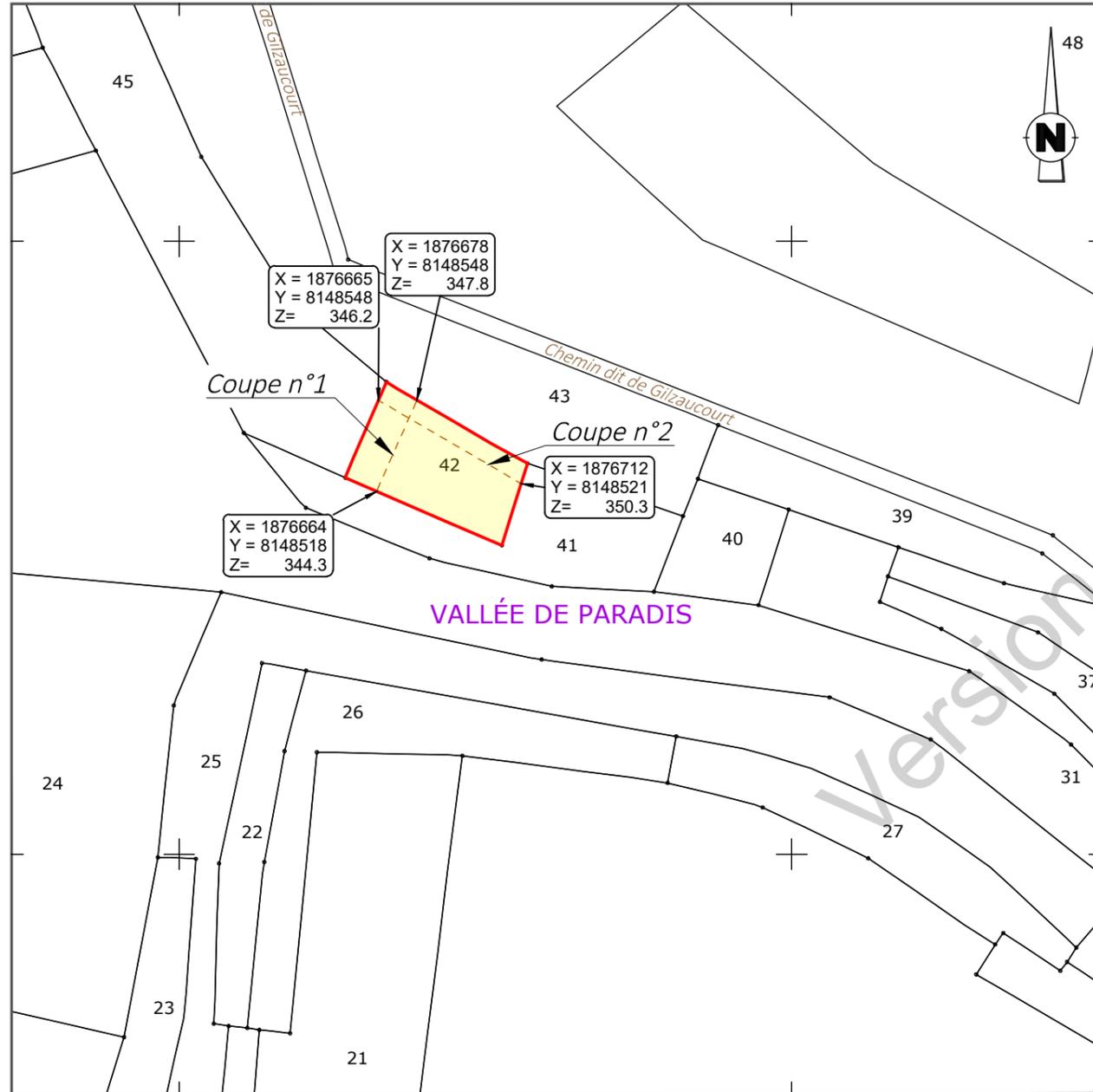
Parcelle cadastrée Section ZD n° 42

Lieudit : Vallée de Paradis

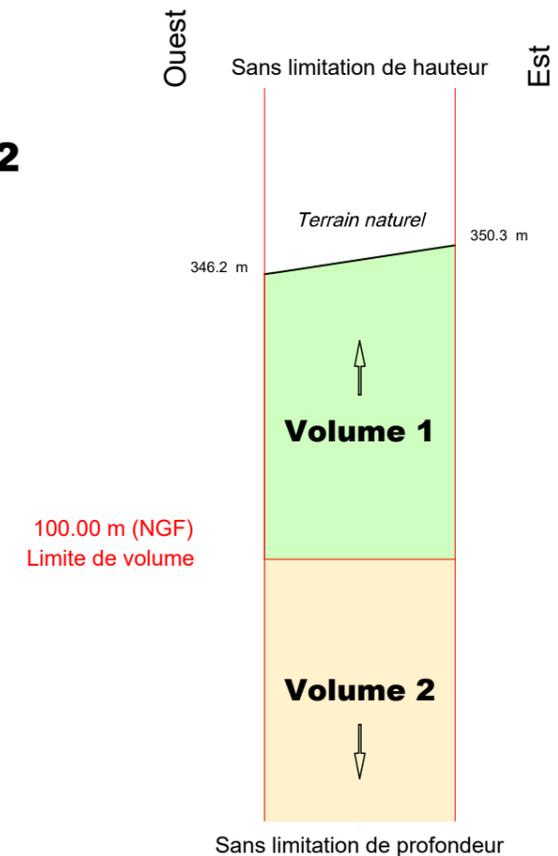
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_43

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	43	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,4130

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,4130	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,4130	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,4130	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	PASCAL GEORGES	FRANCAIS	PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
 ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 43
 Libelle :

Légende :

 Limite départementale
 Limite communale

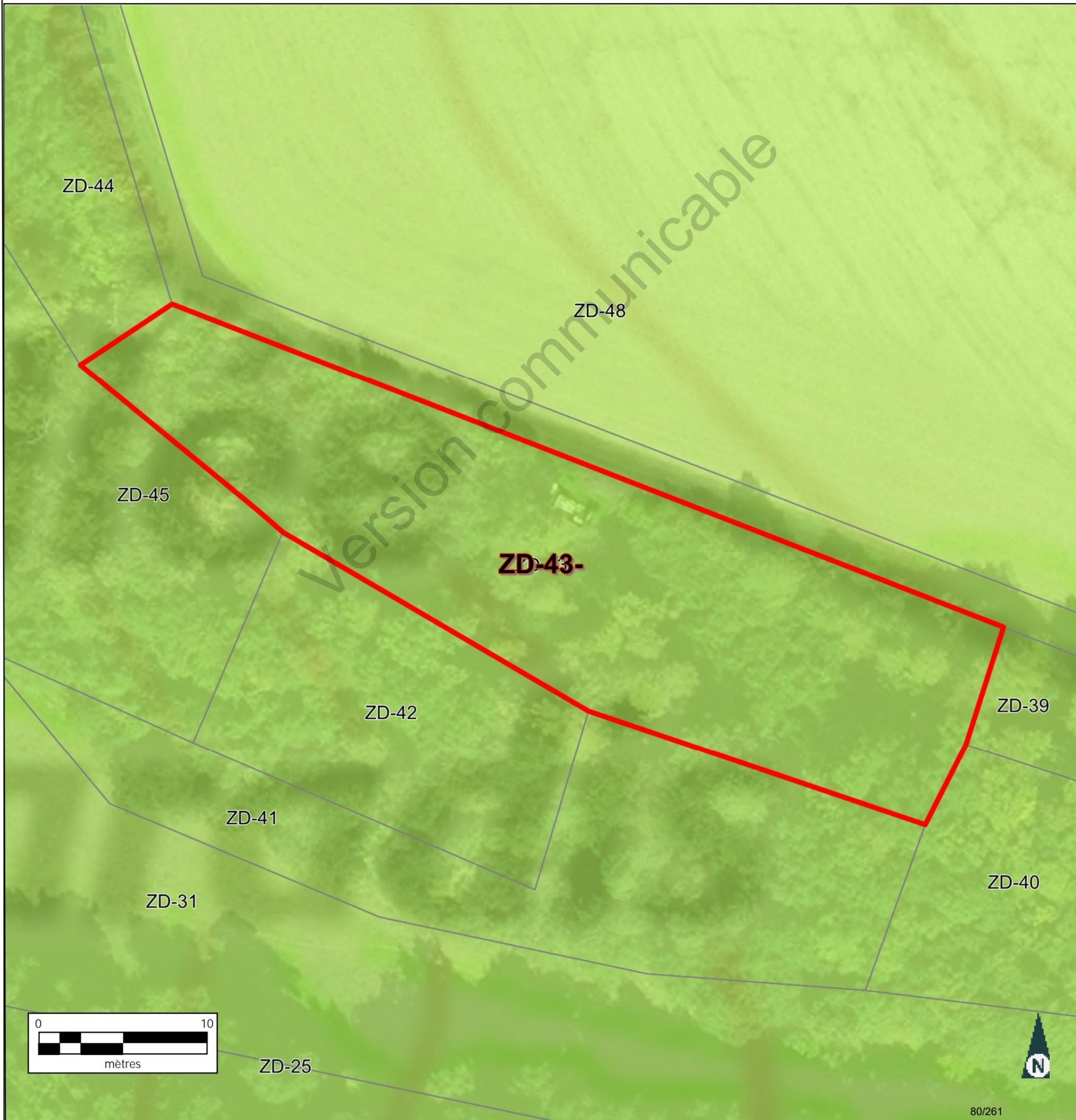
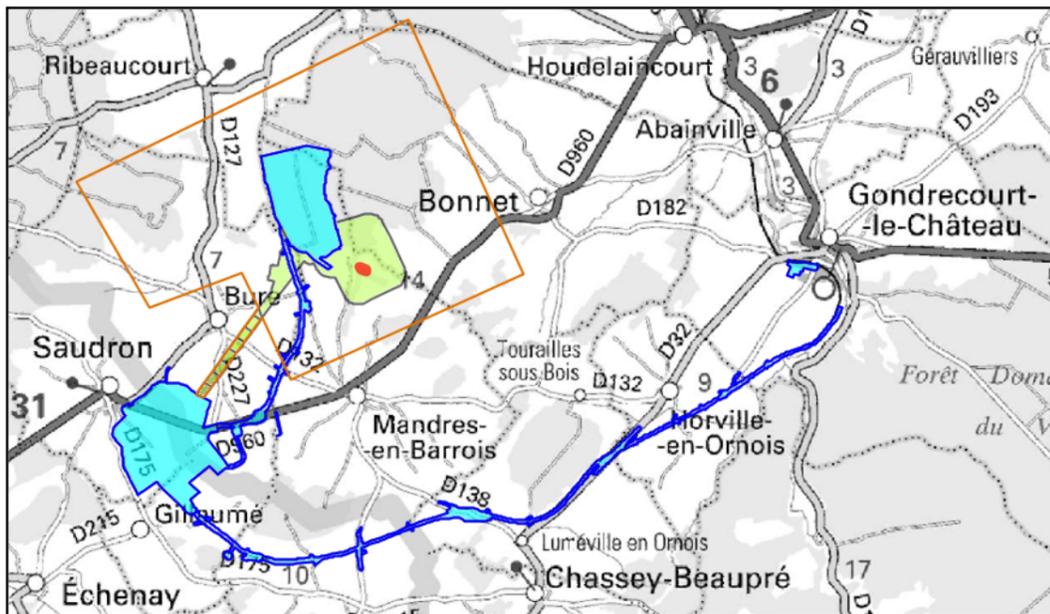
Projet Cigéo

 Zone d'Implantation
des Ouvrages
Souterrains (ZIOS)

 Zone d'Installation
potentielle
de surface

Emprises foncières

 Pleine propriété de la zone
d'installation potentielle de surface
 Propriété du tréfonds de la ZIOS
Tranche 1
 Cadastre
 **Entité cadastrale**
 (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 43

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 43

Contenance cadastrale

4 130 mètres carrés

Adresse

VALLEE DE PARADIS

55290 MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

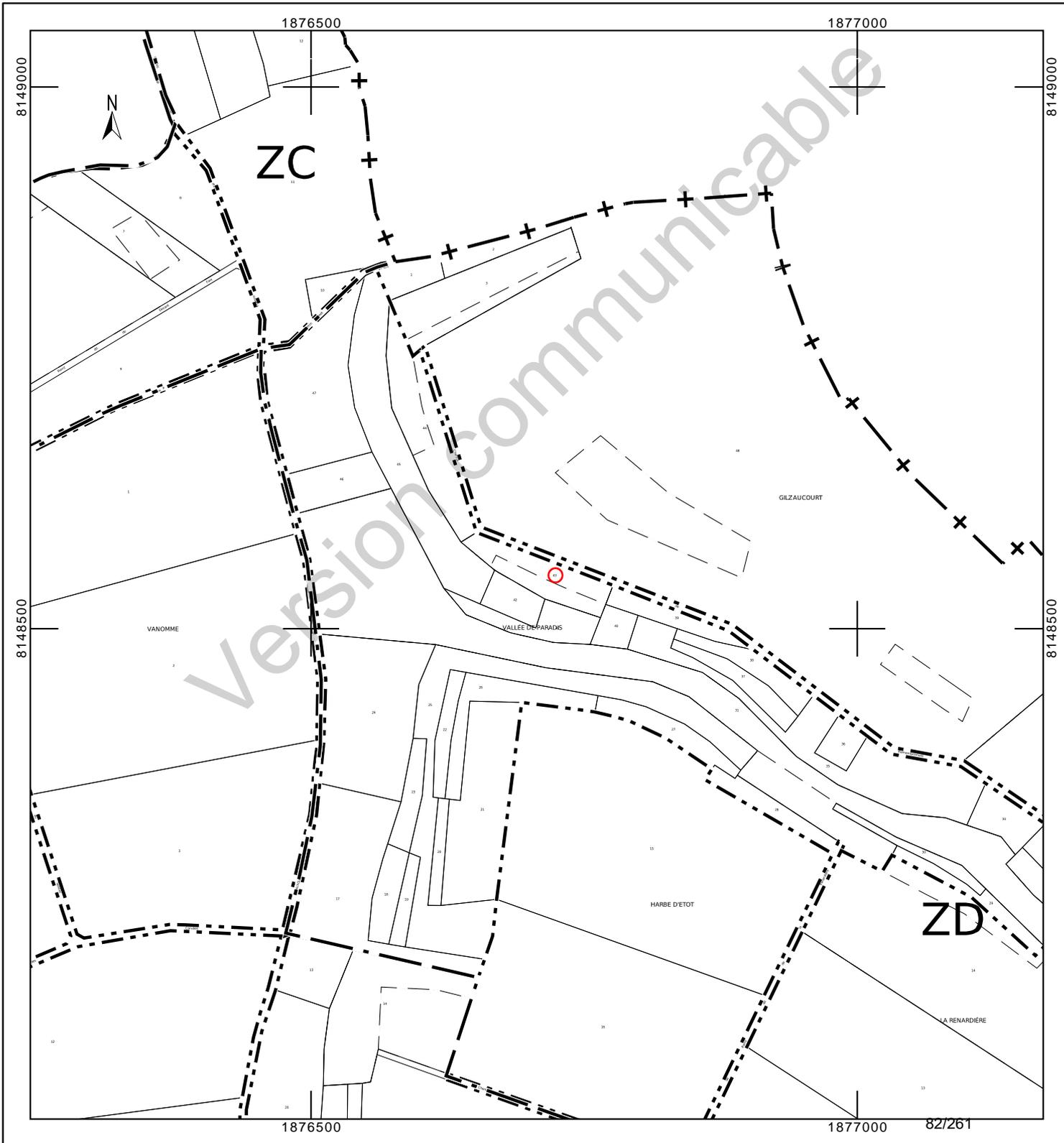
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

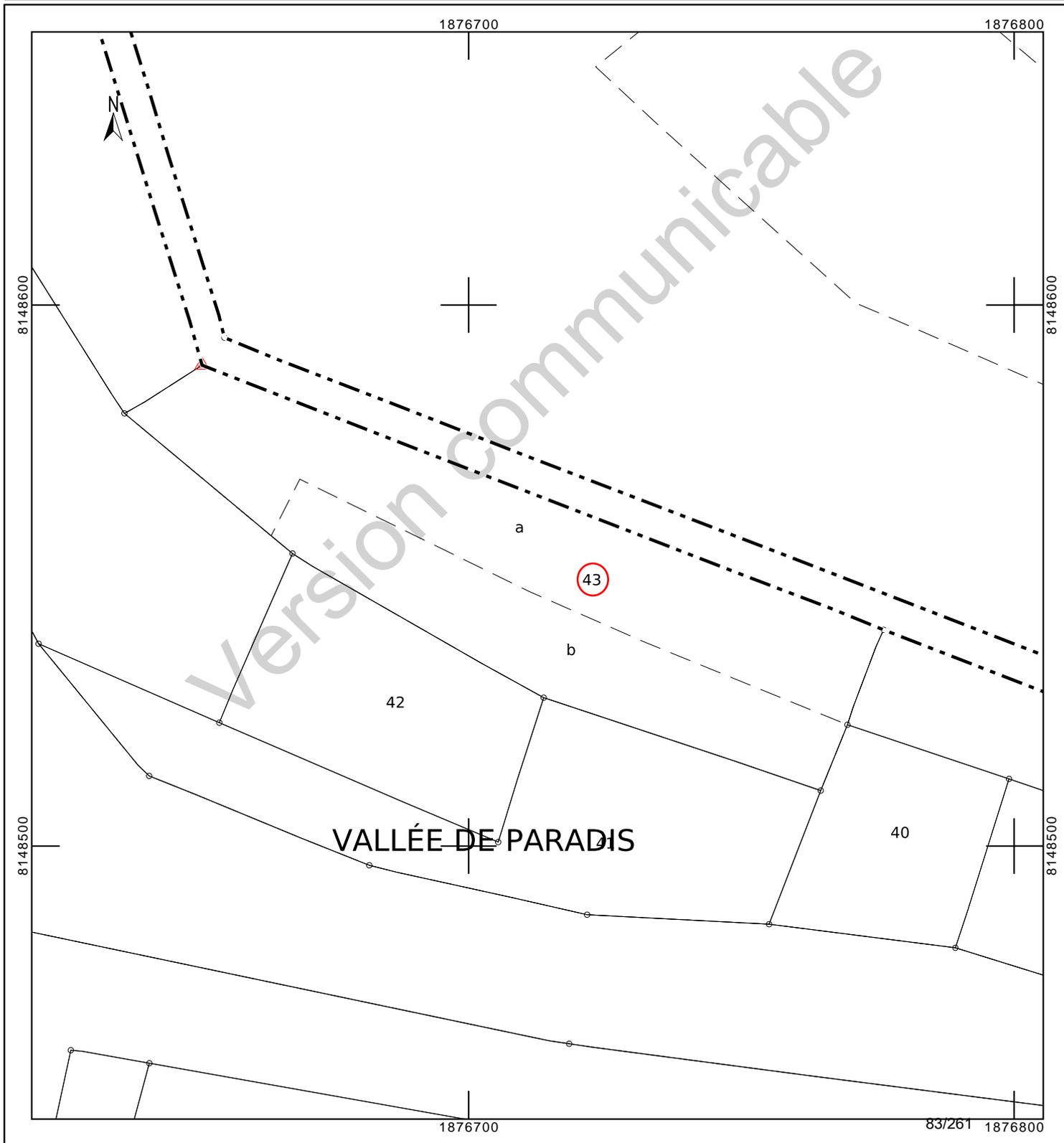
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 43
pour une contenance cadastrale de 41a 30ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 41a 30ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 41a 30ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	4 130	100.00 m	Sans limitation
2	4 130	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

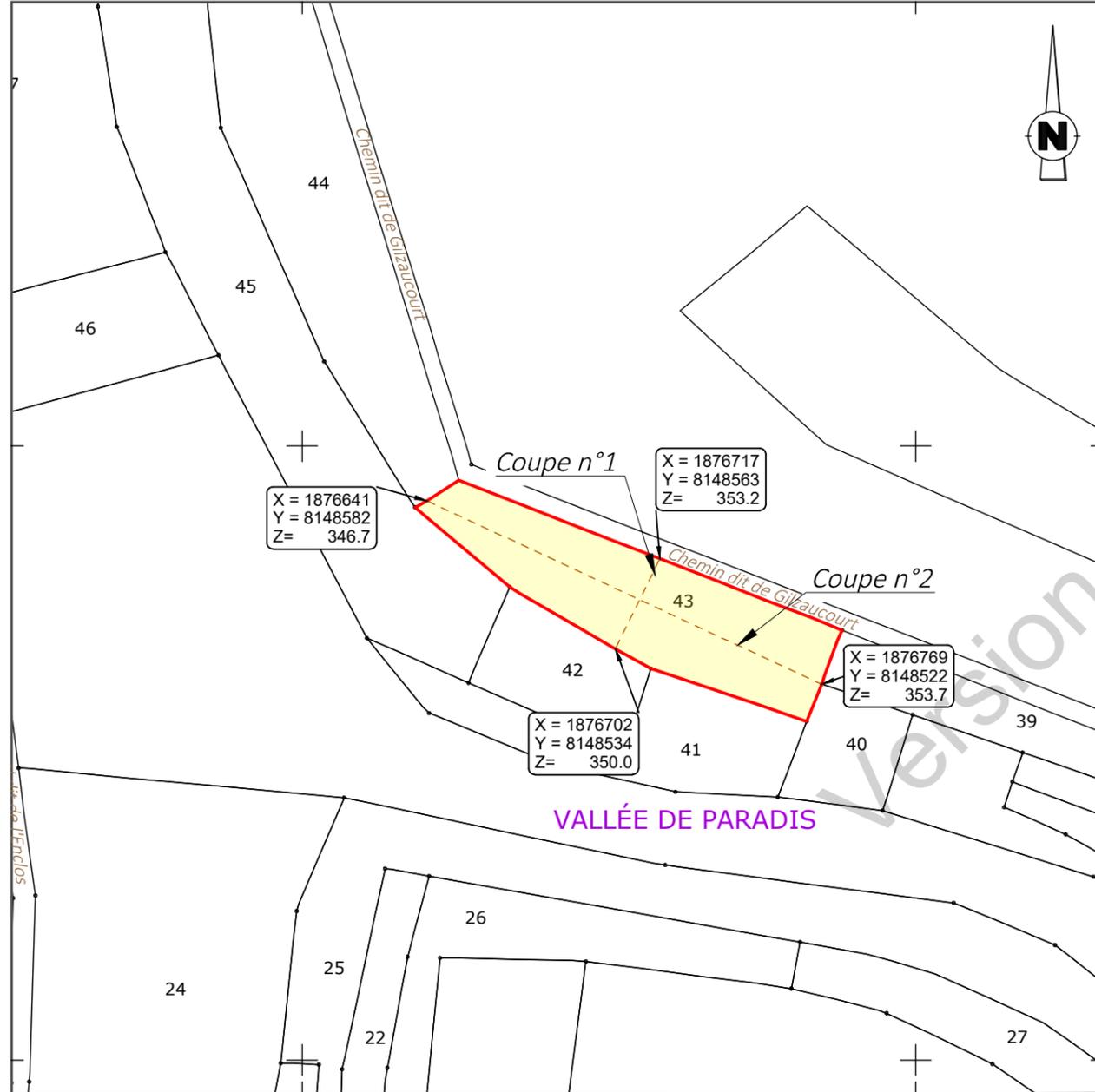
Parcelle cadastrée Section ZD n° 43

Lieudit : Vallée de Paradis

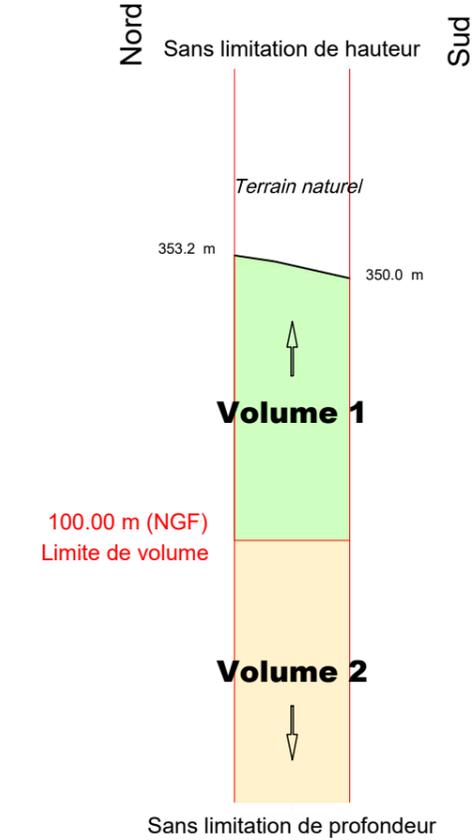
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

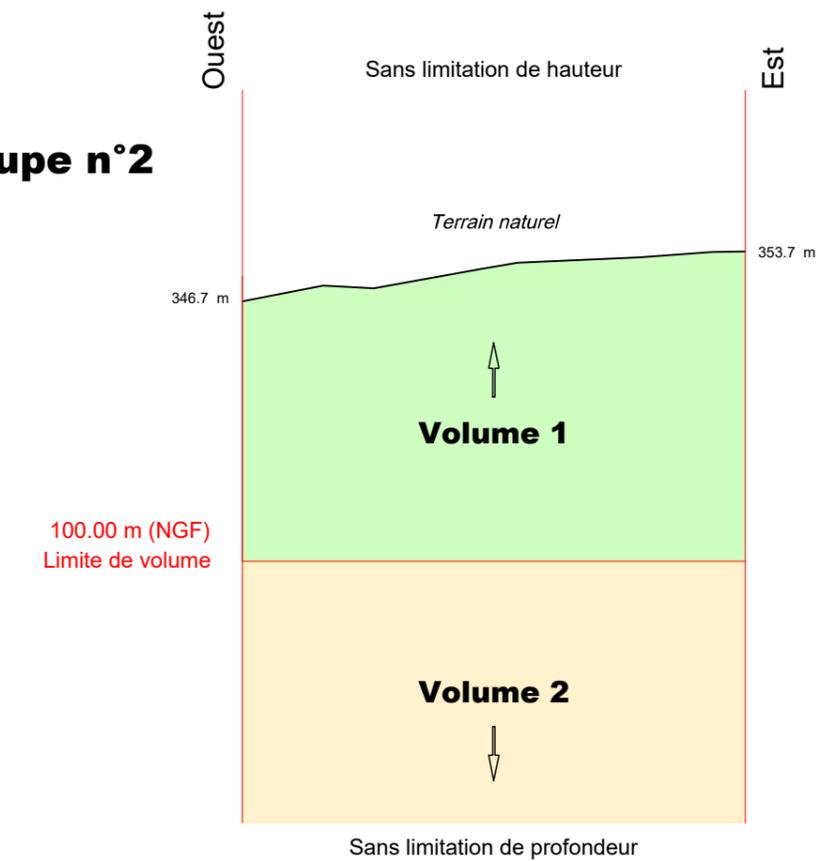
Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°1



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg	 GÉOMÈTRE-EXPERT <small>CONSEILIER VOLONTAIRE SARANTIN & BUREAU D'ÉTUDES</small>	HERREYE & JULIEN <small>Jean-Baptiste Claire</small> SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucou@herreye-julien.fr
	N° V23_0008 Le 31/05/2023	

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_44

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	44	Bois	VALLEE DE PARADIS	0,6340

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,6340	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

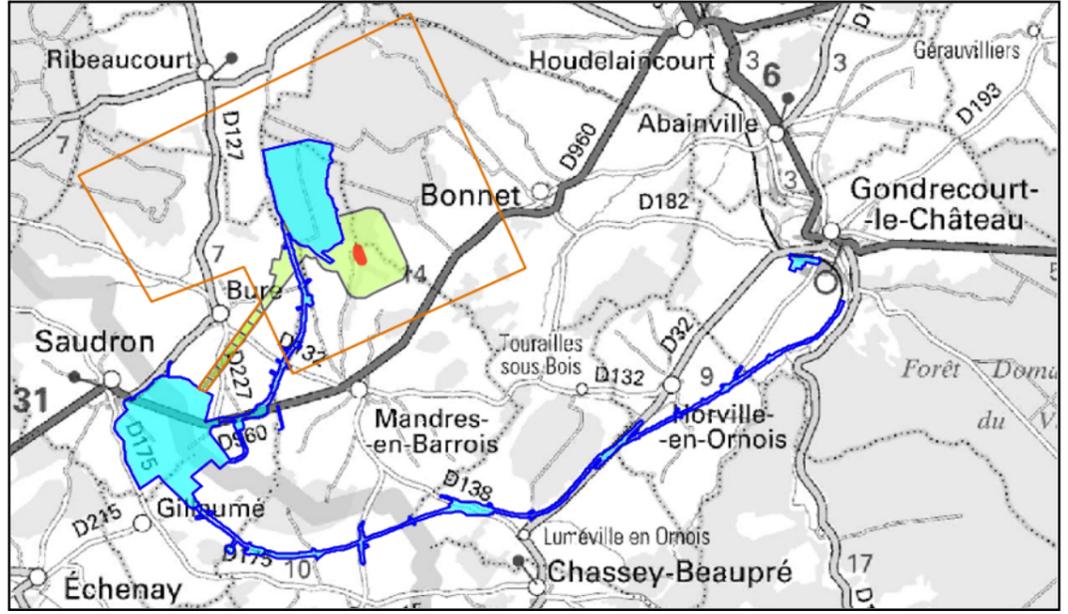
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,6340	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,6340	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	BRUNO GERARD	LAFROGNE	CO -NU-PROPRIETAIRE	
Madame	CLAUDINE BLANCHE ROLANDE	LAFROGNE	USUFRUITIERE	
Monsieur	DIDIER PIERRE	GEORGES LAFROGNE	CO-NU-PROPRIETAIRE	
Madame	NELLY MARIE	NICOLE SAKREITER	CO- NUE-PROPRIETAIRE	
Monsieur	EMMANUEL	WEBER	CO-NU-PROPRIETAIRE	
Madame	NATHALIE CHRISTIANE MARIE	WEBER	CO-NUE-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 44
Libelle :



Légende :

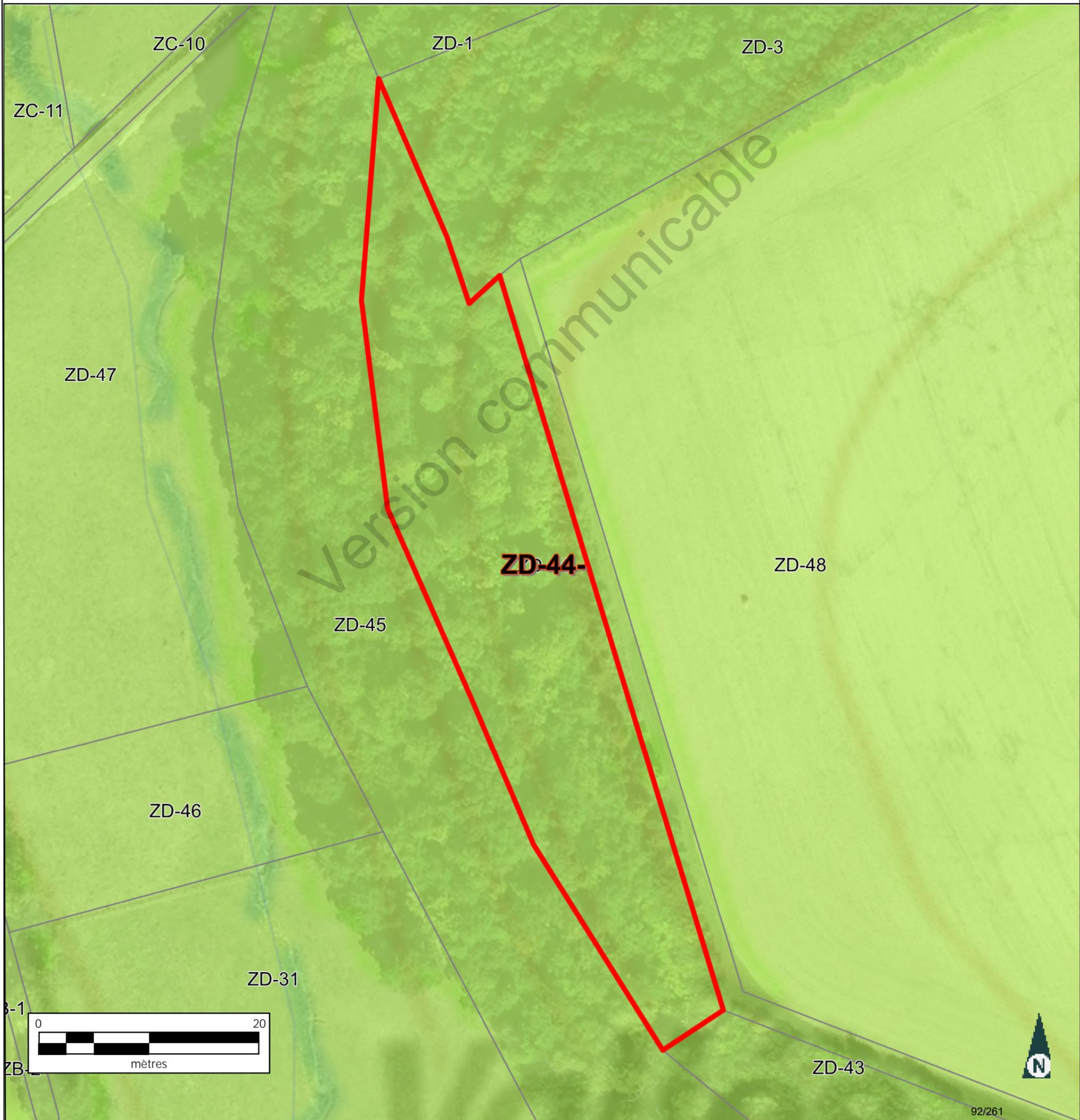
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 44

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 44

Contenance cadastrale

6 340 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

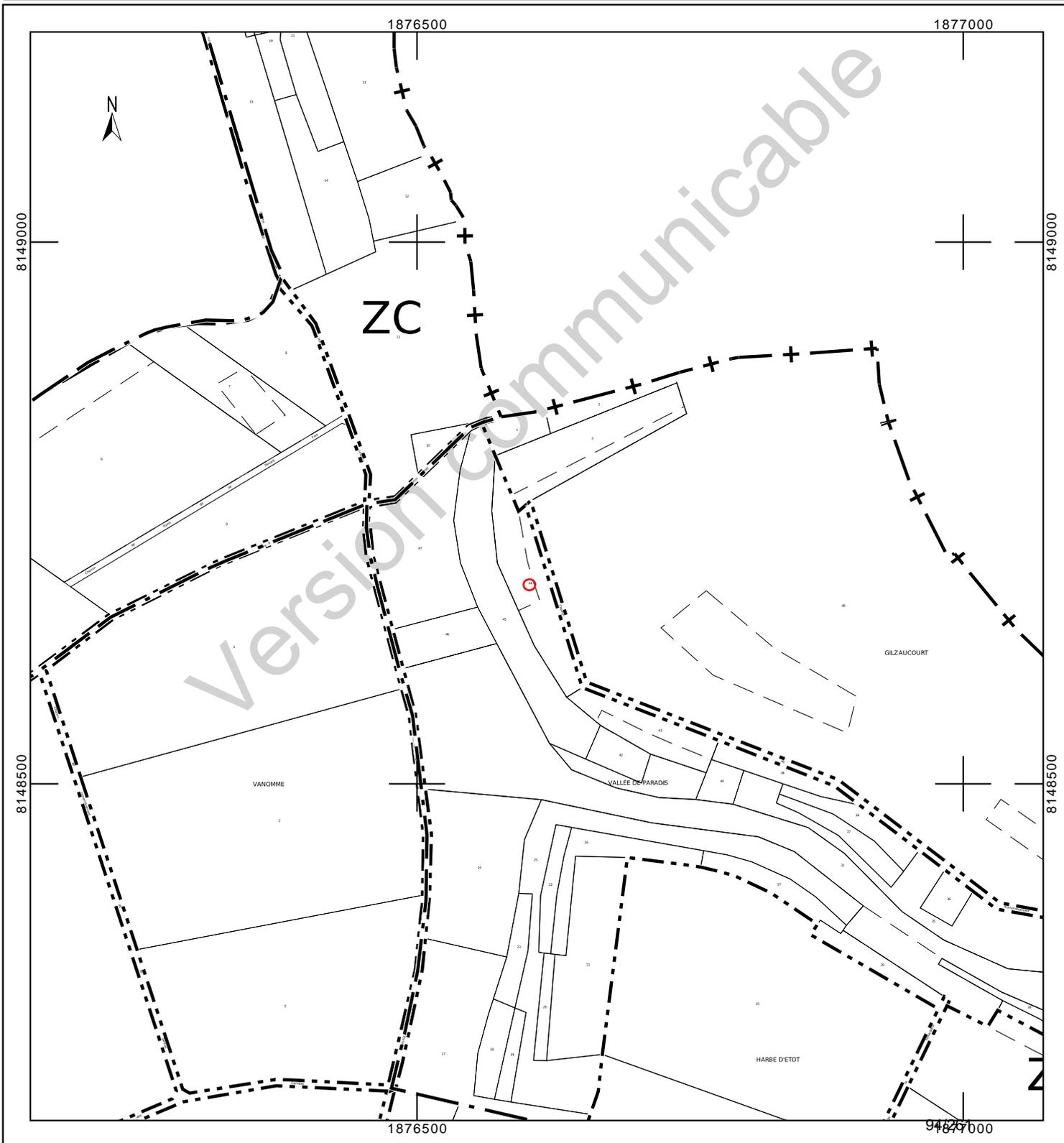
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

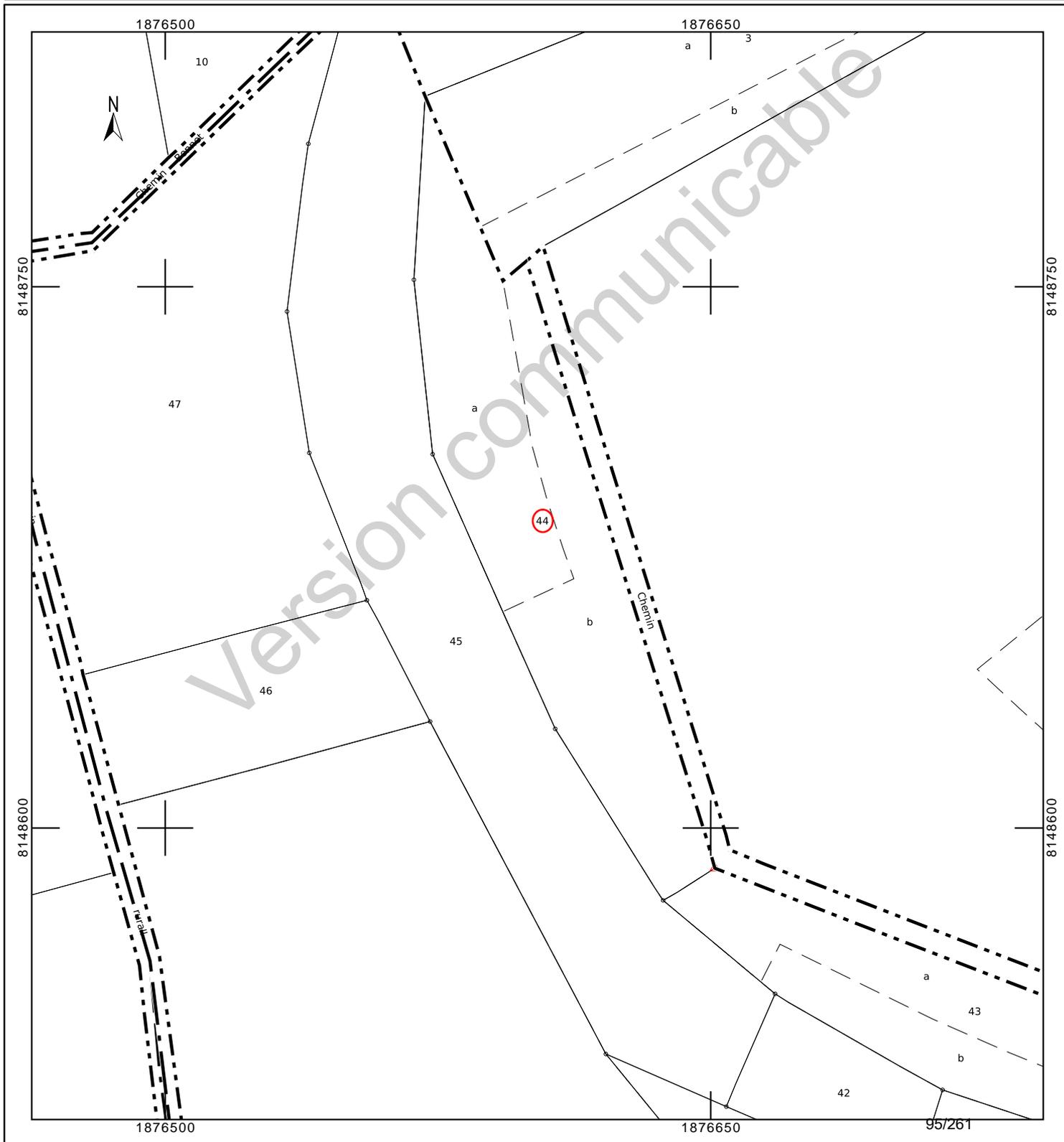
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 44
pour une contenance cadastrale de 63a 40ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 63a 40ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 63a 40ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	6 340	100.00 m	Sans limitation
2	6 340	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

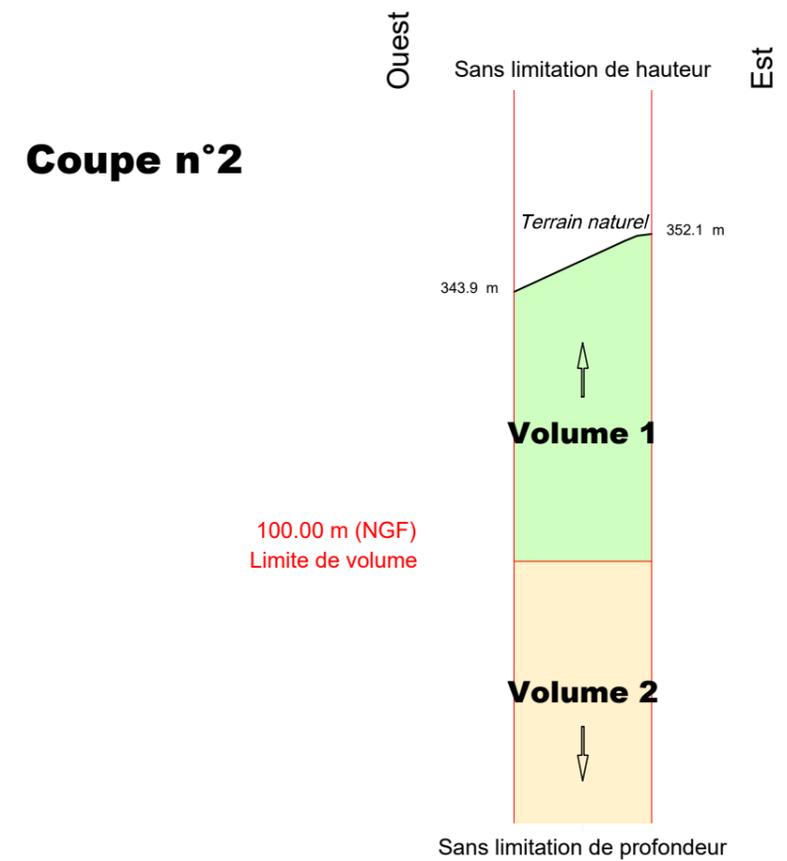
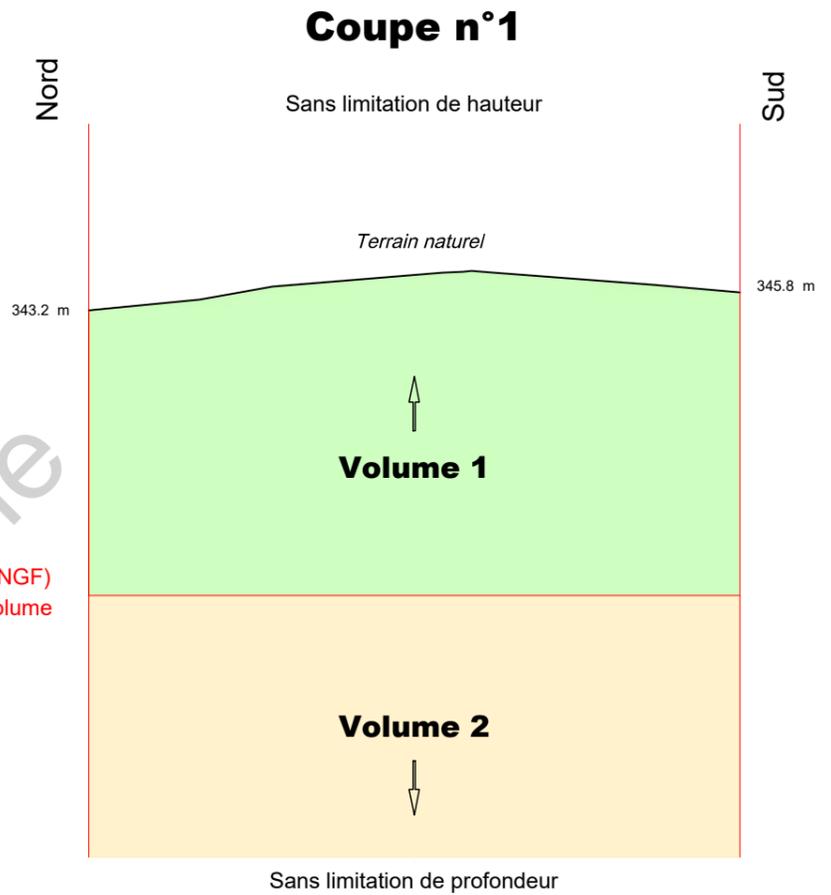
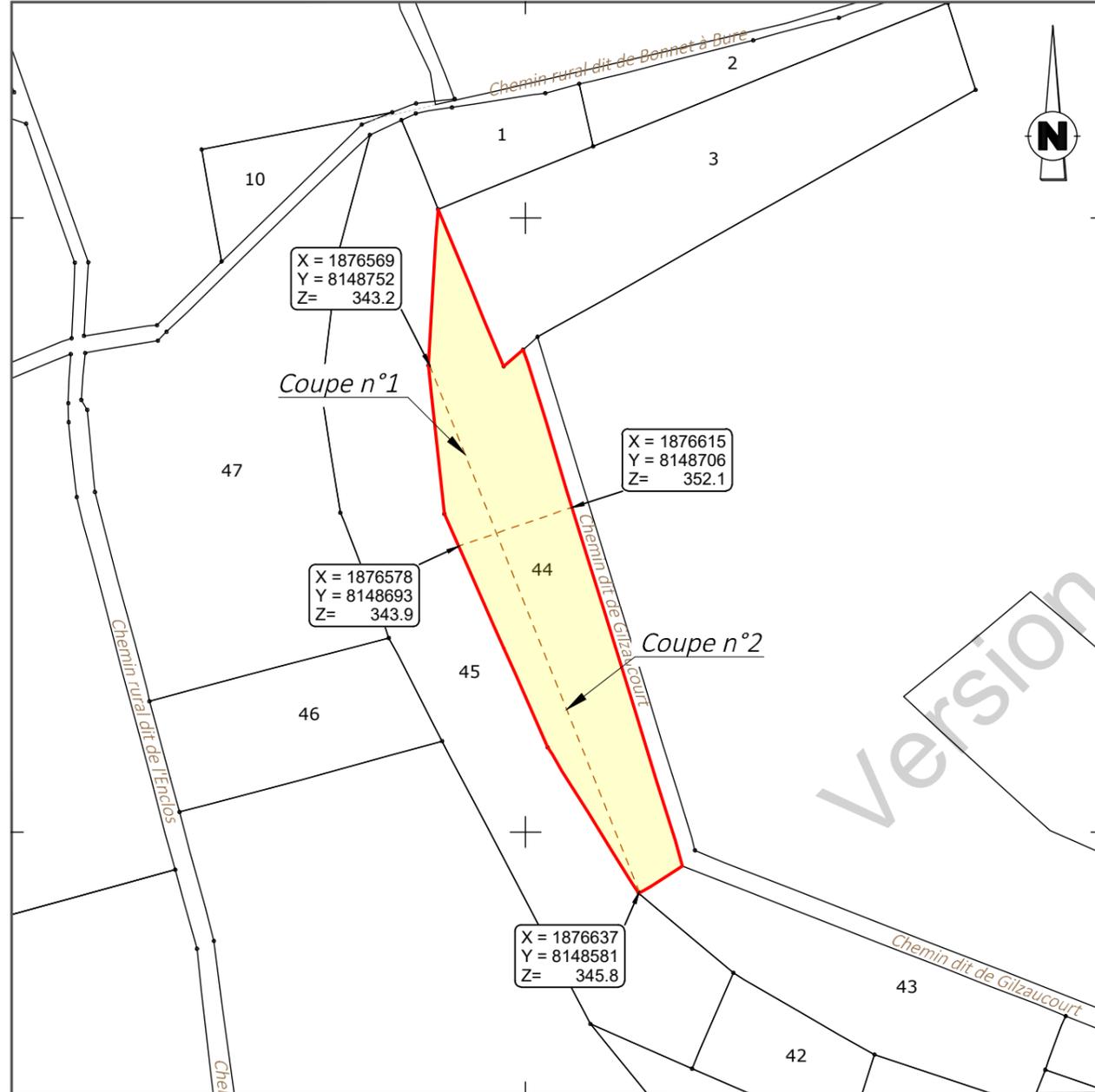
Parcelle cadastrée Section ZD n° 44

Lieudit : Vallée de Paradis

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_45

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	45	Bois	VALLEE DE PARADIS		1,0550

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
1,0550	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

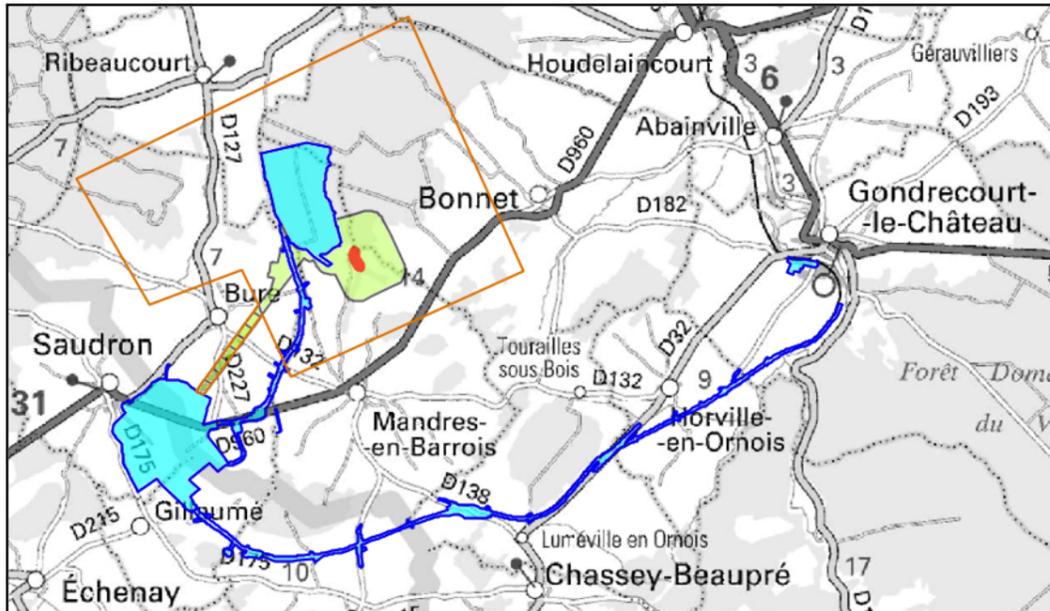
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
1,0550	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	1,0550	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 45
Libelle :



Légende :

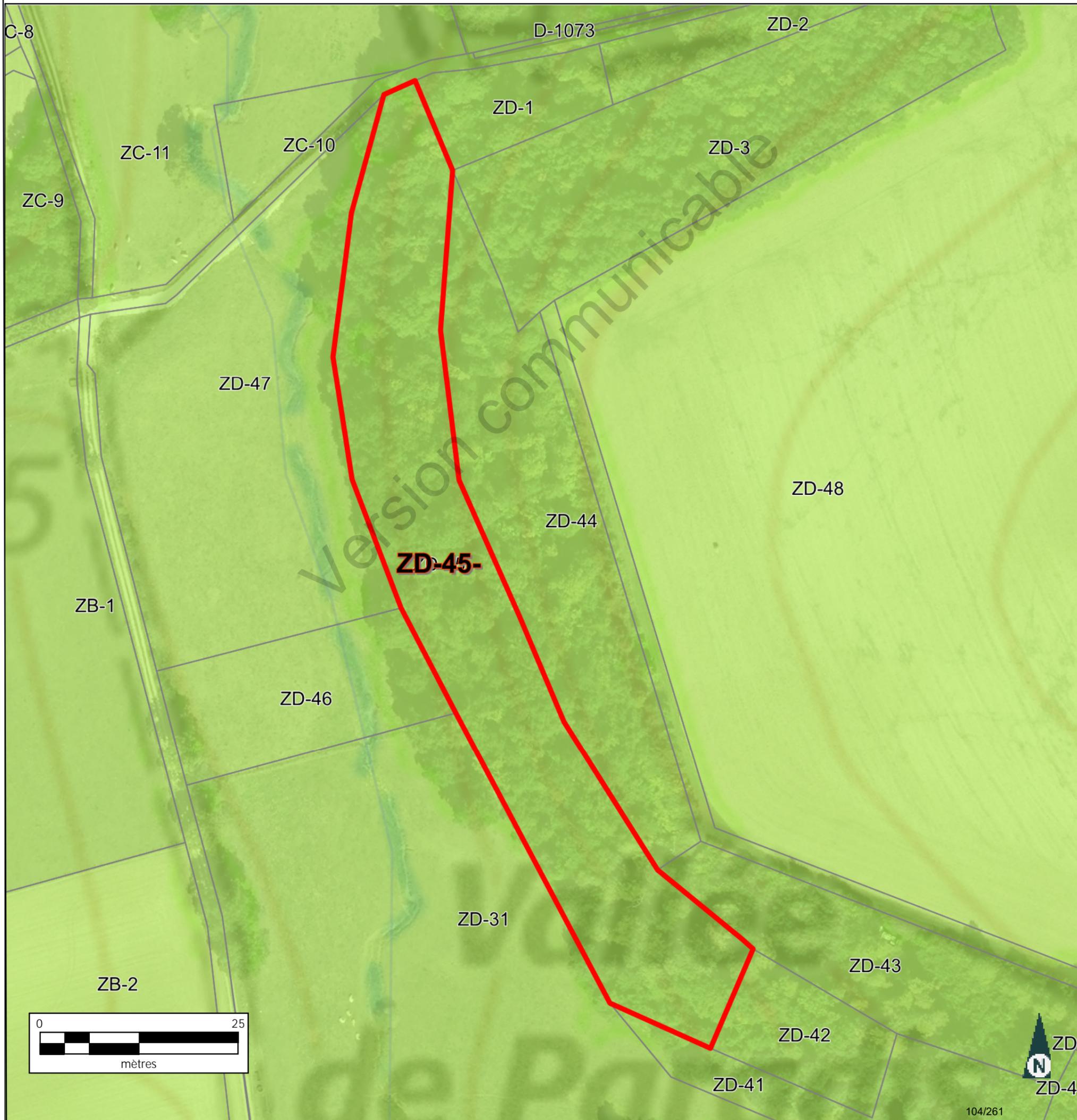
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- Entité cadastrale (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 45

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 45

Contenance cadastrale

10 550 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

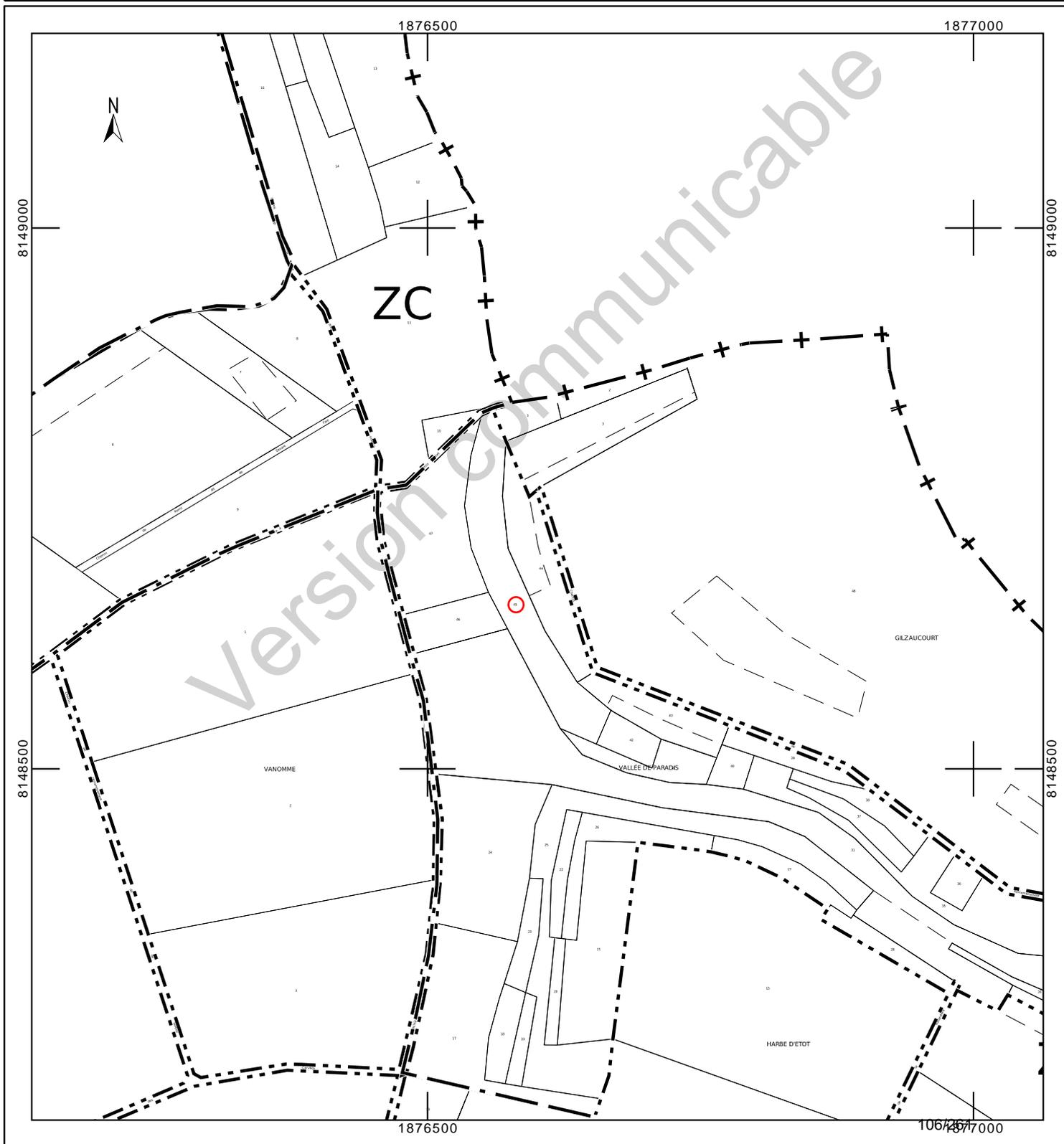
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

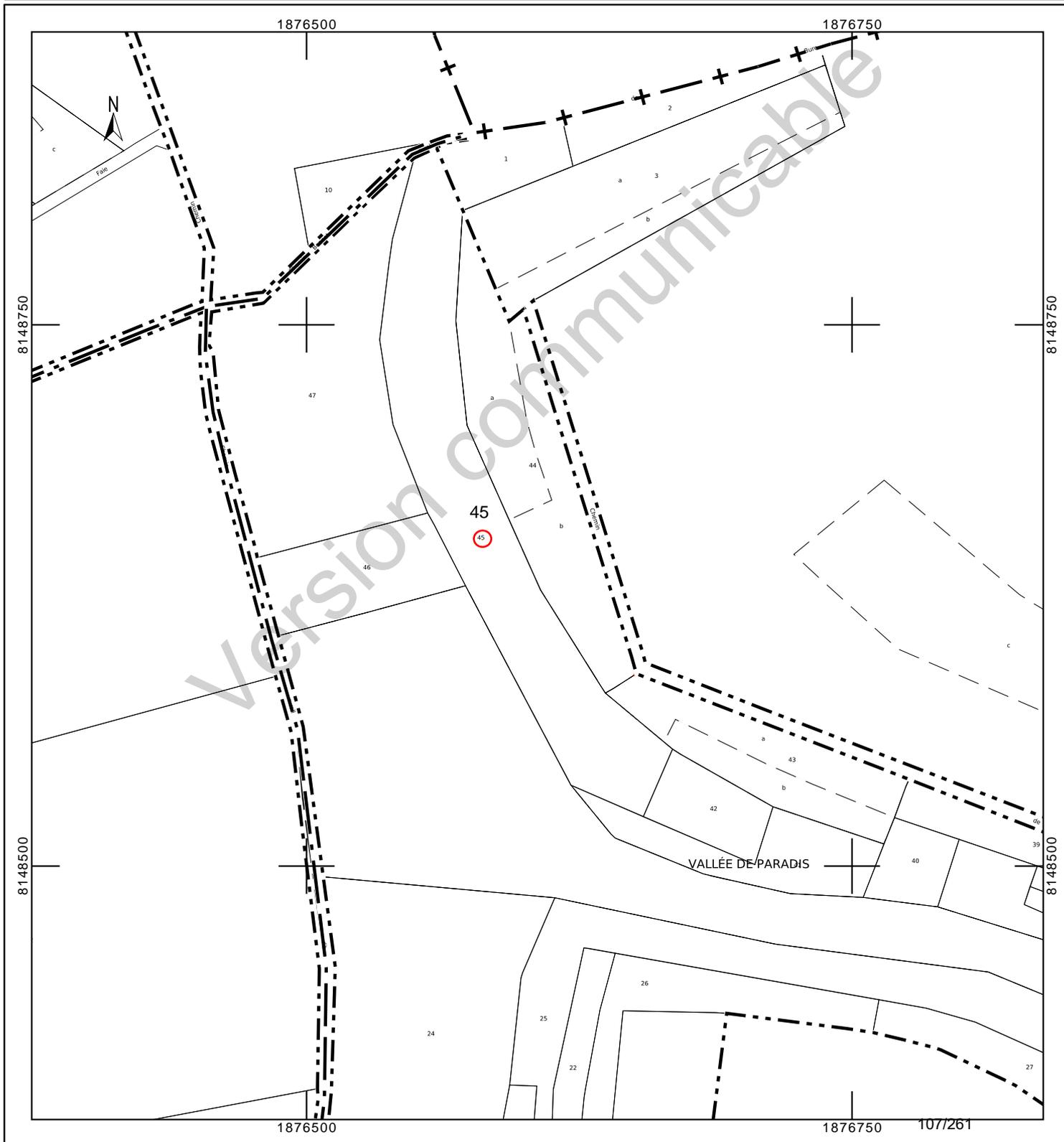
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois

Section ZD n° 45

pour une contenance cadastrale de 1ha 5a 50ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 5a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 5a 50ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	10 550	100.00 m	Sans limitation
2	10 550	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

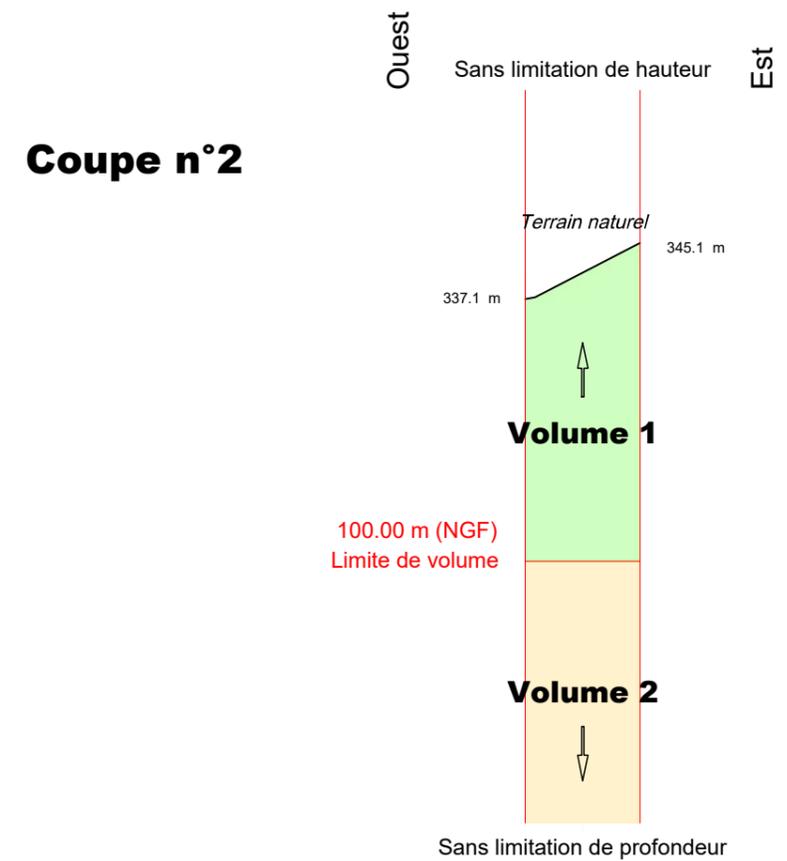
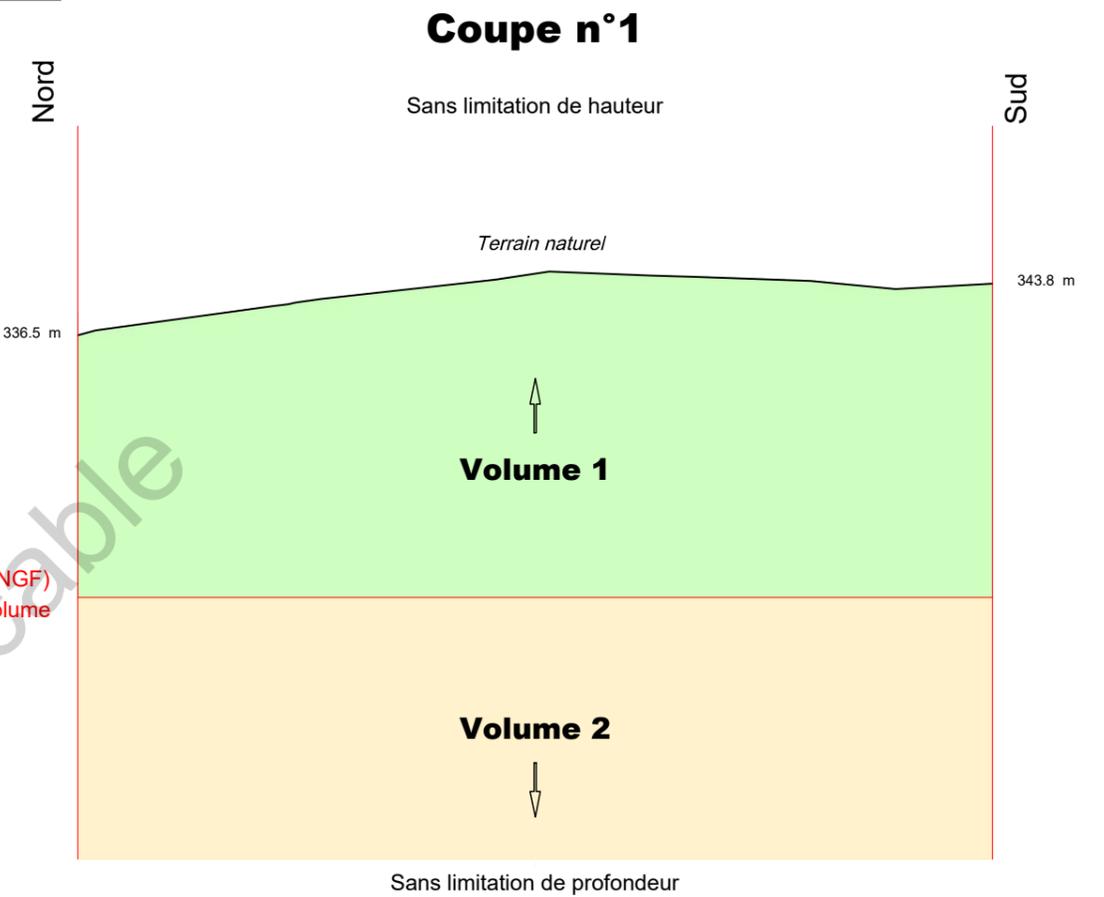
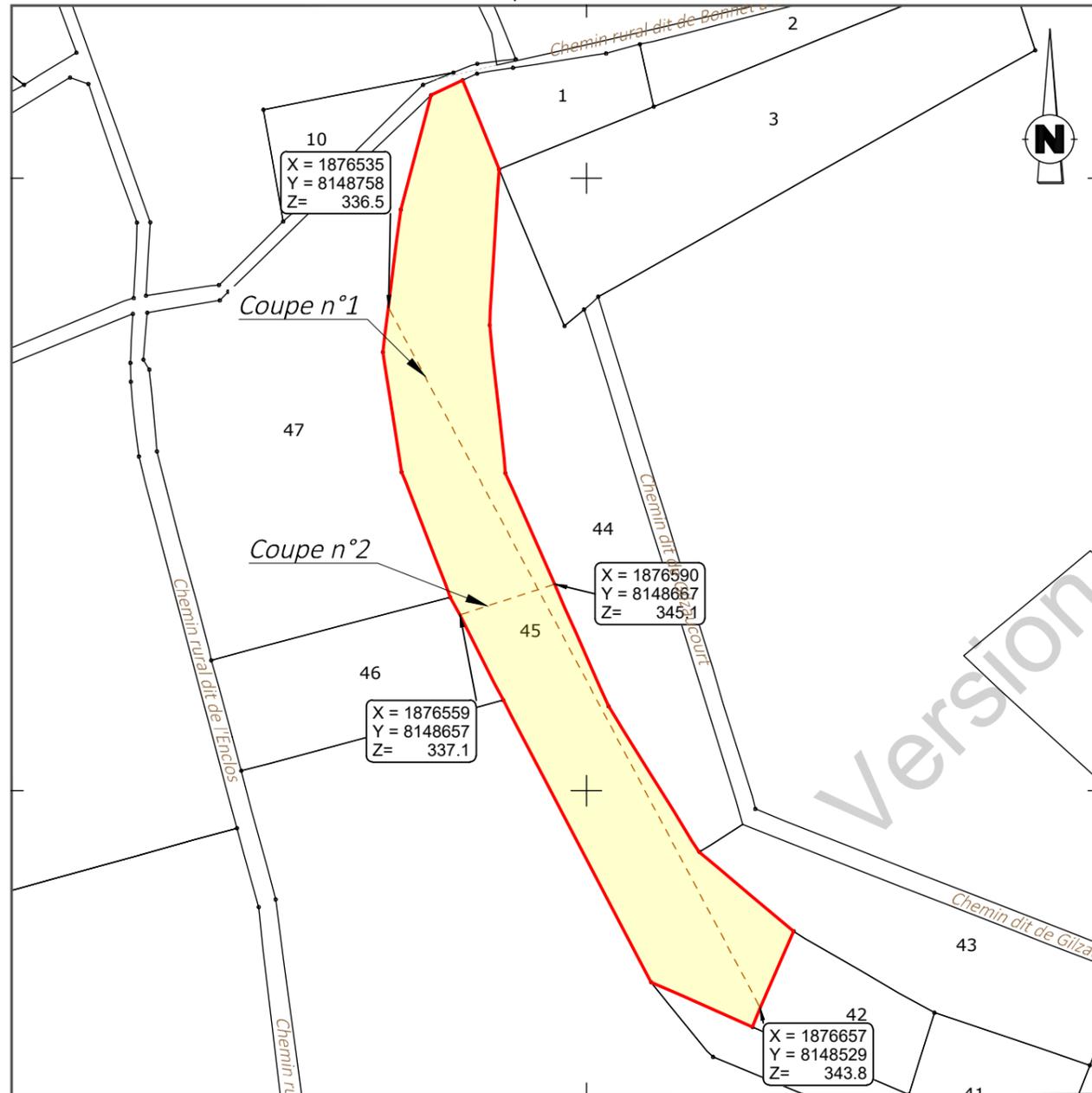
Parcelle cadastrée Section ZD n° 45

Lieudit : Vallée de Paradis

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_46

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	46	Prairie	VALLEE DE PARADIS	0,3160

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,3160	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

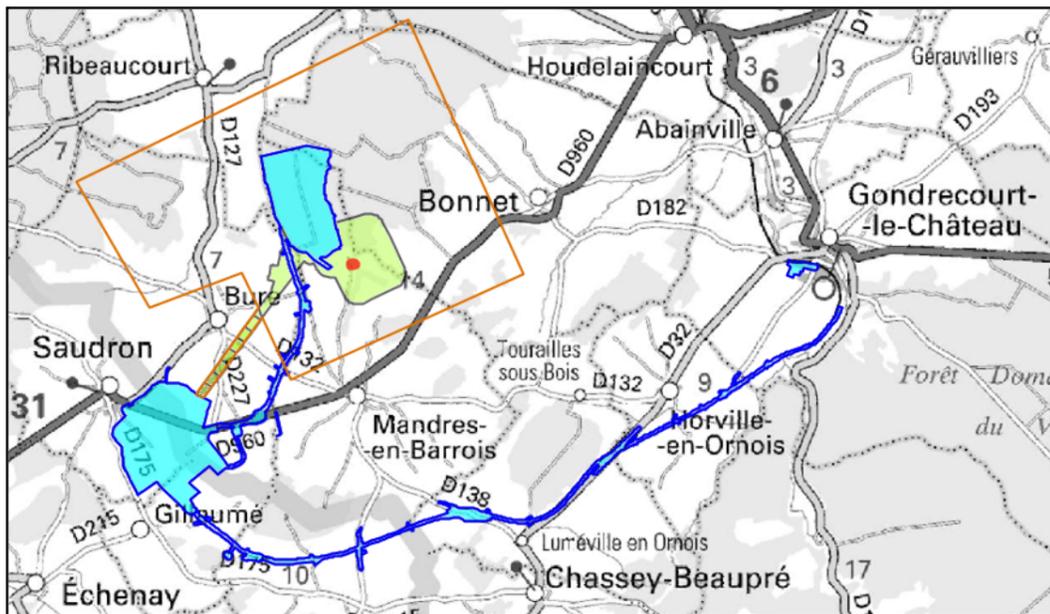
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,3160	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,3160	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE _(Propriétaire)	DE
Madame	EVELYNE CHRISTINE	MARIE MURAT	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	BERTRAND REGIS	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	PATRICIA	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	CORINNE MONIQUE	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	THIERRY LUC	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 46
Libelle :



Légende :

- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- Entité cadastrale**
(Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 46

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 46

Contenance cadastrale

3 160 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

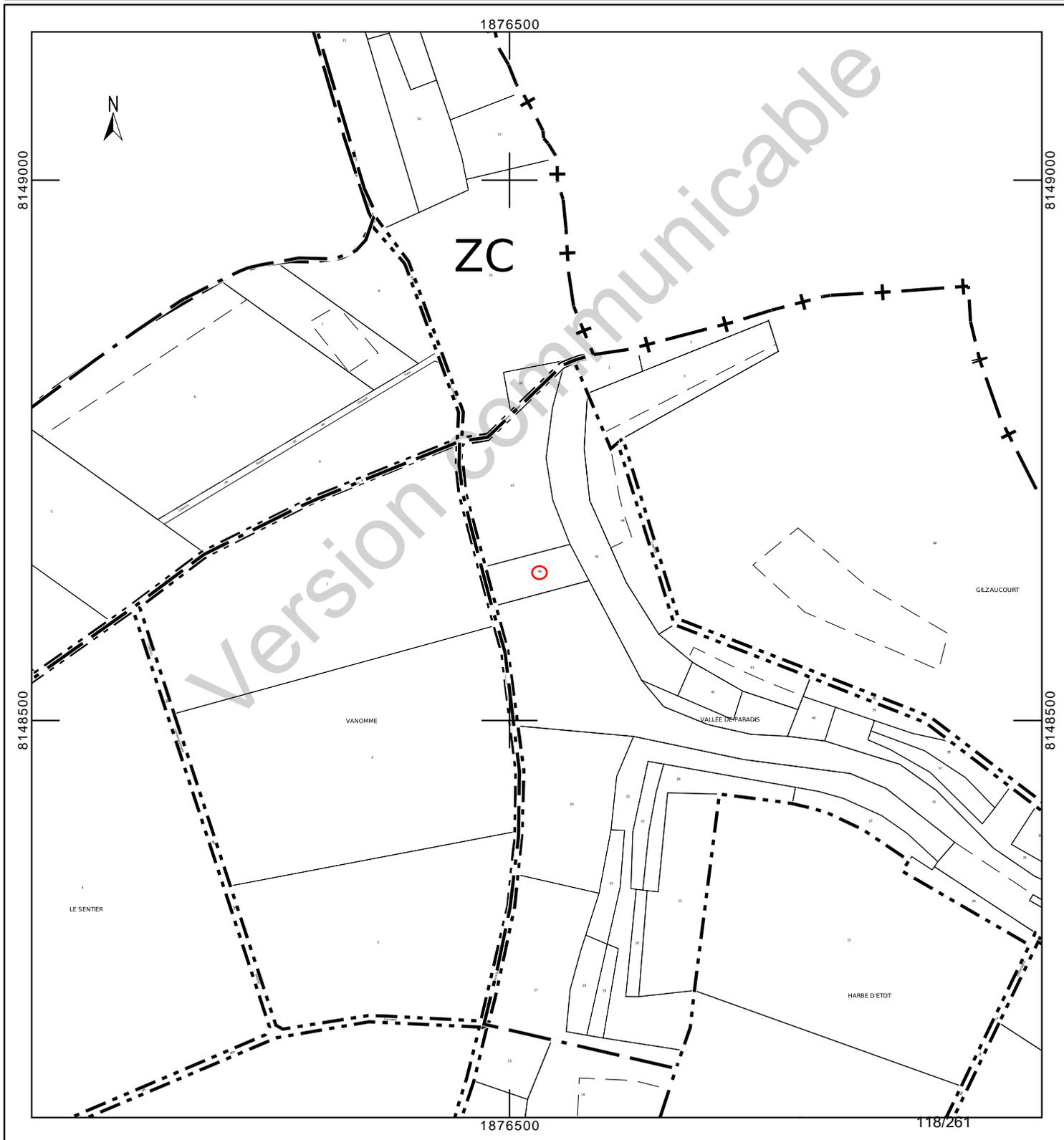
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

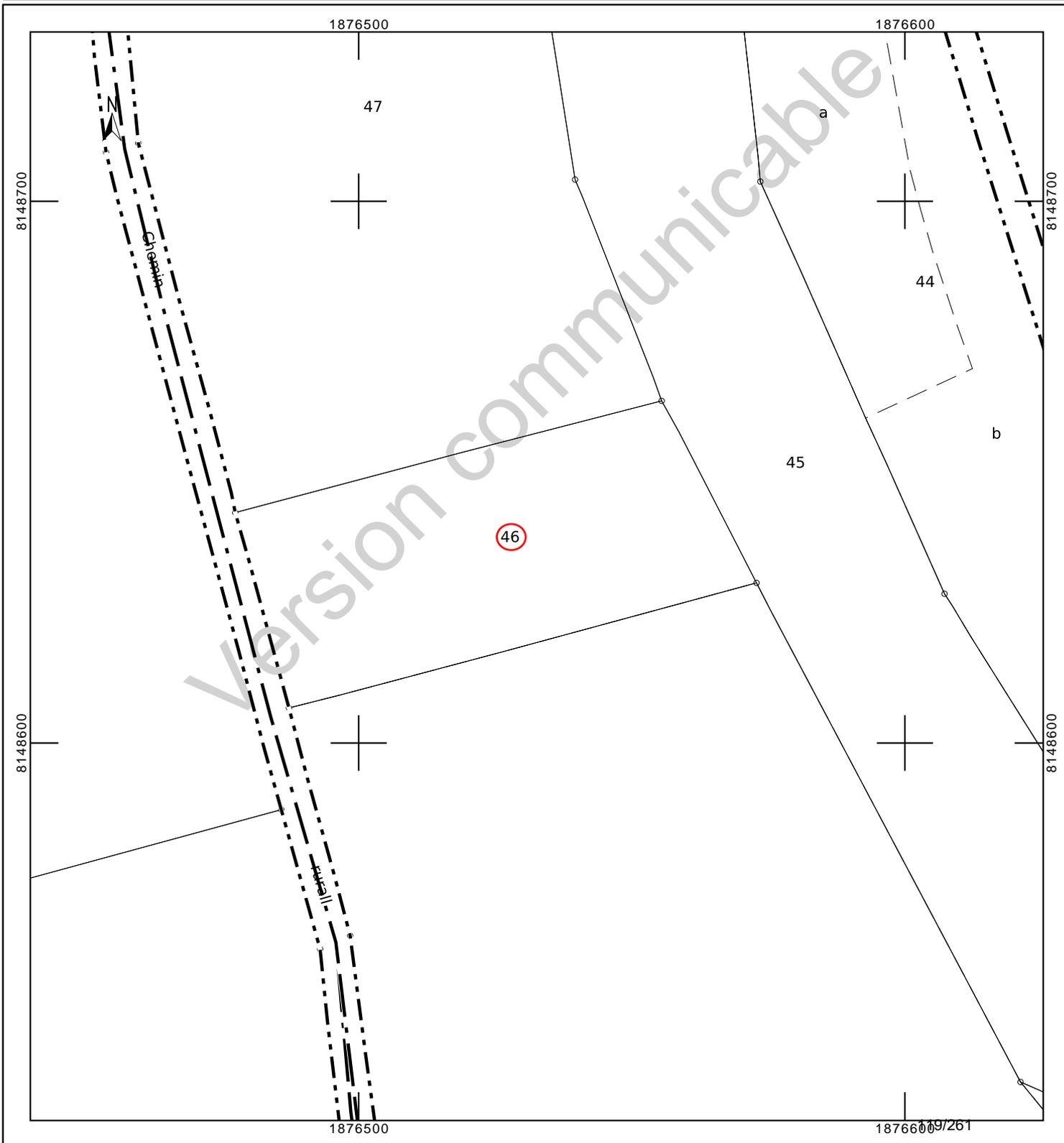
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 46
pour une contenance cadastrale de 31a 60ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 31a 60ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 31a 60ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	3 160	100.00 m	Sans limitation
2	3 160	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

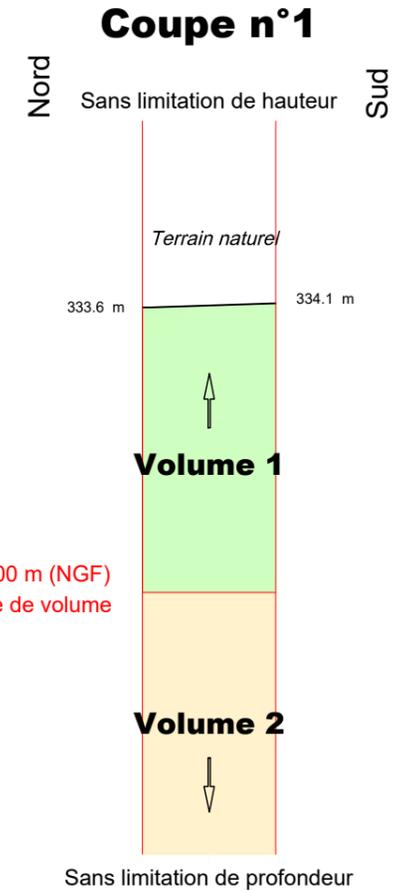
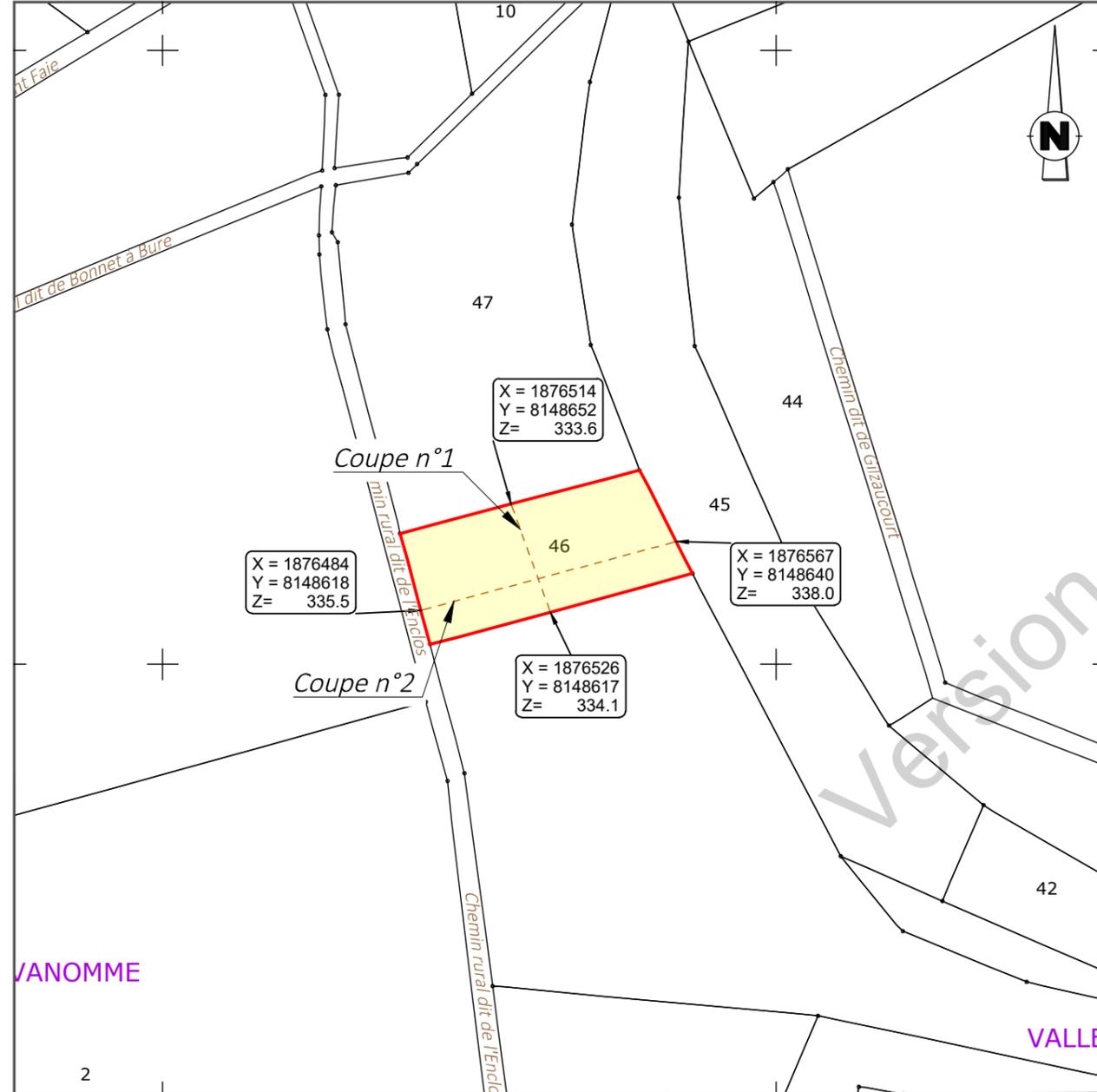
Parcelle cadastrée Section ZD n° 46

Lieudit : Vallée de Paradis

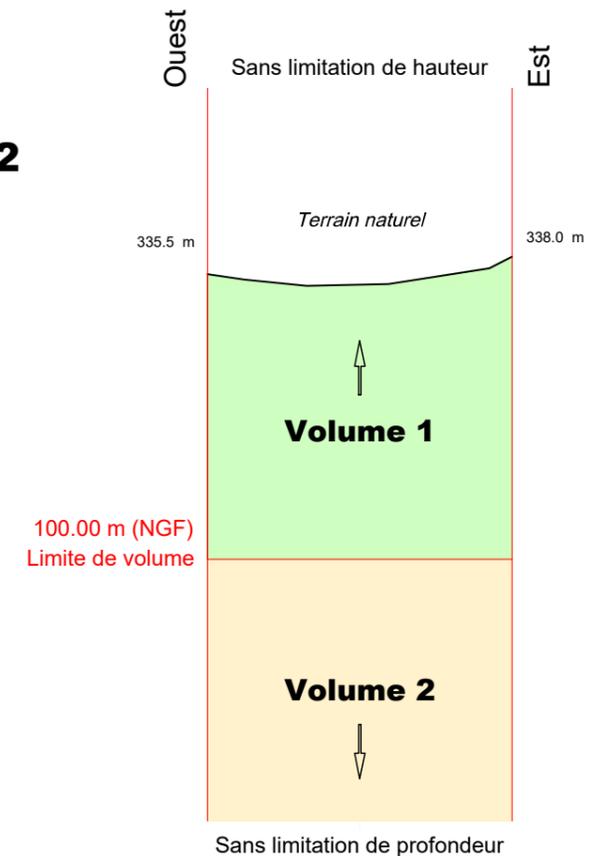
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_47

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	47	Prairie	VALLEE DE PARADIS	1,0260

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
1,0260	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

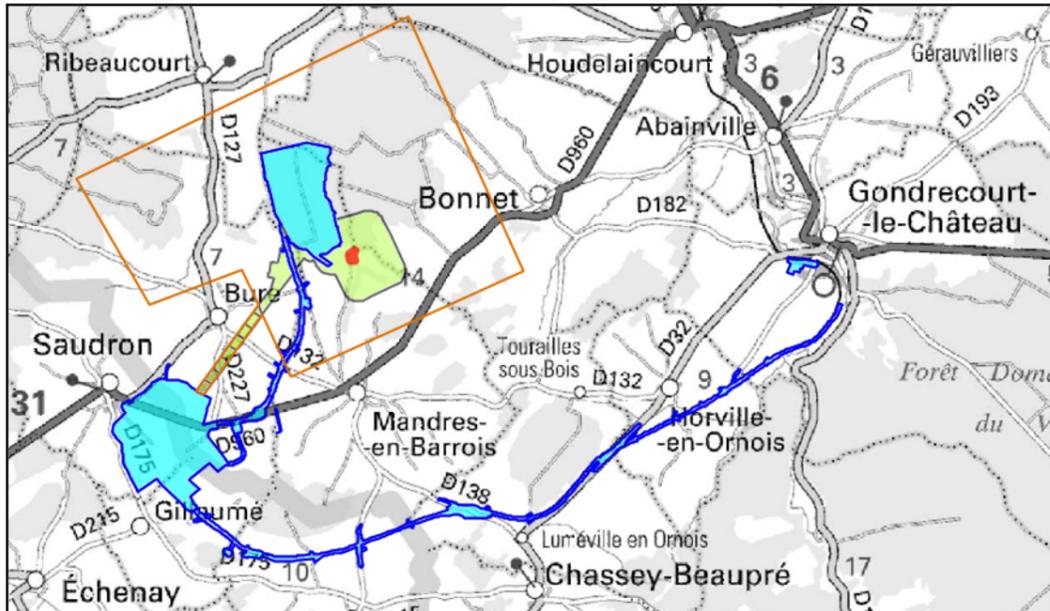
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
1,0260	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	1,0260	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE _(Propriétaire)	DE
Madame	EVELYNE CHRISTINE	MARIE MURAT	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	BERTRAND REGIS	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	PATRICIA	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	
Madame	CORINNE MONIQUE	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	THIERRY LUC	ROLLET	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 47
Libelle :



Légende :

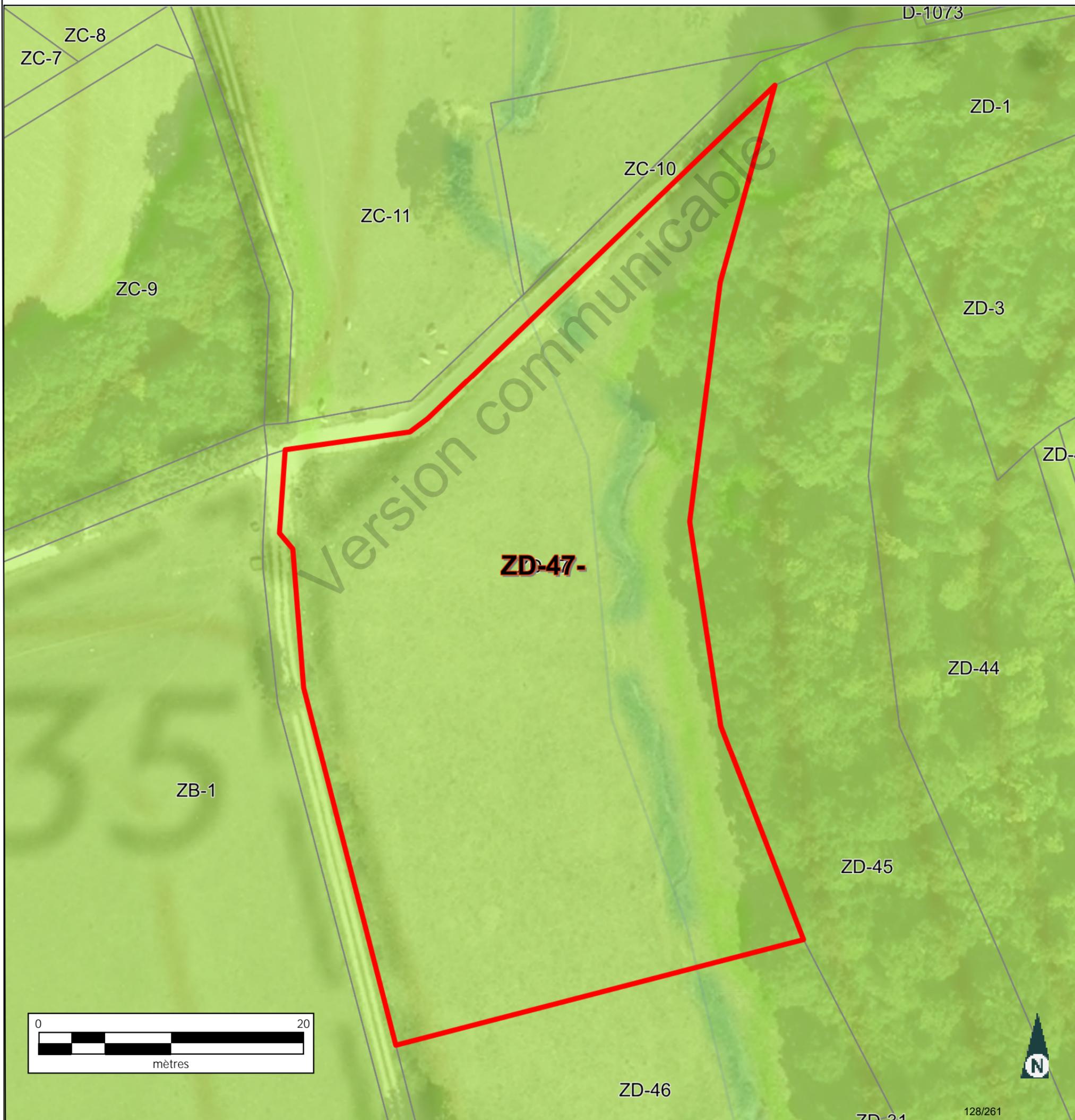
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- Entité cadastrale** (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 47

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 47

Contenance cadastrale

10 260 mètres carrés

Adresse

**VALLEE DE PARADIS
55290 MANDRES EN BARROIS**

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

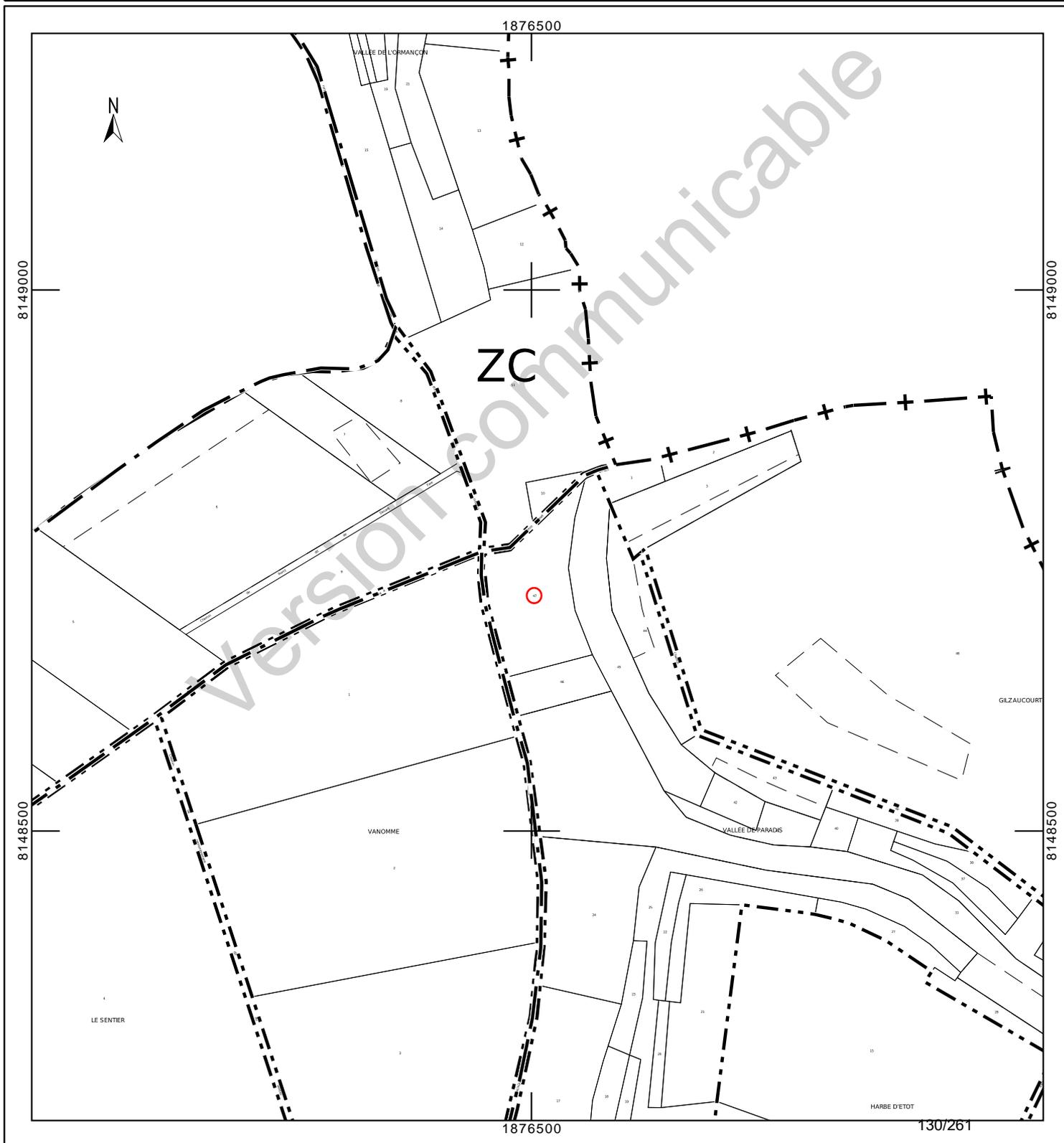
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

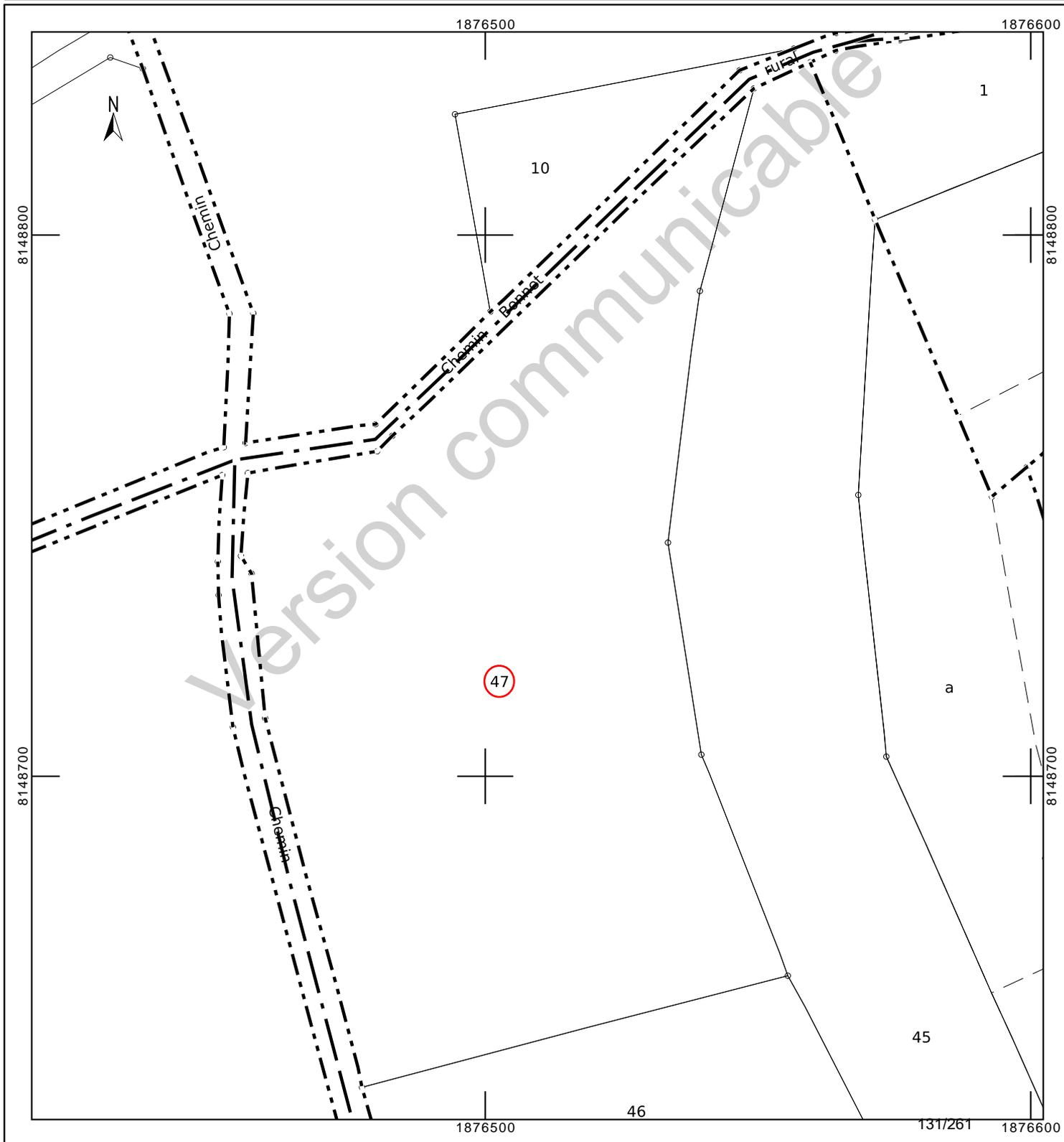
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois

Section ZD n° 47

pour une contenance cadastrale de 1ha 2a 22ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 2a 22ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 1ha 2a 22ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	10 222	100.00 m	Sans limitation
2	10 222	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

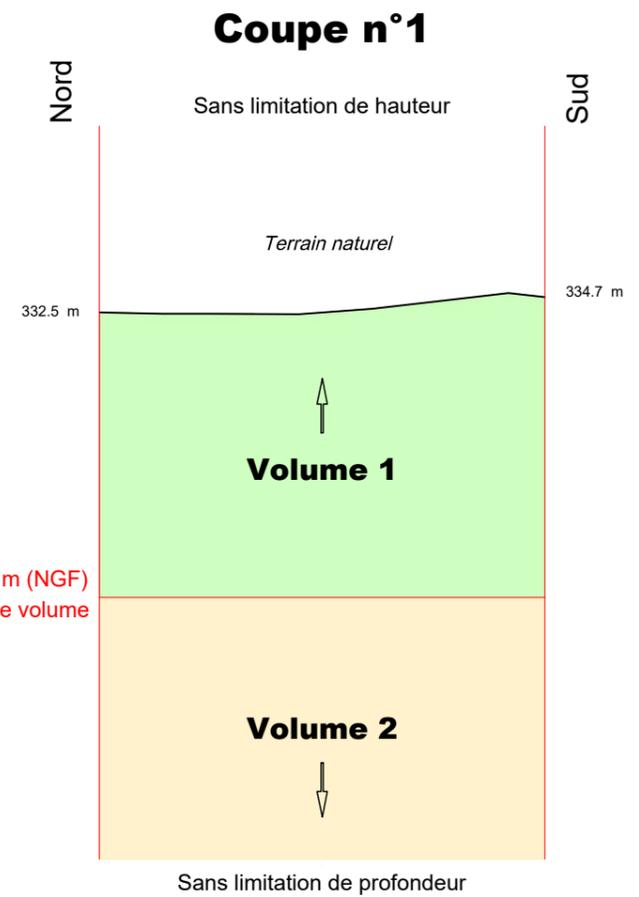
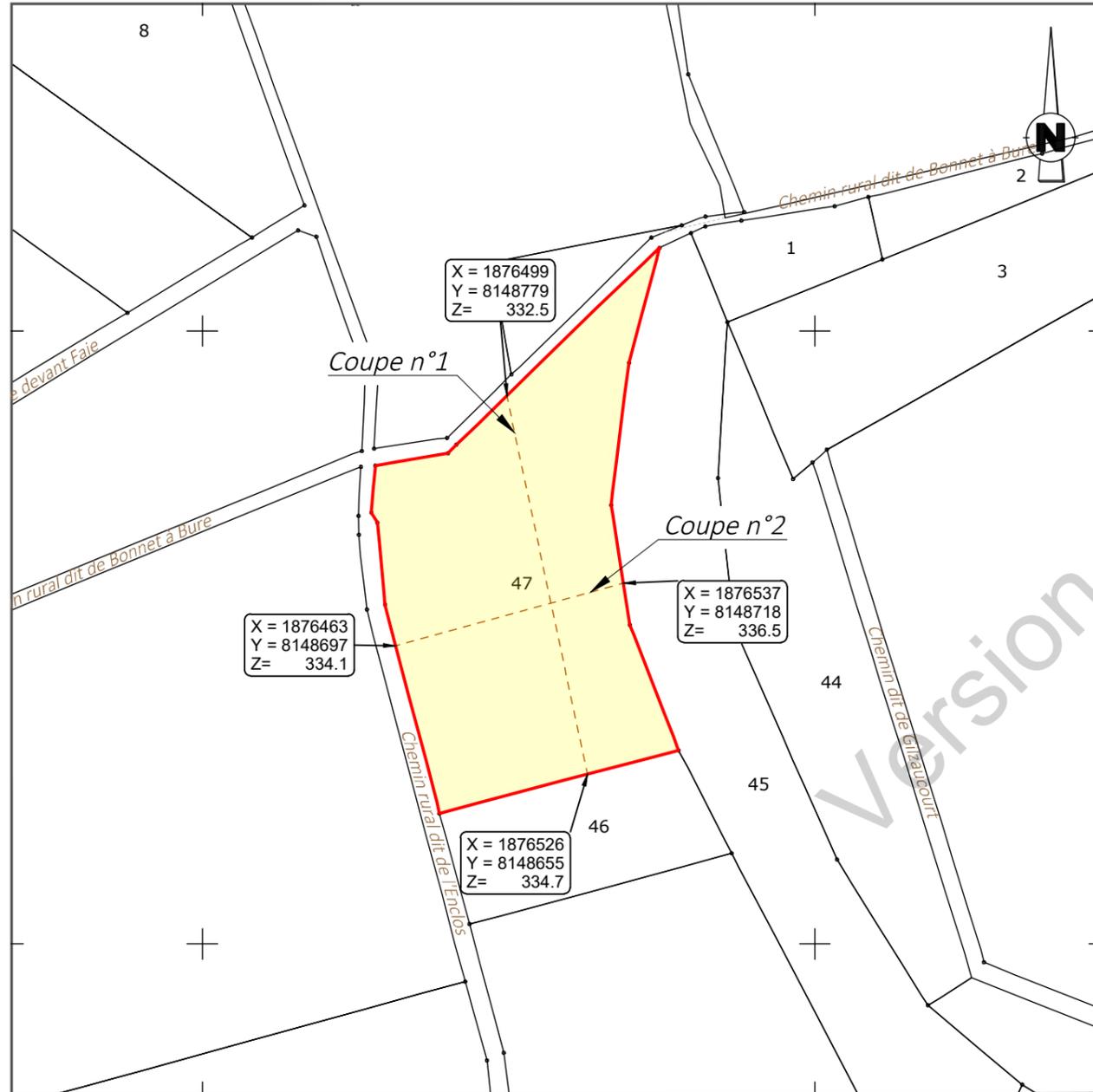
Parcelle cadastrée Section ZD n° 47

Lieudit : Vallée de Paradis

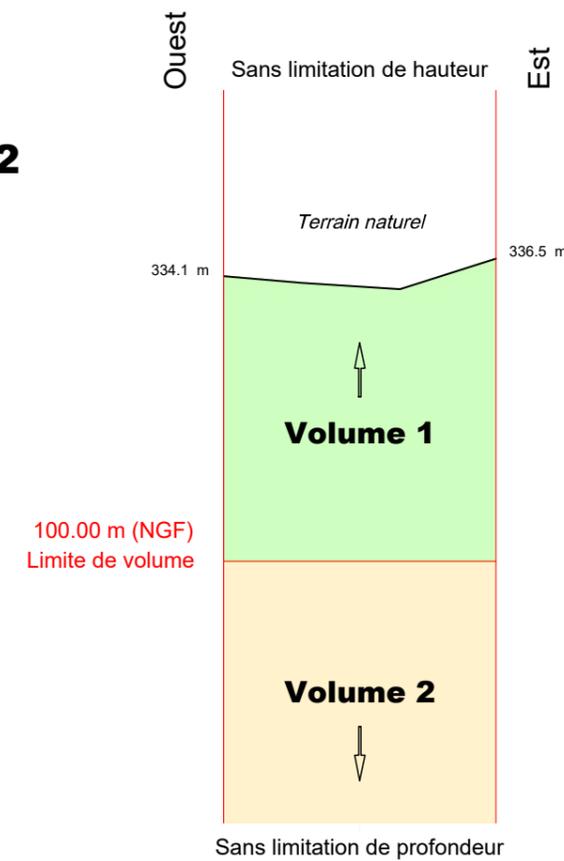
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008



HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucou@herreye-julien.fr

Le 31/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_48

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	48	Culture	GILZAUCOURT	16,1300

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
16,1300	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

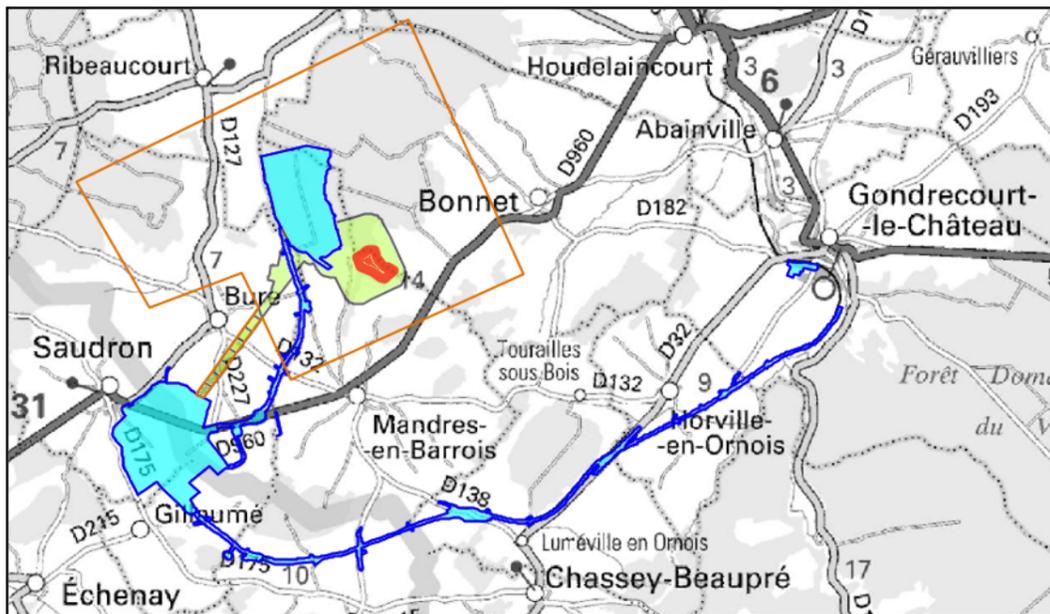
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
16,1300	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	16,1300	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	GUY	FIERS	CO-USUFRUITIER	
Madame	SUZANNE MADELEINE	FIERS	CO-USUFRUITIERE	
Madame	CAROLE	FOISSY	CO- NUE- PROPRIETAIRE	
Monsieur	LAURENT	FOISSY	CO-NU- PROPRIETAIRE	
Madame	EMILIE	JEANNIOT	CO- NUE- PROPRIETAIRE SOUS TUTELLE	
Madame	HELENE	JEANNIOT	CO-NUE- PROPRIETAIRE SOUS CURATELLE	
Monsieur	GUY	VINCENT	CO-NU- PROPRIETAIRE	
Madame	CORINNE	VINCENT	CO- NUE- PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
 ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 48
 Libelle :



Légende :

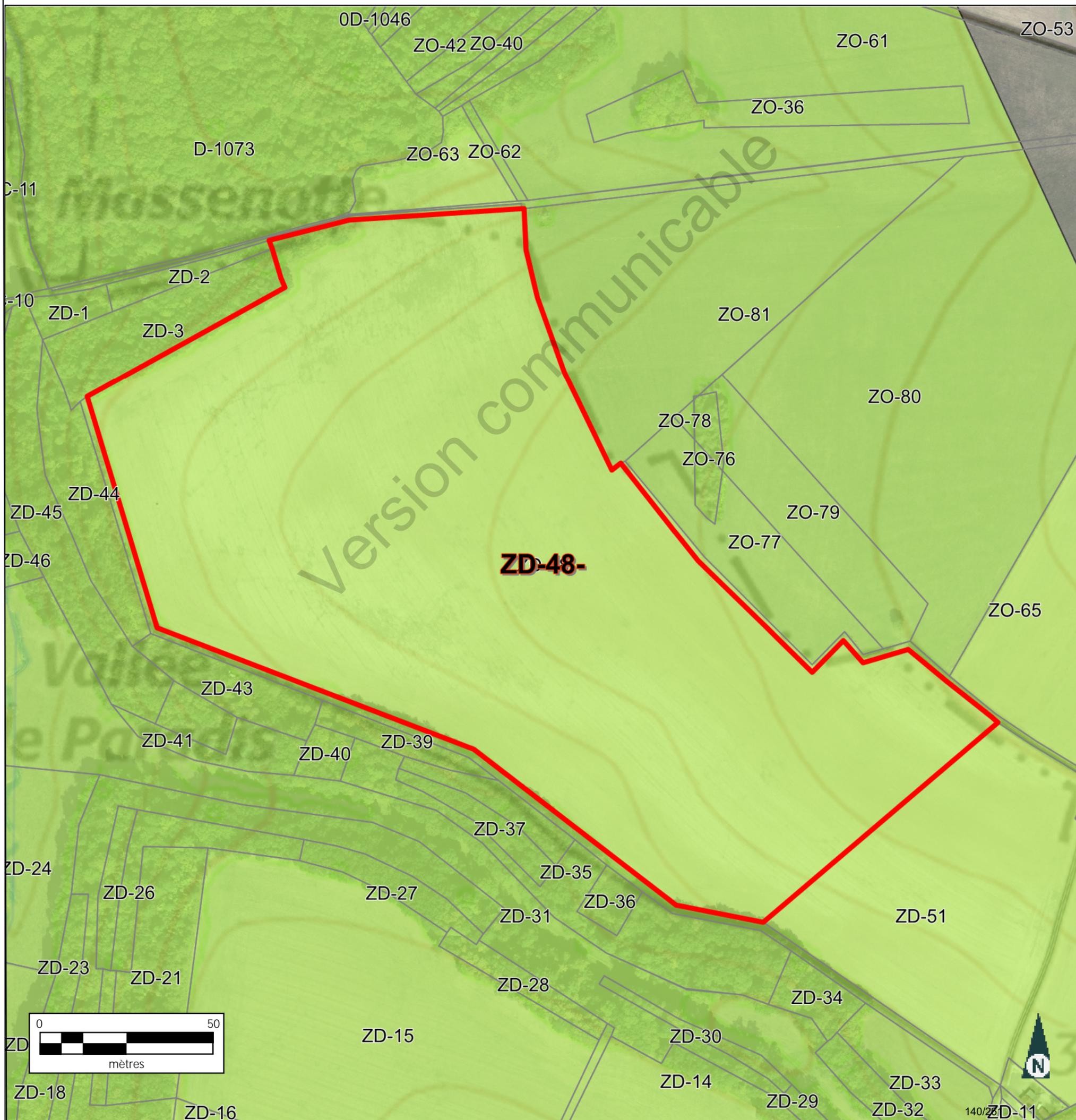
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 48

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 48

Contenance cadastrale

161 300 mètres carrés

Adresse

GILZAUCOURT

55290 MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

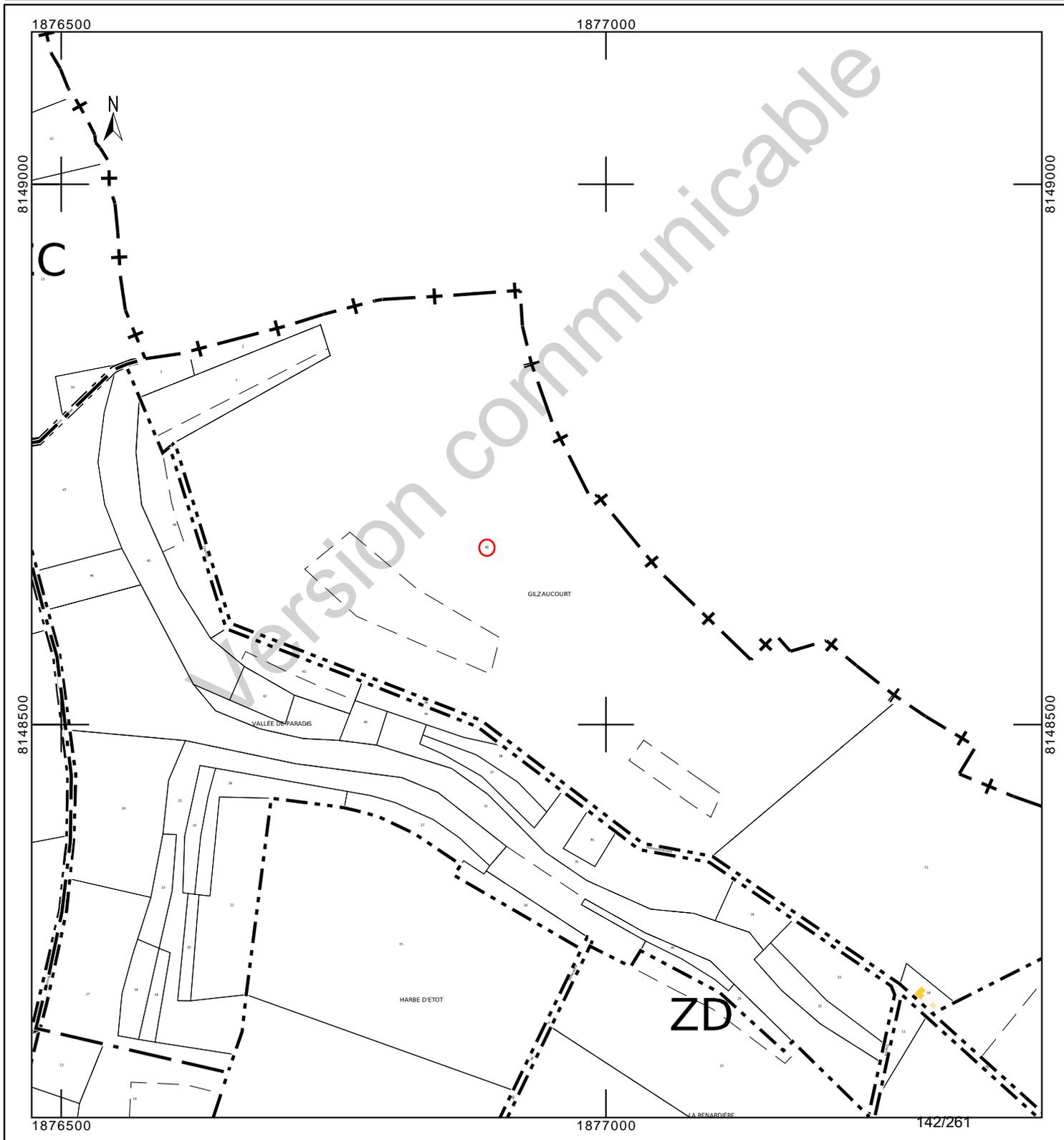
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 25/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

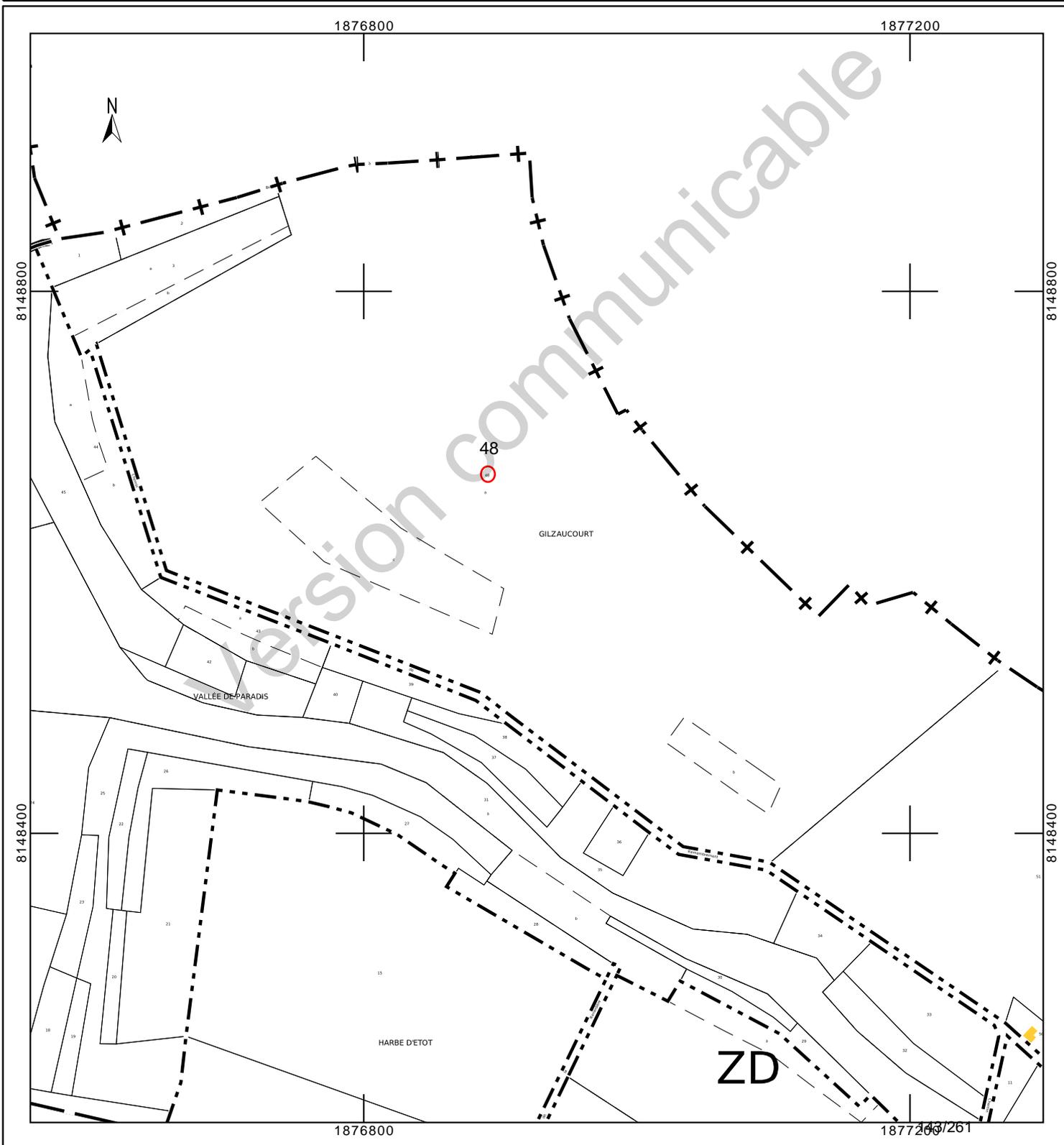
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Mai 2023



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE

SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28

Courriel : vaucou@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Mandres-en-Barrois
Section ZD n° 48
pour une contenance cadastrale de 16ha 13a 0ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16ha 13a 0ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100.00m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 16ha 13a 0ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100.00m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	161 300	100.00 m	Sans limitation
2	161 300	Sans limitation	100.00 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 31 mai 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Parcelle cadastrée Section ZD n° 48

Lieudit : Gilzaucourt

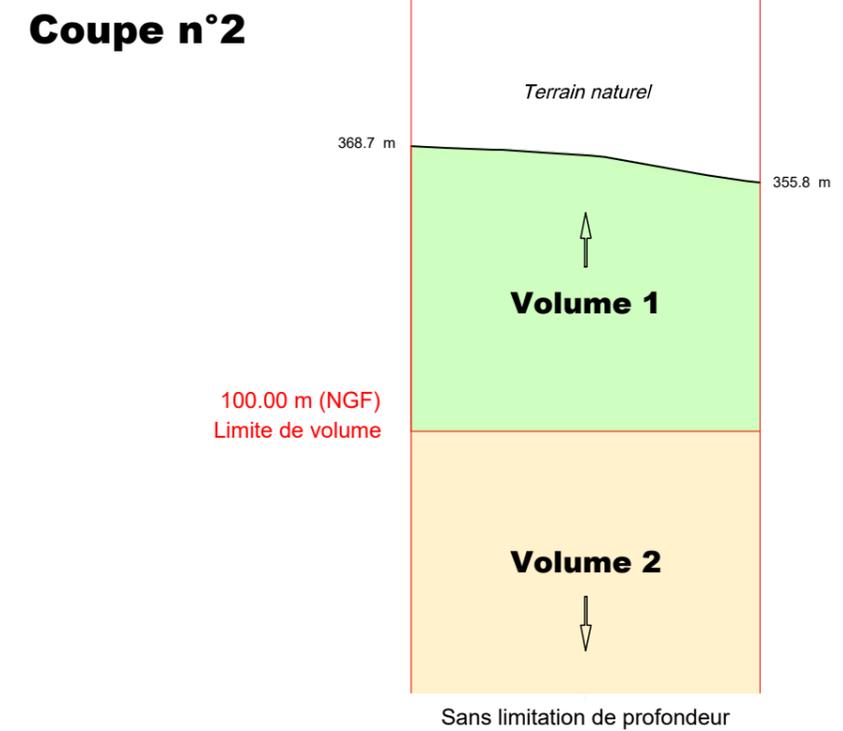
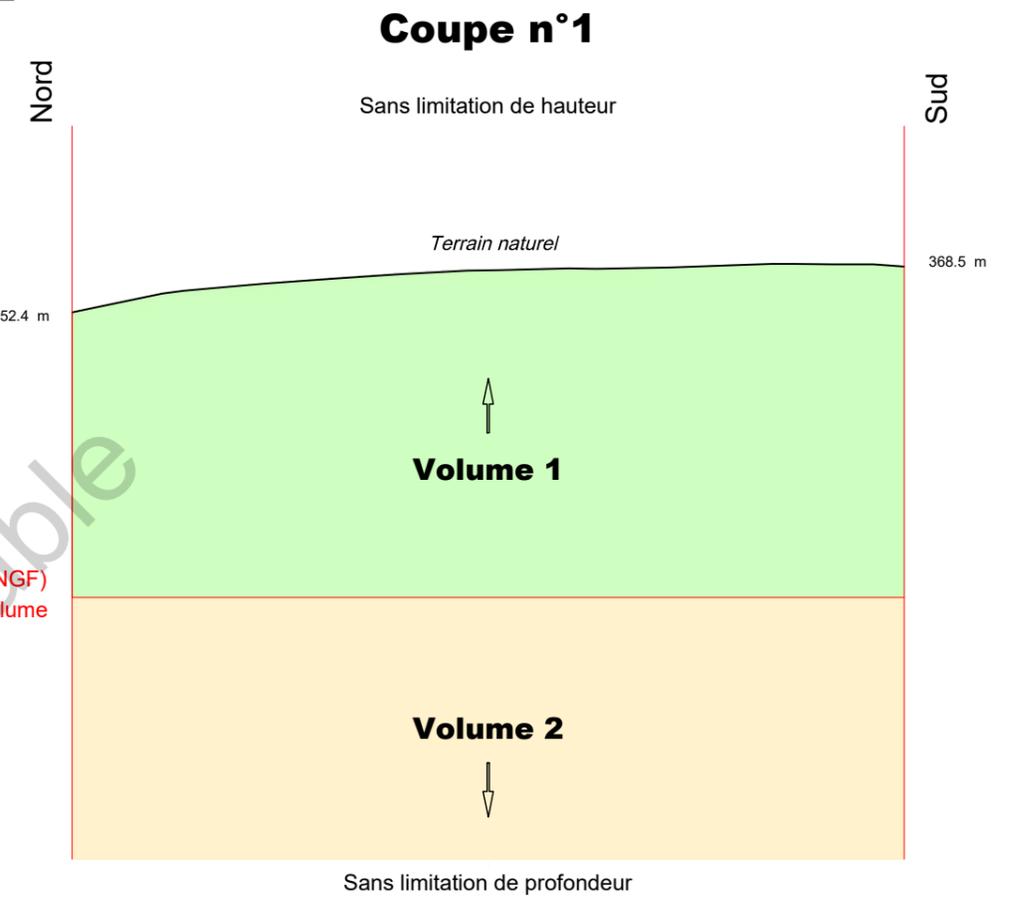
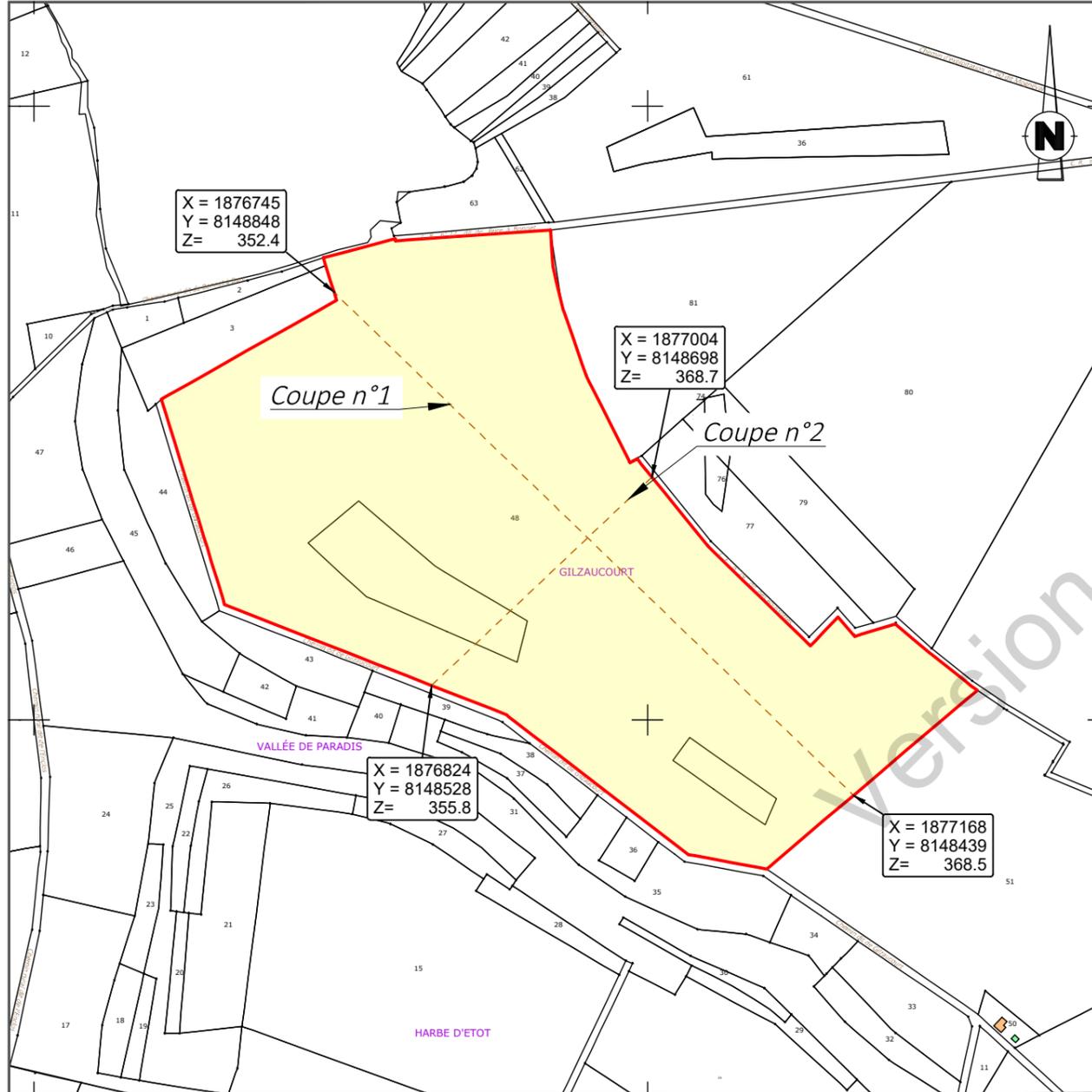
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49

Altimétrie : MNT fourni par Andra

Echelle : 1/5000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre de la parcelle.

V23_0008_Volumes.dwg

N° V23_0008



HERREYE & JULIEN
Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucou@herreye-julien.fr

Le 31/05/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_50

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	50	Baraque de chasse	GILZAUCOURT	0,0973

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,0973	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

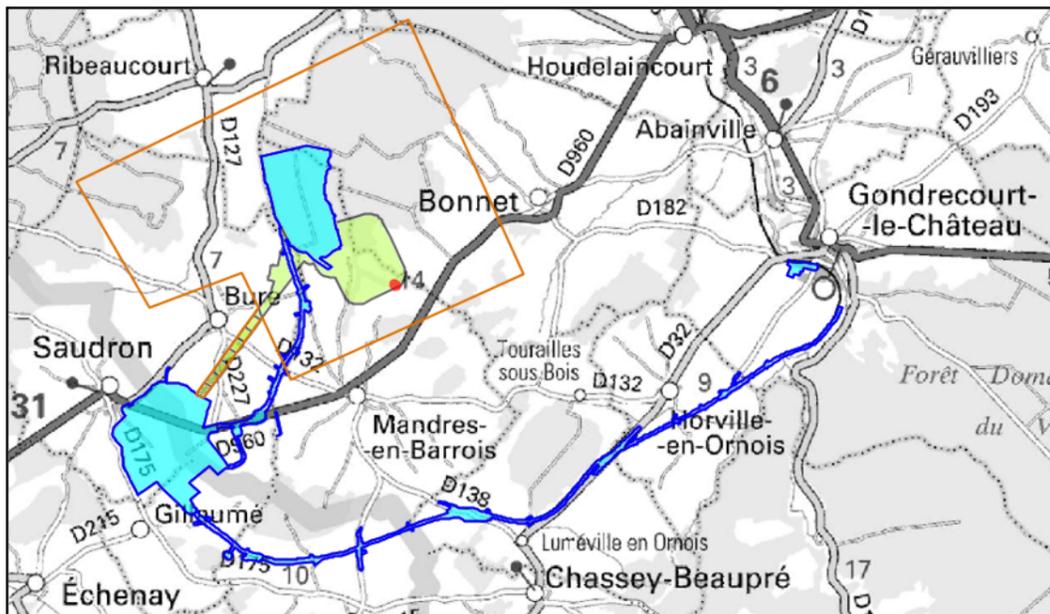
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,0973	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,0973	0,0000

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM_(Propriétaire)	NOM_(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE_(Propriétaire)	DE
Monsieur	PASCAL GEORGES	FRANCAIS	CO-PROPRIETAIRE	
Monsieur	PATRICE LEON	FRANCAIS	CO-PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
 ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 50
 Libelle :



Légende :

Limite départementale
 Limite communale

Projet Cigéo

Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
 Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 Cadastre
 Entité cadastrale
 (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 50

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 50

Contenance cadastrale

973 mètres carrés

Adresse

GILZAUCOURT

55290 MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 13/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

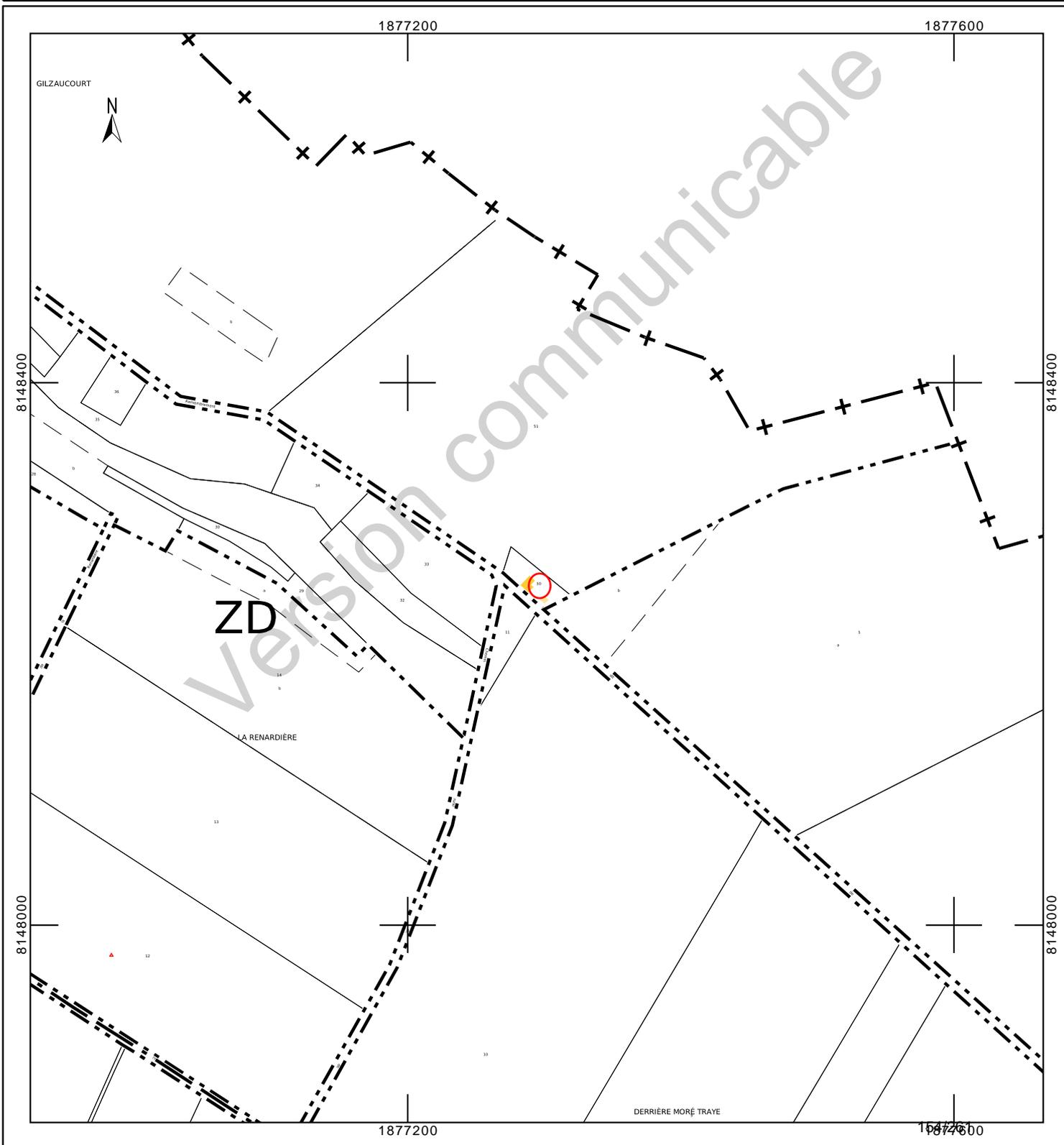
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

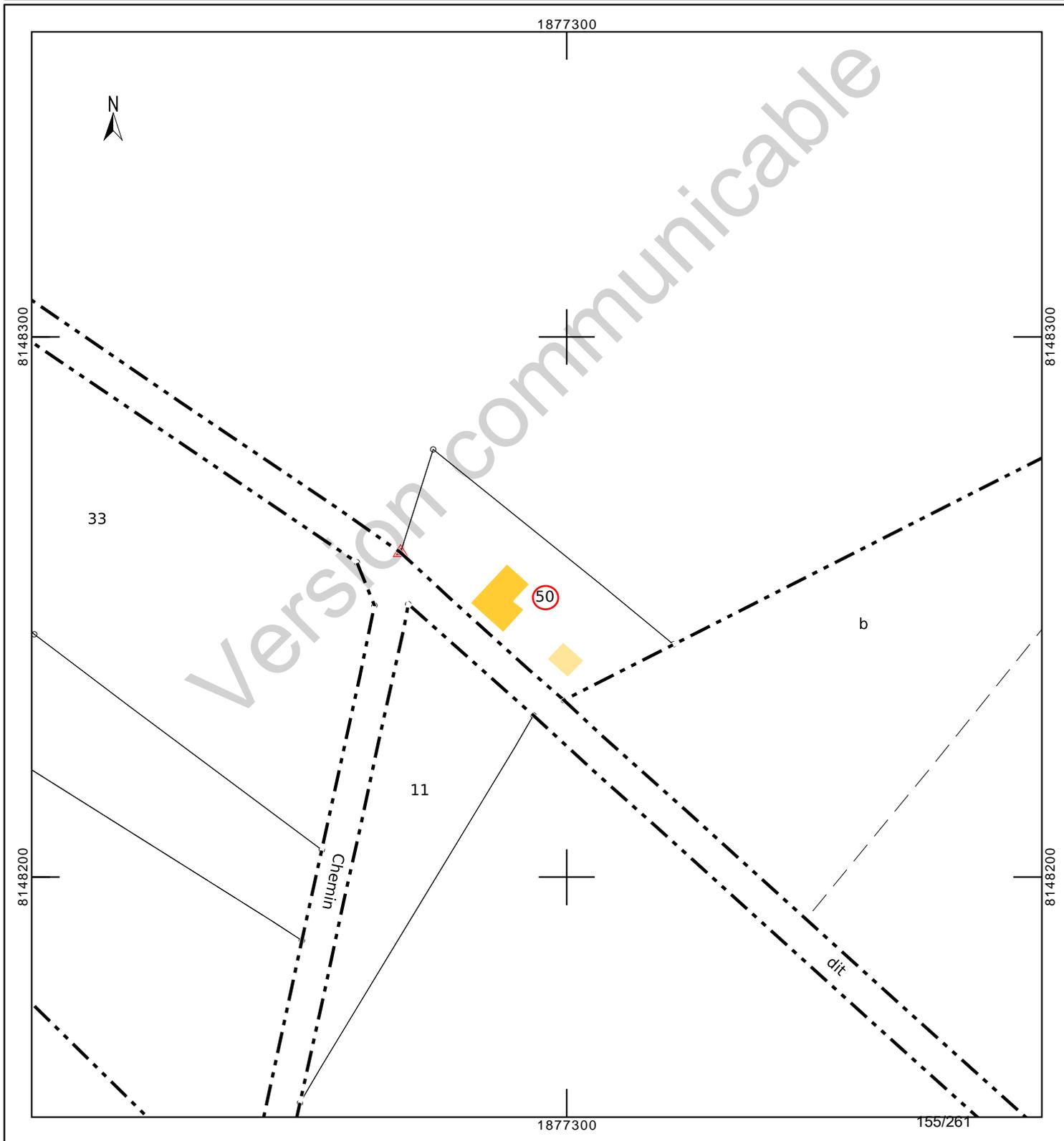
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD n° 50
pour une contenance cadastrale de 9a 73ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 9a 73ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 9a 73ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	973	100 m	Sans limitation
2	973	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

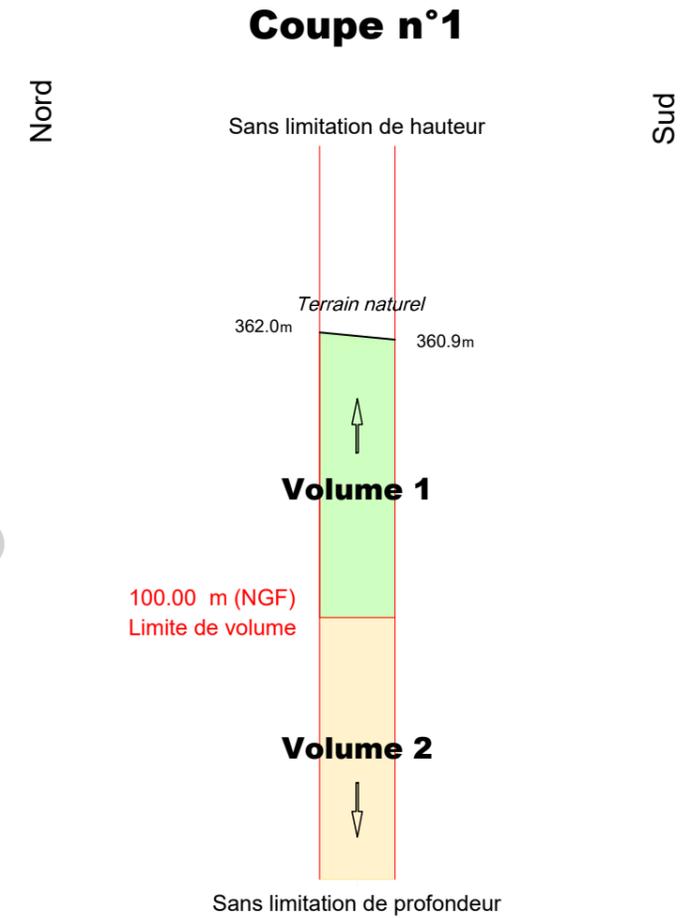
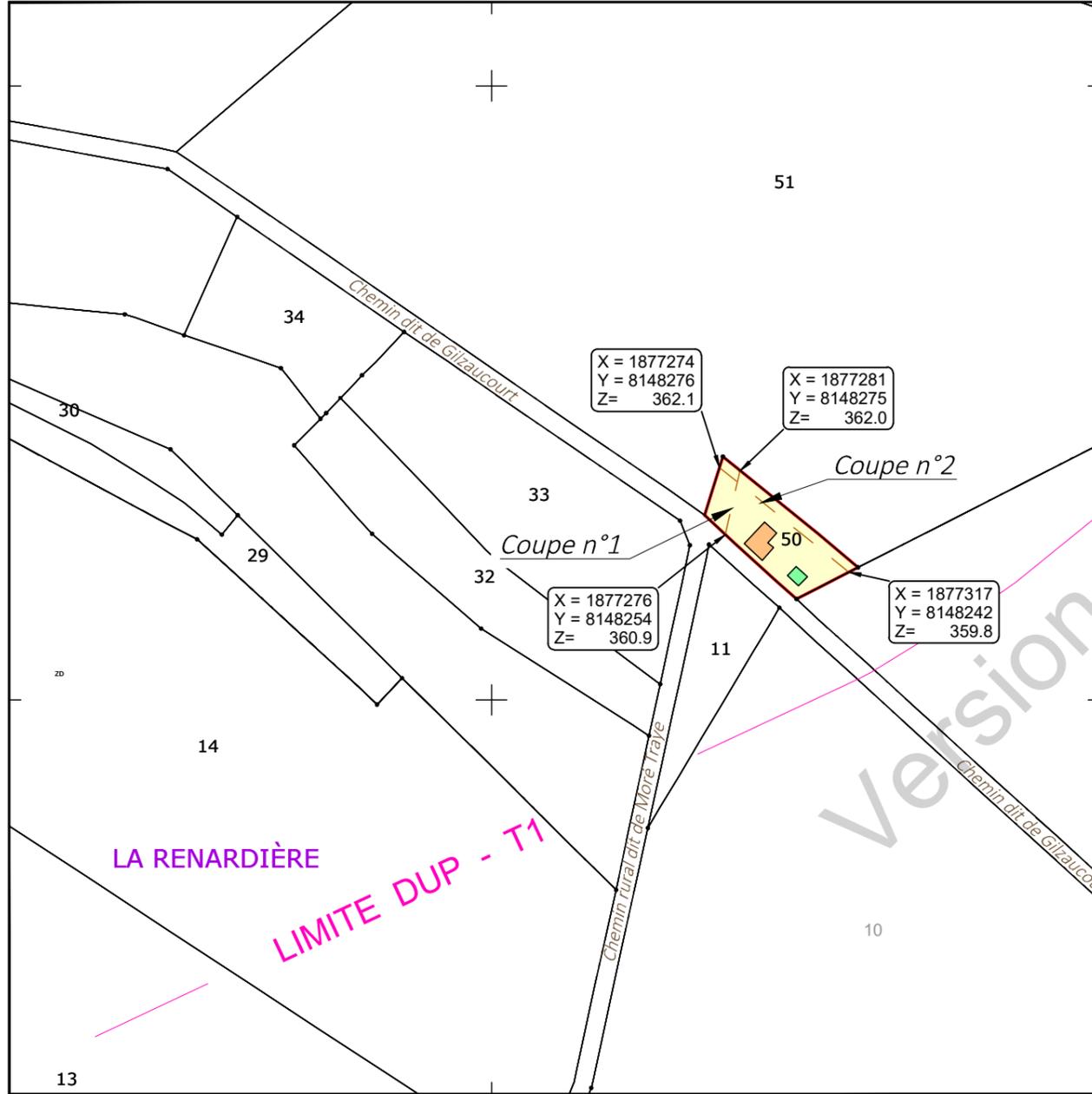
Parcelle cadastrée Section ZD n° 50

Lieudit : Gilzaucourt

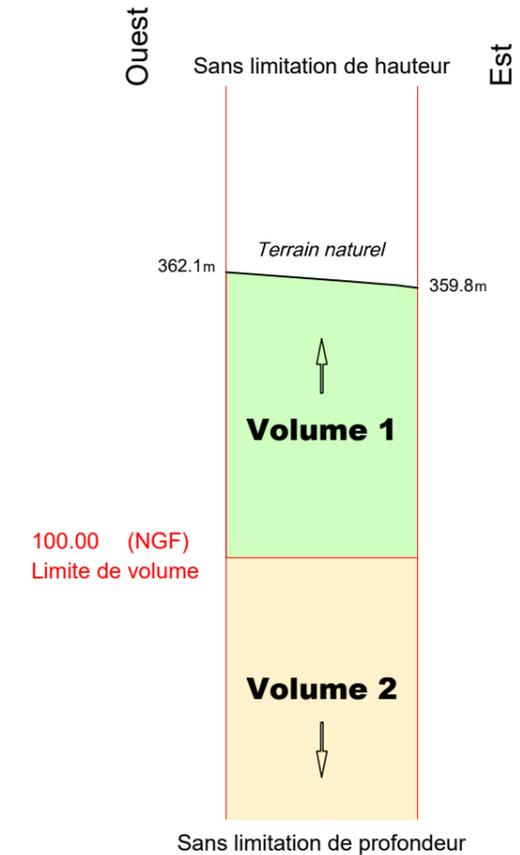
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- Périmètre d'assiette

V23_0008		HERREYE & JULIEN
		Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucou@herreye-julien.fr
N°	Le 12/09/2023	

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_51

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD	51	Culture	GILZAUCOURT	6,2187

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
6,2187	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

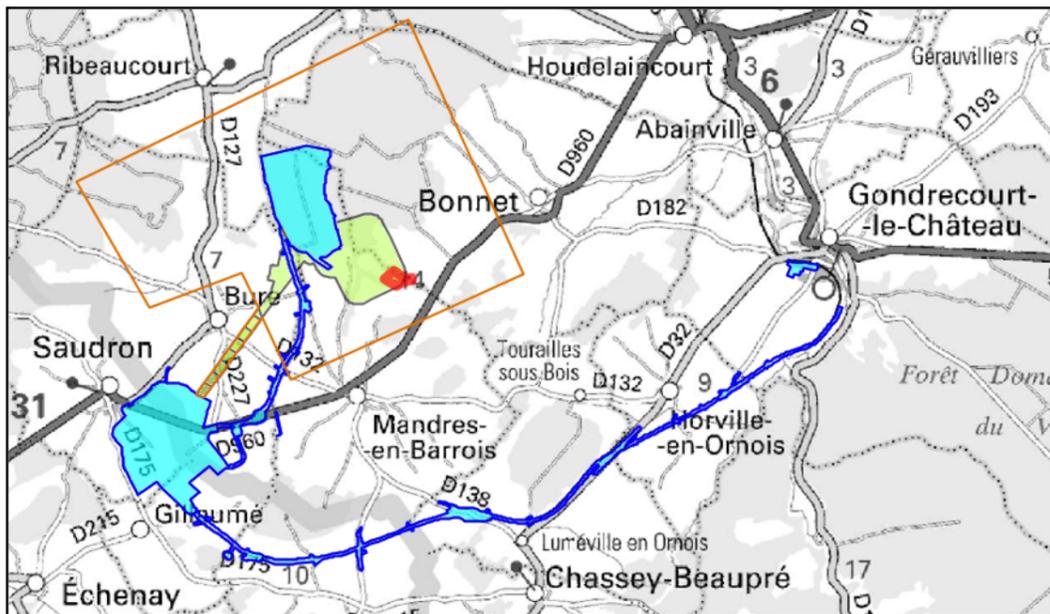
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
6,2187	Partielle	Oui	A	Oui	100	5,5057	0,7130

4 - Liste des propriétaires

CIVILITE_(Propriétaire)	PRENOM _(Propriétaire)	NOM _(Propriétaire)	STATUT PROPRIETE _(Propriétaire)	DE
Monsieur	CHRISTIAN PAUL	DENIS FOISSY	CO-NU- PROPRIETAIRE	
Monsieur	DAMIEN RENE	MAURICE FOISSY	CO-NU- PROPRIETAIRE	
Monsieur	DAVID JEAN	DENIS FOISSY	CO-NU- PROPRIETAIRE	
Madame	NOELLE JEANNINE	FOISSY	USUFRUITIERE	
Monsieur	SYLVAIN NOEL	DENIS FOISSY	CO-NU- PROPRIETAIRE	

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
ABS : 000 Section : ZD Parcelle : 51
Libelle :



Légende :

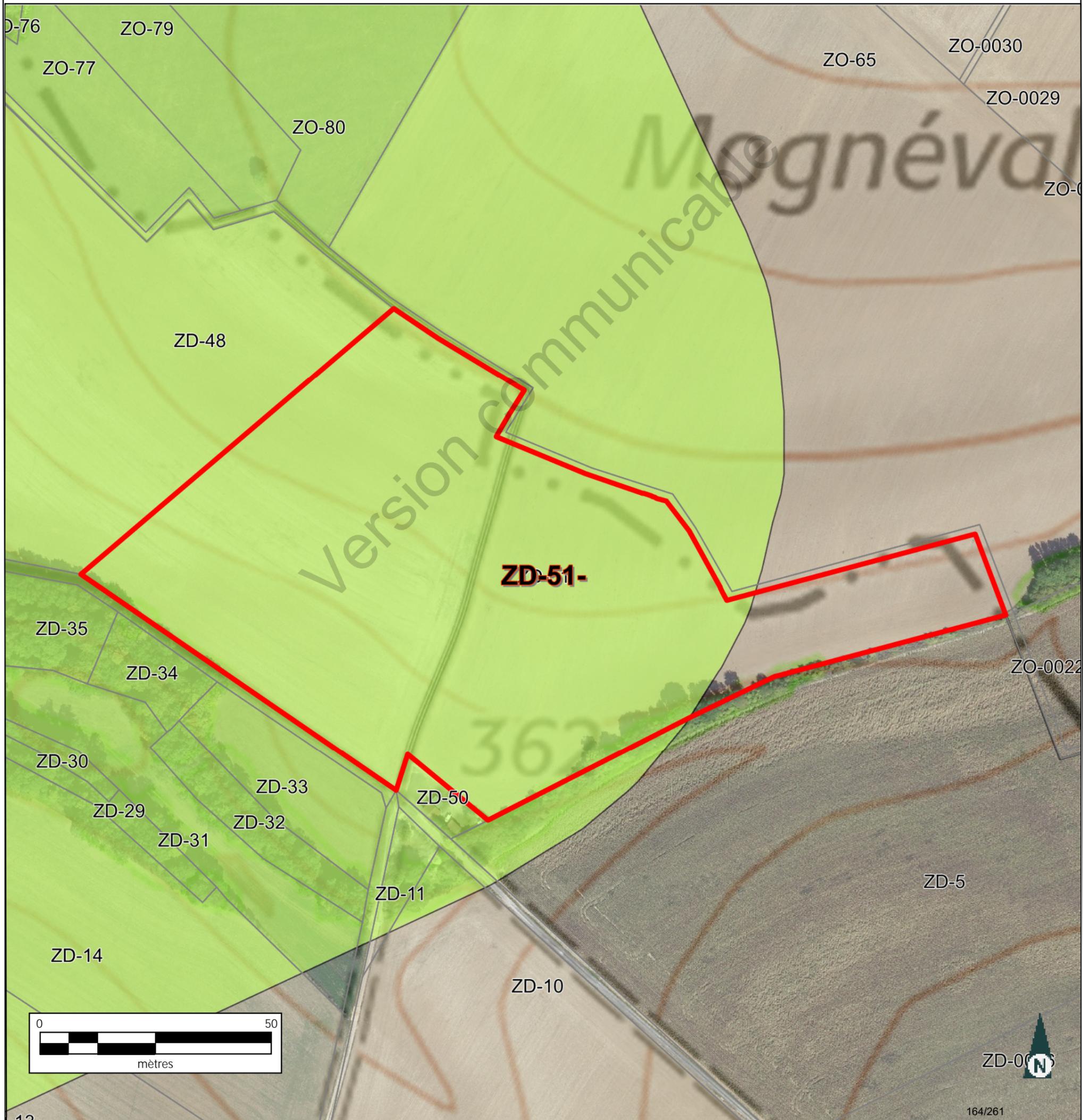
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : MANDRES EN BARROIS (55).

Références de la parcelle 000 ZD 51

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZD 51

Contenance cadastrale

62 187 mètres carrés

Adresse

GILZAUCOURT

55290 MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 27/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

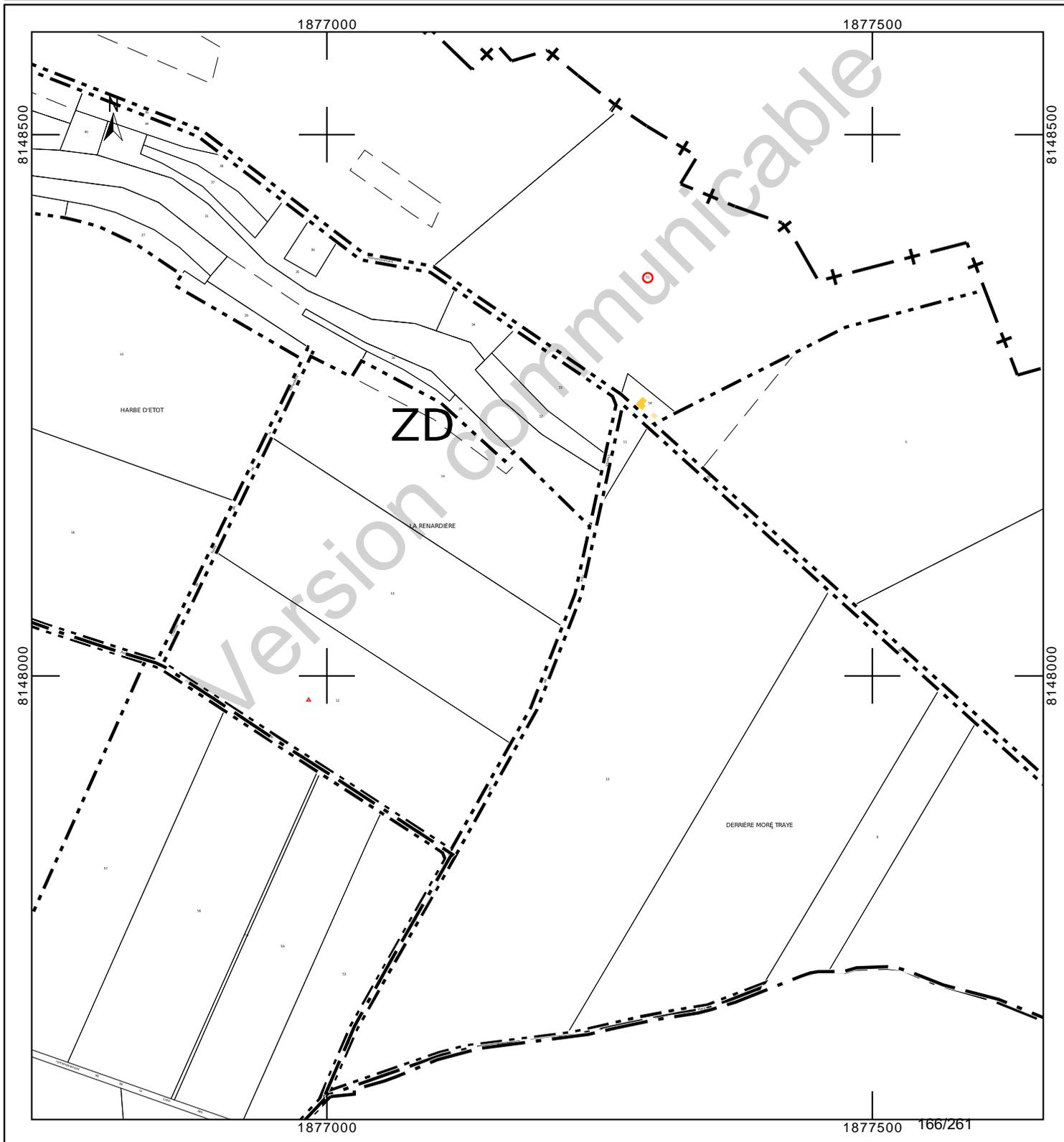
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

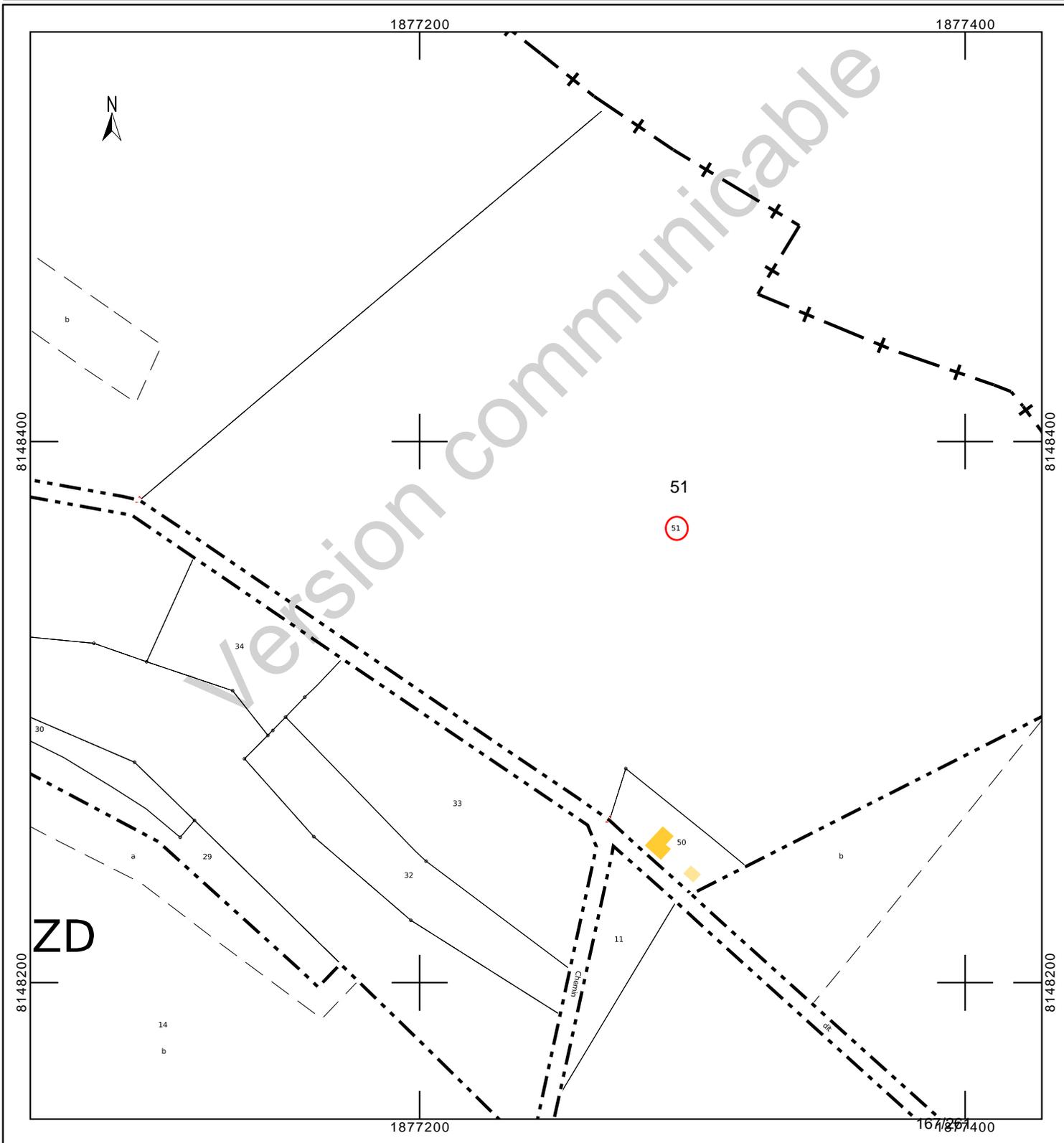
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MEUSE

Commune :
MANDRES EN BARROIS

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAR-LE-DUC
24 AVENUE DU 94eme RI BP 50505
55013
55013 BAR-LE-DUC Cedex
tél. 03.29.79.48.55 -fax 03.29.79.44.33
ptgc.550.bar-le-
duc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

1877400

1877600

8148400

8148400

51



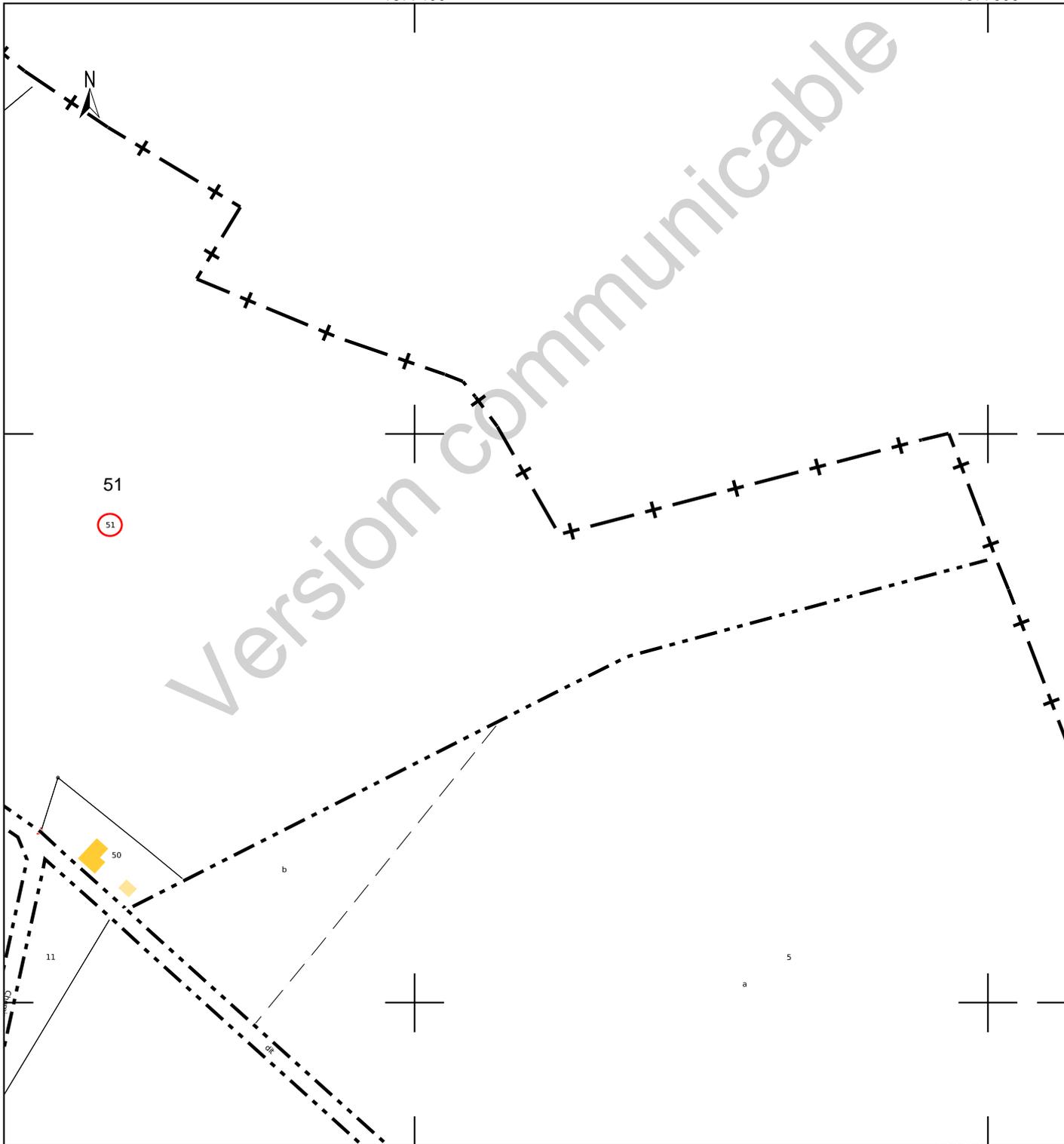
Version communicable

8148200

8148200

1877400

1877600



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____

L. _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		

commune		

préfixe	section	feuille
_____	_____	_____

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....

Document vérifié et numéroté le

A
Par

Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 05/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : Le 11/08/2023.....effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A .SCHILTIGHEIM..... , le 11/08/2023.....

Document dressé par

RIS.....

à .SCHILTIGHEIM.....

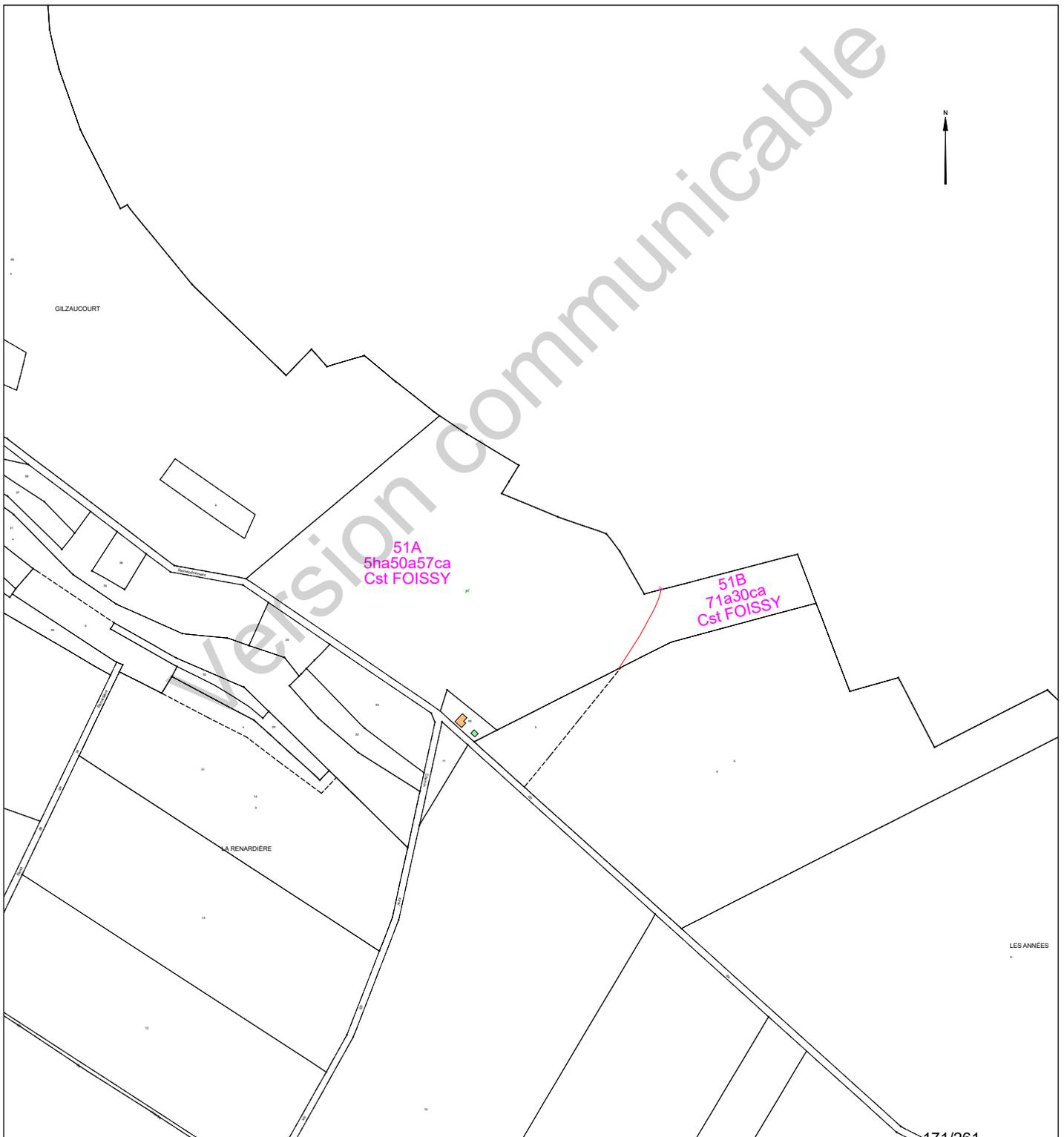
Date 11/08/2023.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION PLANS

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD n° 51a
pour une contenance cadastrale de 5ha 50a 57ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 5ha 50a 57ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 5ha 50a 57ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	55057	100 m	Sans limitation
2	55057	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

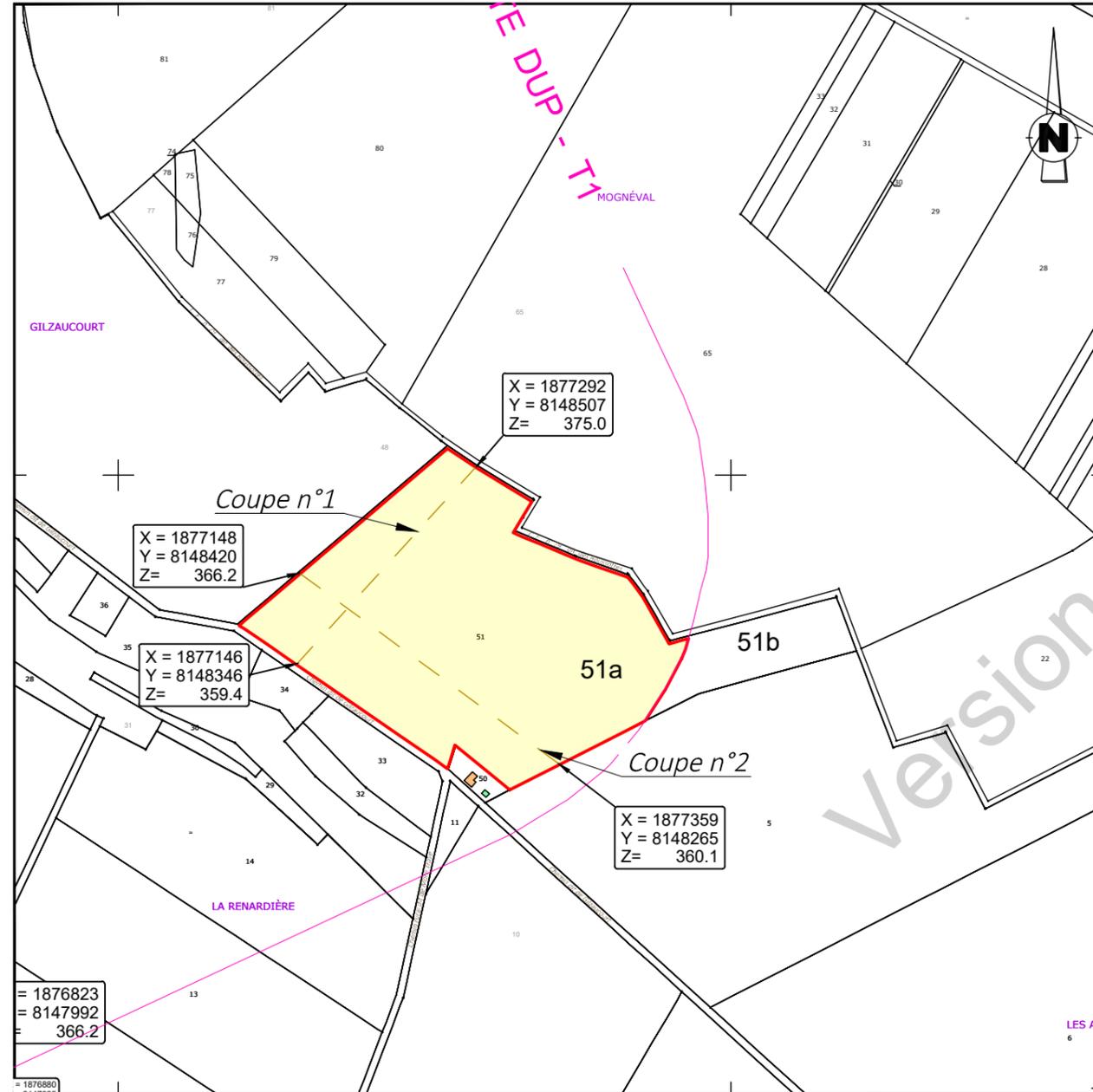
Parcelle cadastrée Section ZD n°51a

Lieudit : Gilzaucourt

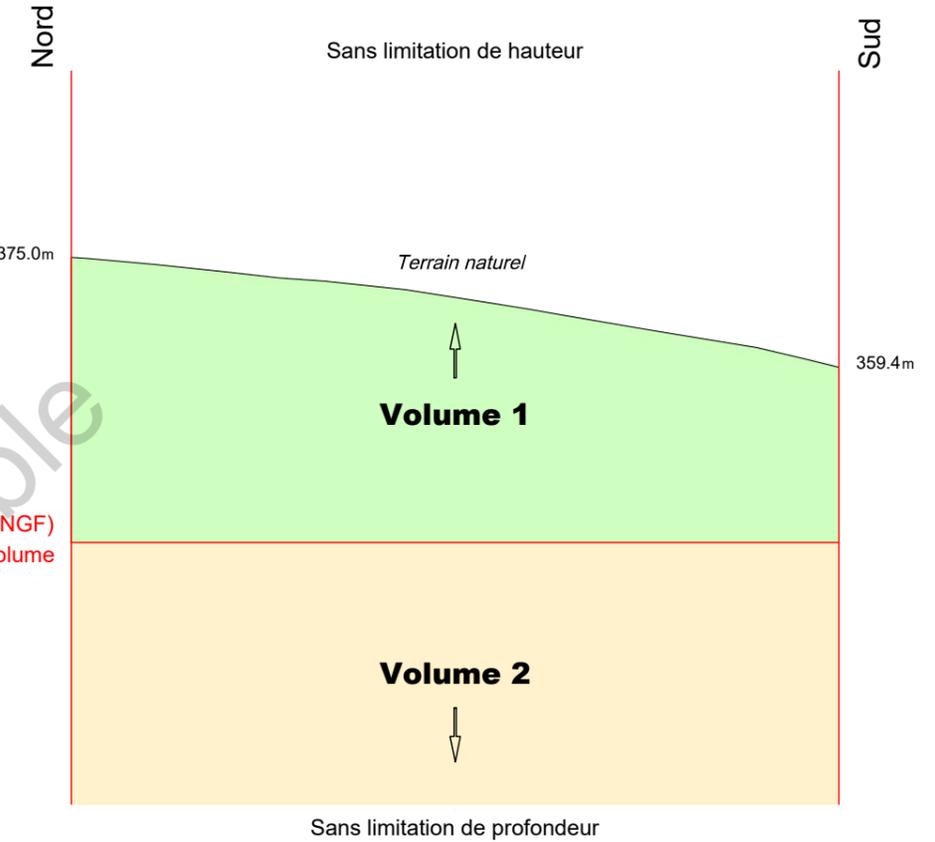
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

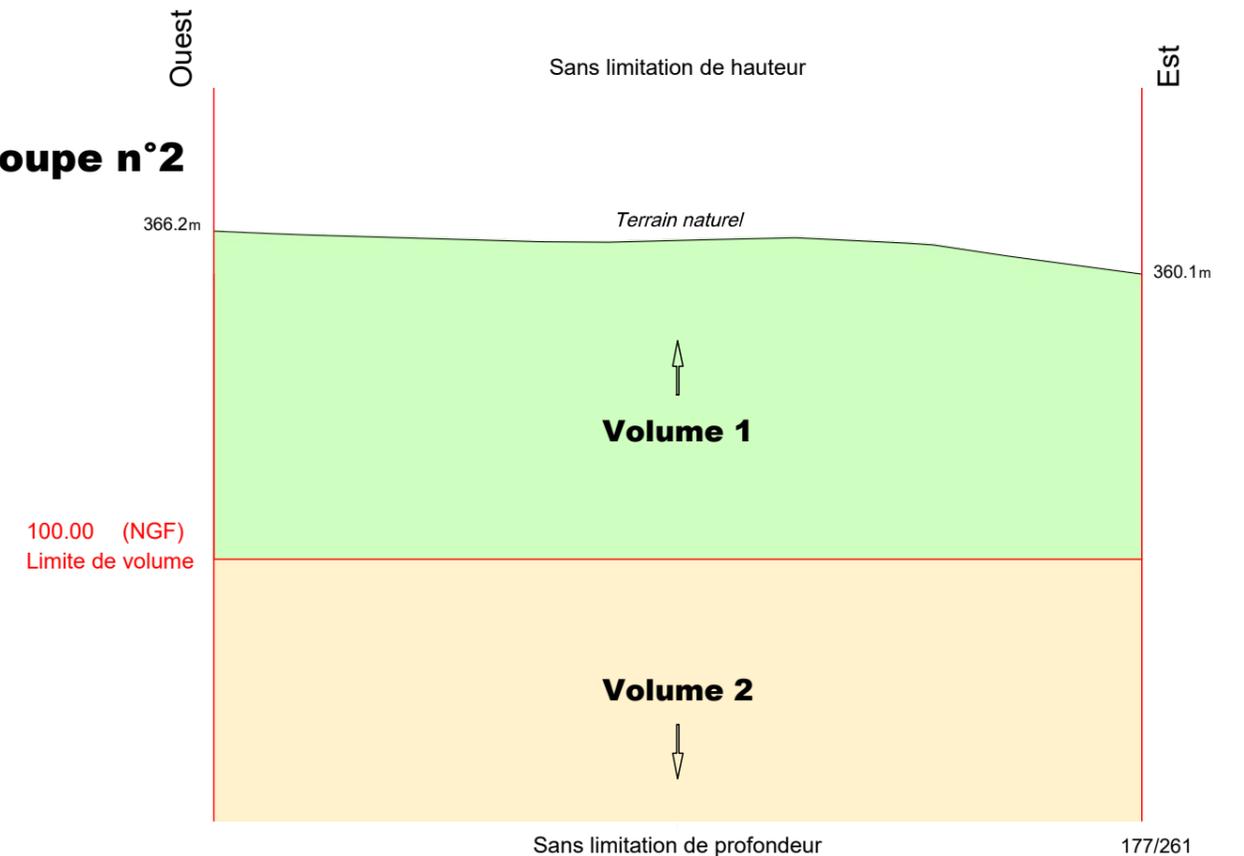
Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000



Coupe n°1



Coupe n°2



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limite entre la parcelle et les chemins ruraux dits de Gilzaucourt, des Roussottes
- limite entre la parcelle et les parcelles ZD n°5, 48, 50.

Limite définie par un document de division parcellaire :

- limite entre les parcelles ZD n° 51a, 51b.

HERREYE & JULIEN

Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucouil@herreye-julien.fr

Le 12/09/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_Ch. de rmbt de Gilzaucourt

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD		Ch. Terre		Ch. de rmbt de Gilzaucourt	1,0087

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
1,0087	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
1,0087	Partielle	Oui	A	Oui	100	0,5917	0,4170

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS

ABS : 000 Section : Parcelle :

Libelle : Ch. de rmbt de Gilzaucourt

Légende :

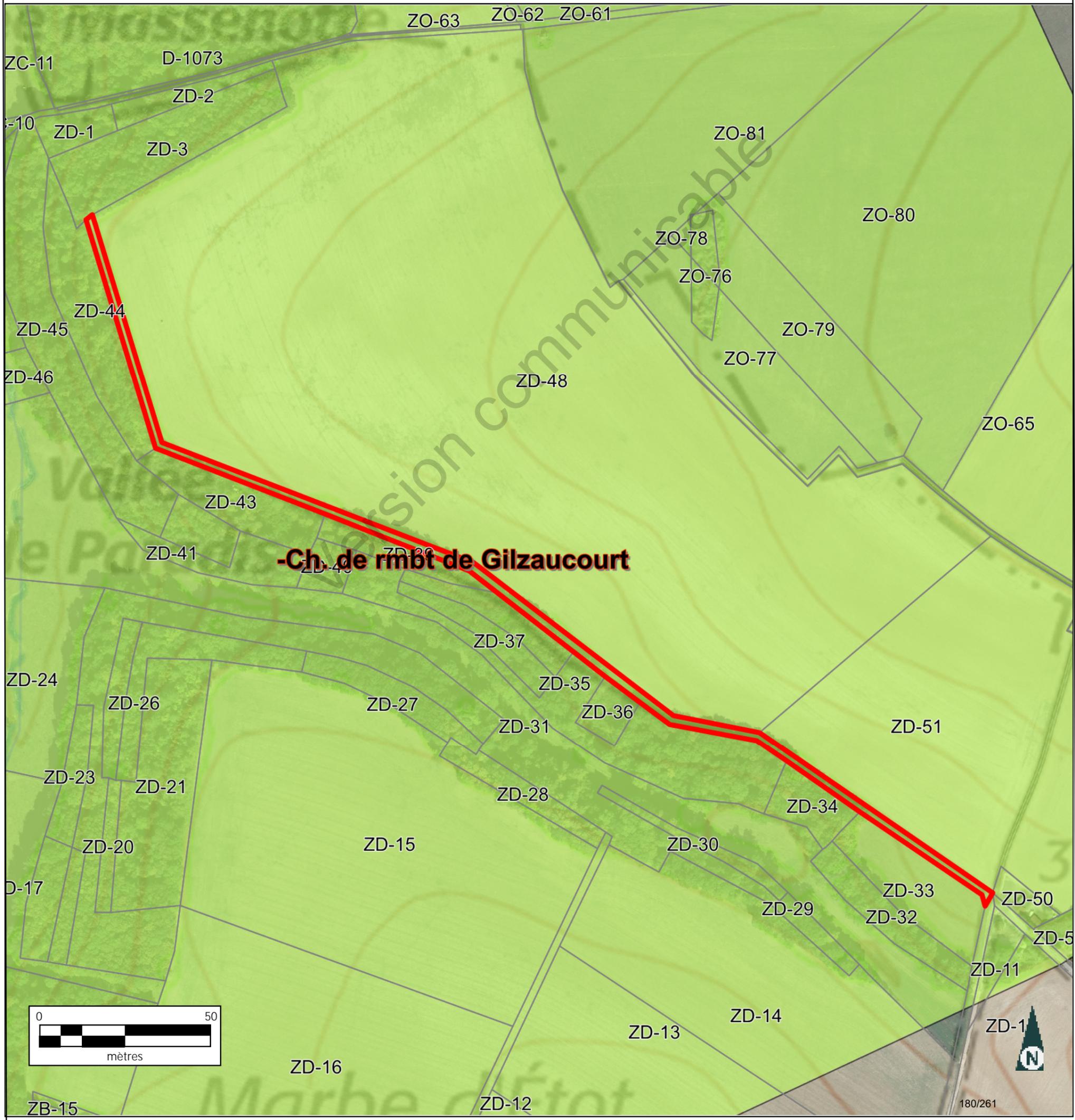
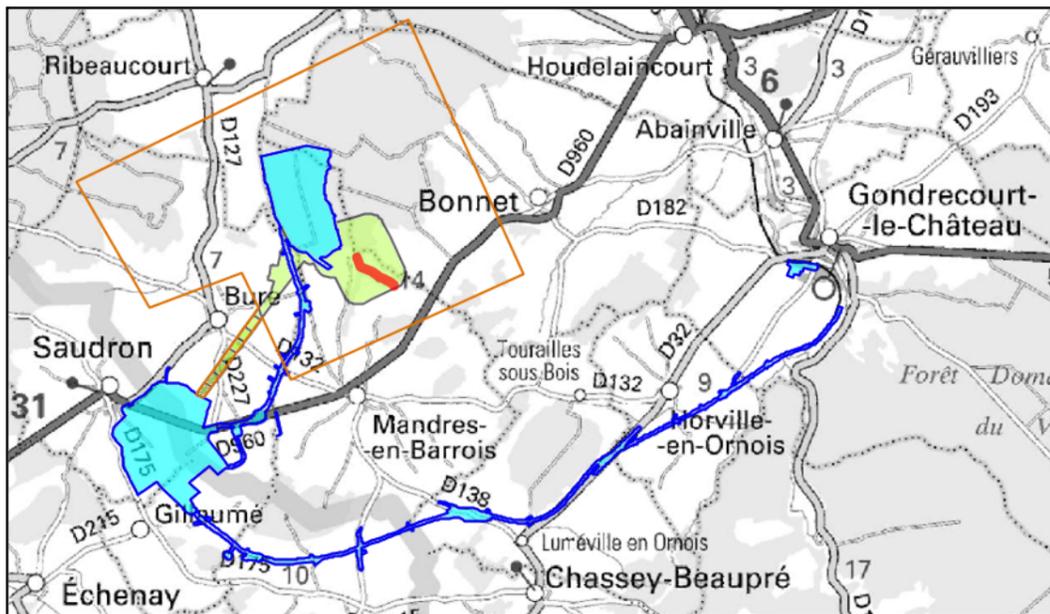
-  Limite départementale
-  Limite communale

Projet Cigéo

-  Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
-  Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

-  Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 -  Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 -  Cadastre
 -  Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____
L _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		
.....		
commune		
.....		
préfixe	section	feuille
.....

PROCÈS-VERBAL
DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA
PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre
des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 05/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

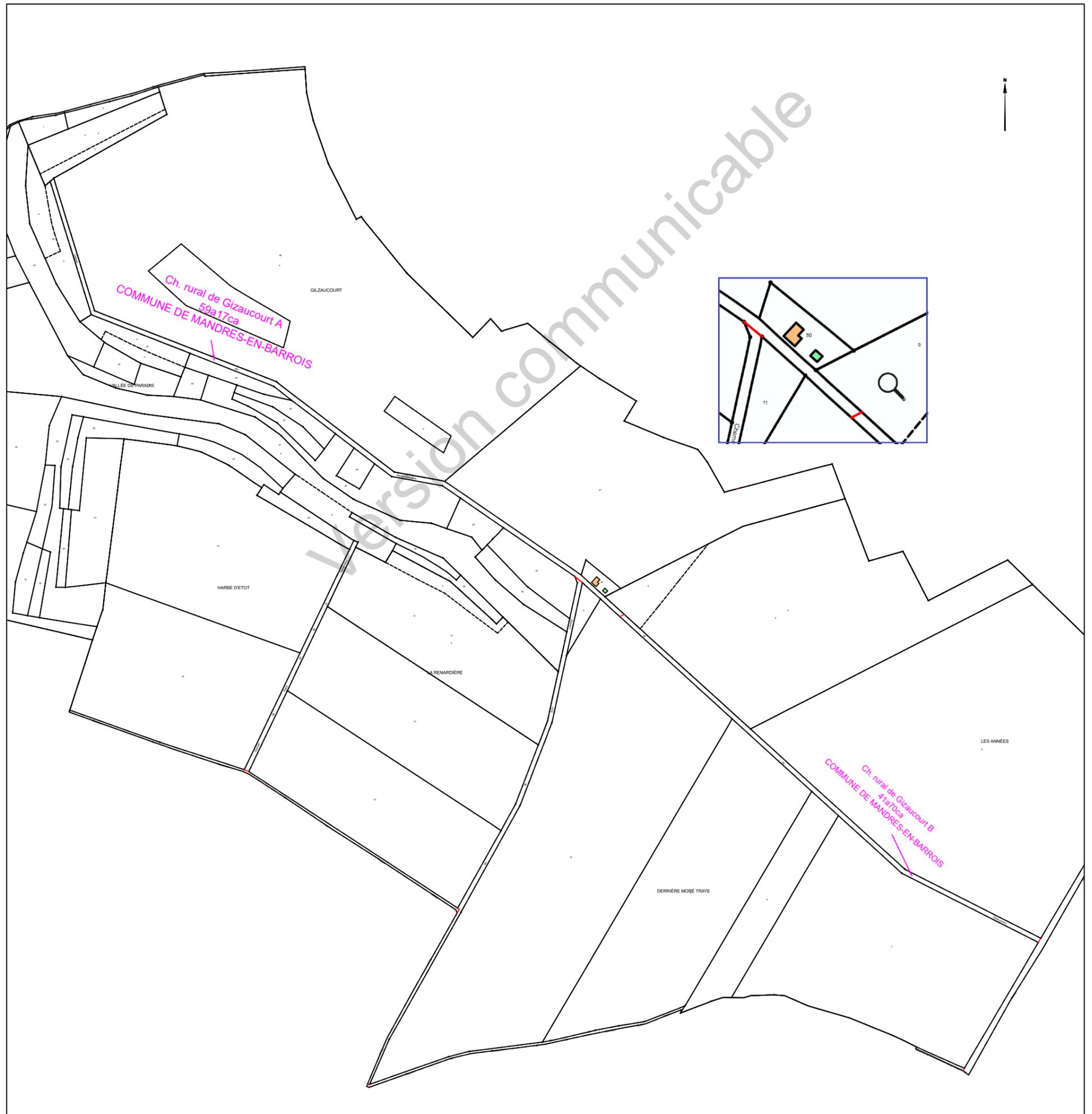
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : 17/08/2023.....effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A .SCHILTIGHEIM..... , le 17/08/2023.....

Document dressé par
M. RIS.....
à
Date 17/08/2023.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD - Chemin rural de Gilzaucourt - Partie A
pour une contenance cadastrale de 59a 17ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 59a 17ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 59a 17ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	5917	100 m	Sans limitation
2	5917	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

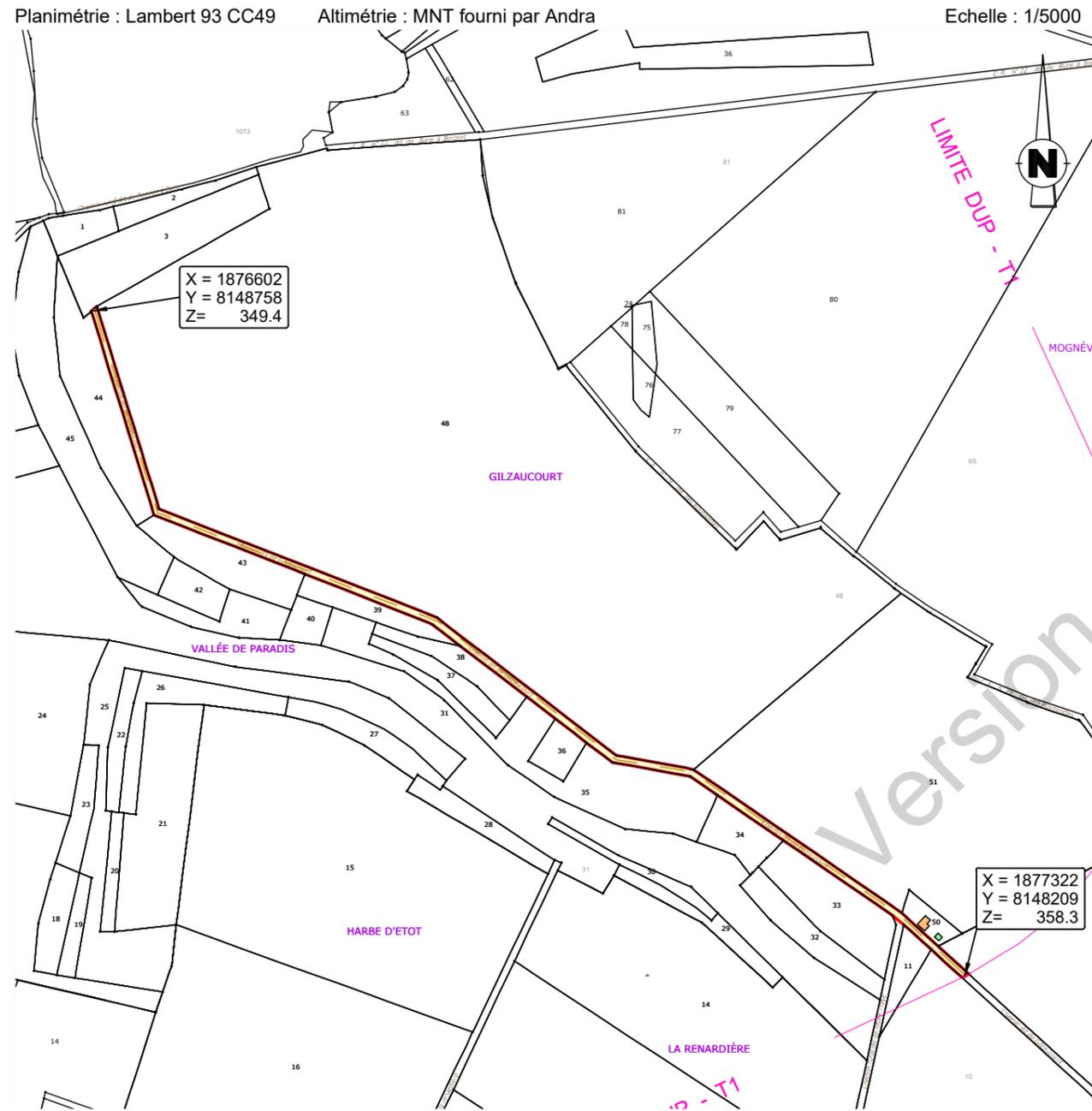
Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

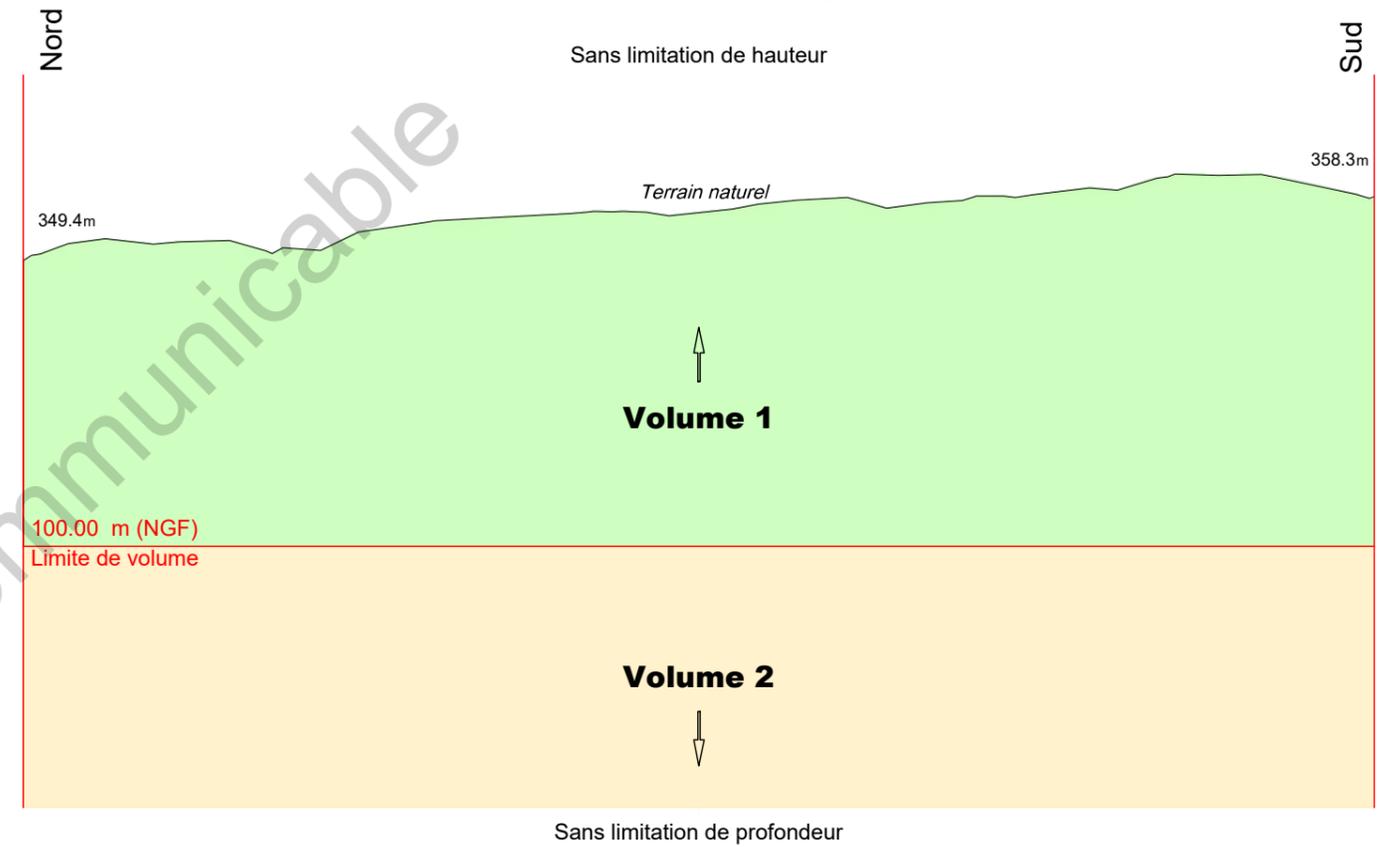
Section ZD - Chemin rural dit de Gilzaucourt
Partie A

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)



Profil en long



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limites latérales du chemin

Limite définie par un document de division parcellaire :

- Extrémité est.

HERREYE & JULIEN

Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

Le 12/09/2023

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_Ch. de rmbt de l'Harbe d' Etot

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD		Ch. Terre		Ch. de rmbt de l'Harbe d' Etot	0,1604

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1604	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1604	Partielle	Oui	A	Oui	100	0,0728	0,0876

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS

ABS : 000 Section : Parcelle :

Libelle : Ch. de rmbt de l'Harbe d' Etot

Légende :

Limite départementale

Limite communale

Projet Cigéo

Zone d'Implantation
des Ouvrages
Souterrains (ZIOS)

Zone d'Installation
potentielle
de surface

Emprises foncières

Pleine propriété de la zone
d'installation potentielle de surface

Propriété du tréfonds de la ZIOS
Tranche 1

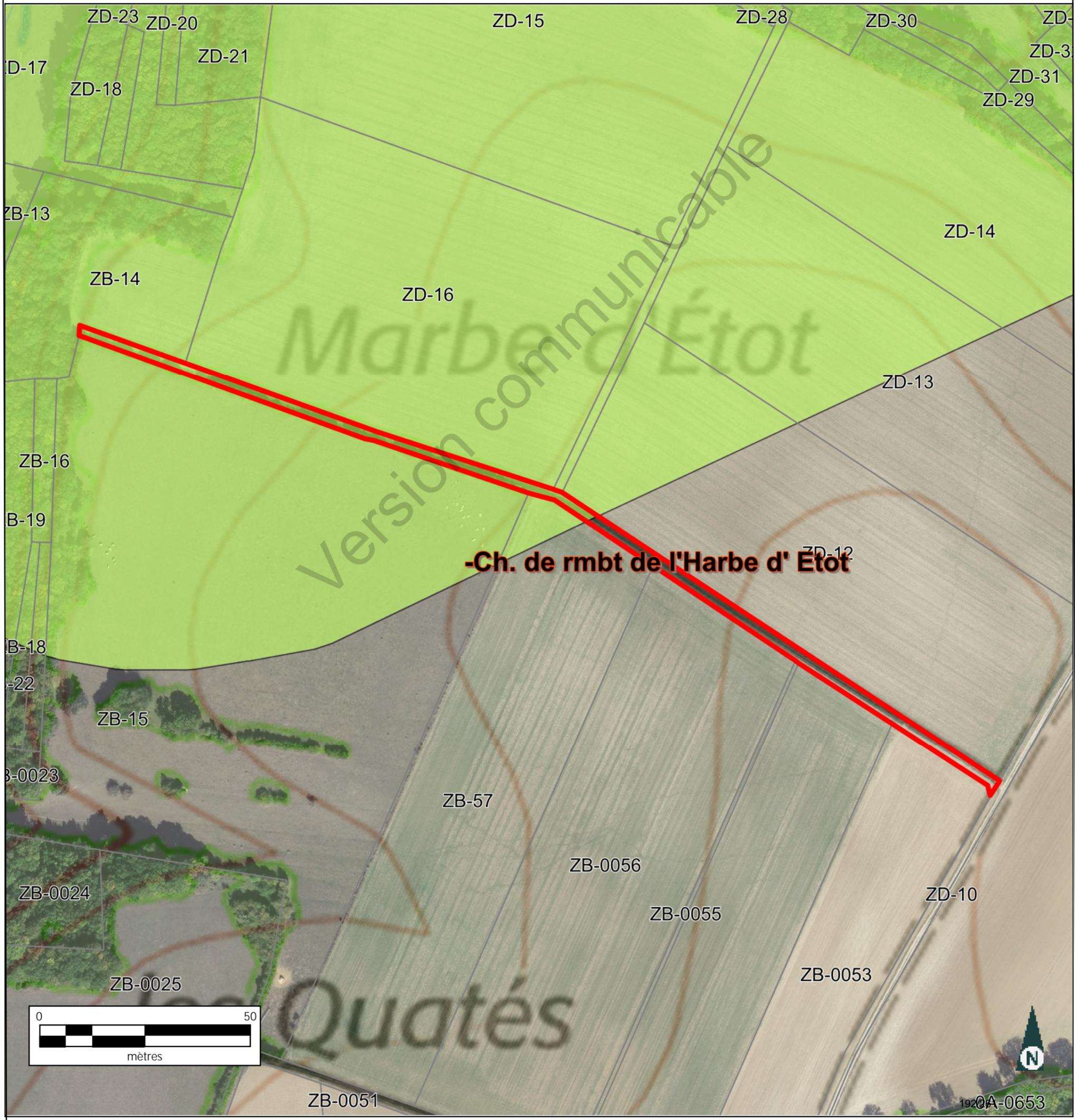
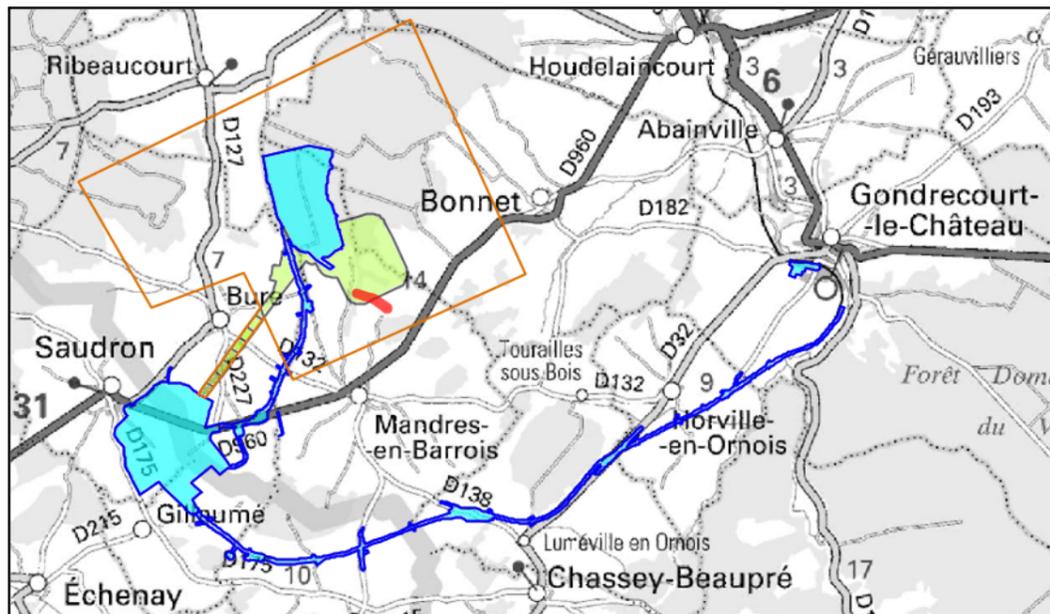
Cadastre

Entité cadastrale

(Fonds cartographiques)

- Scan 25 IGN

- Orthophotos IGN



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____

L. _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		
commune		
préfixe	section	feuille

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 05/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : Le 11/08/2023..... effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.
A .SCHILTIGHEIM..... , le 11/08/2023.....

Document dressé par
RIS.....
à .SCHILTIGHEIM.....
Date 11/08/2023.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD - Chemin de remembrement de l'Harbe d' Etot - Partie A
pour une contenance cadastrale de 7a 28ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 7a 28ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 7a 28ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	728	100 m	Sans limitation
2	728	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

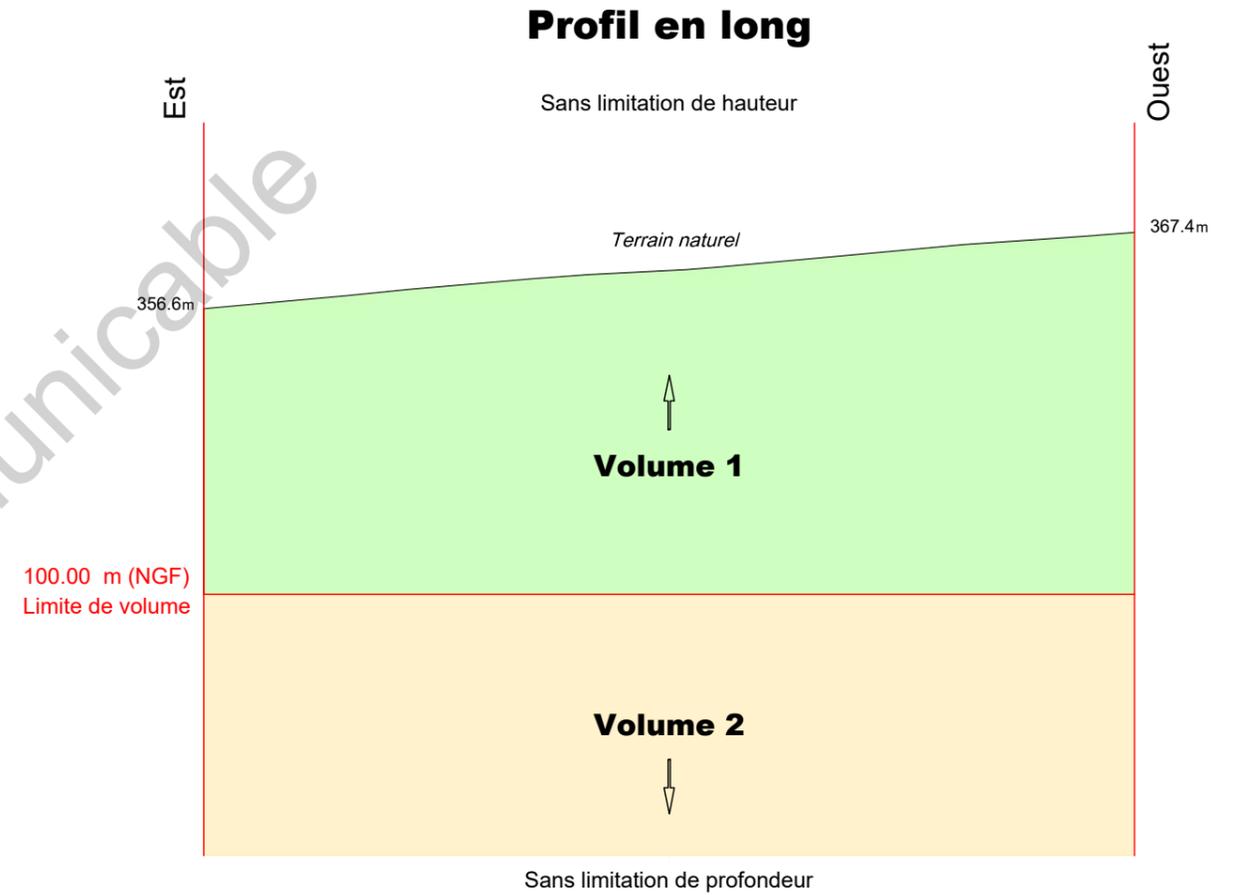
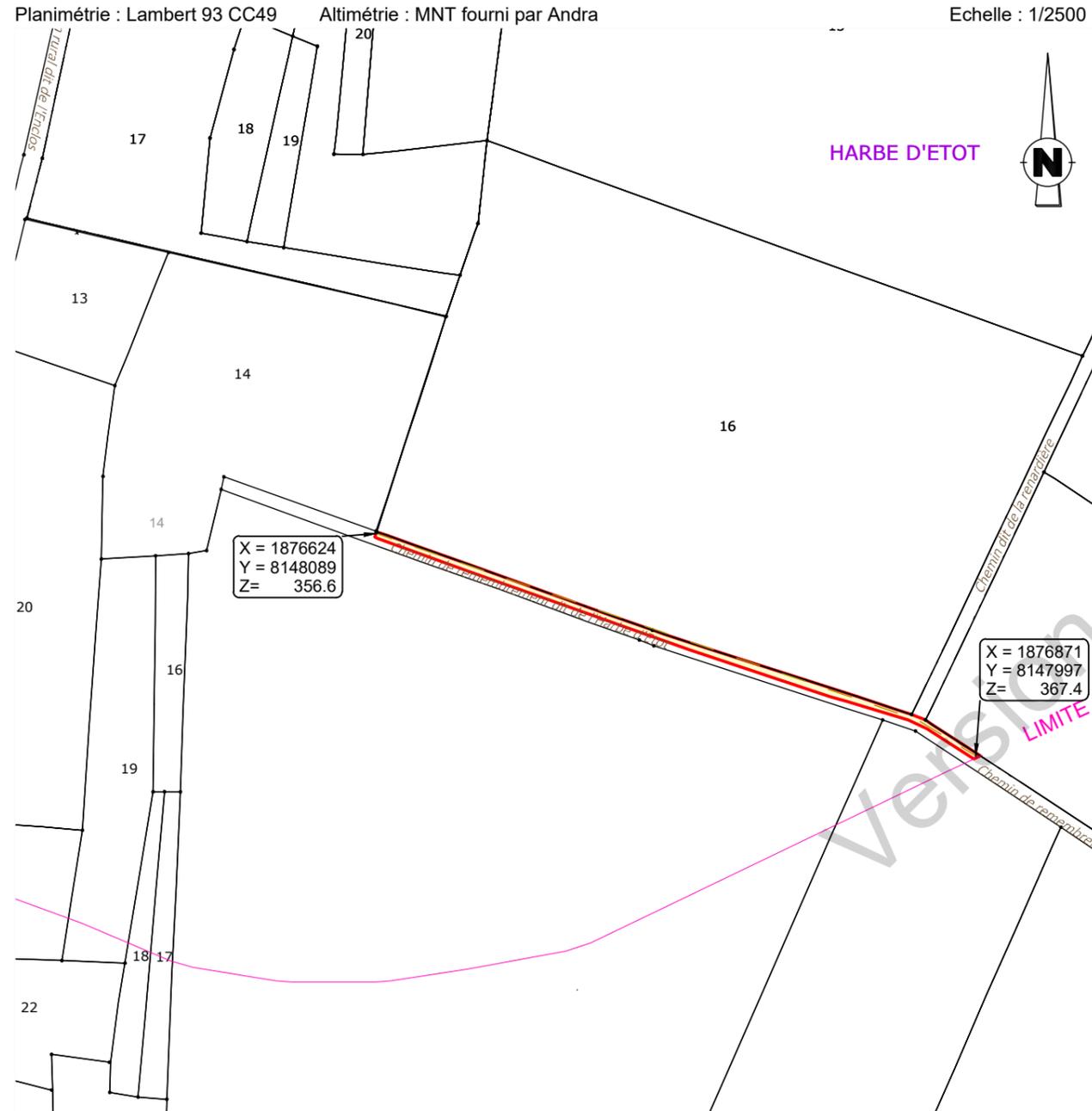
Commune de MANDRES-EN-BARROIS

DIVISION EN VOLUMES

Section ZD - Chemin rural dit de Harbe d'Etot
Partie A

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limites latérales du chemin

Limite définie par un document de division parcellaire :

- Extrémités ouest et est.

V23_0008_Volumes-.dwg	N° V23_0008		HERREYE & JULIEN
			Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucou@herreye-julien.fr
Le 12/09/2023			

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_Ch. de rmbt de la Renardière

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD		Culture		Ch. de rmbt de la Renardière	0,1919

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1919	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1919	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1919	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS

ABS : 000 Section : Parcelle :

Libelle : Ch. de rmbt de la Renardière

Légende :

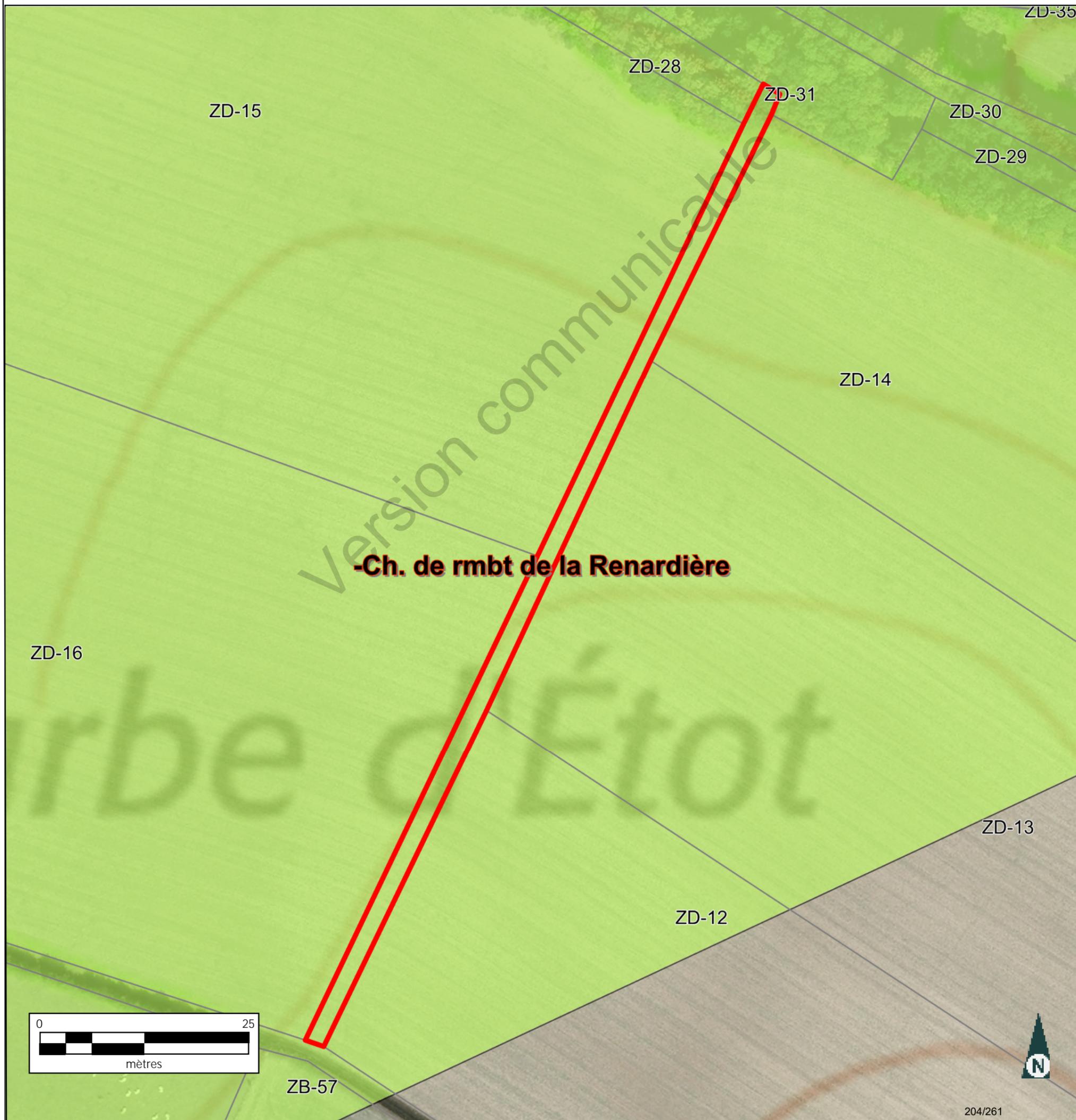
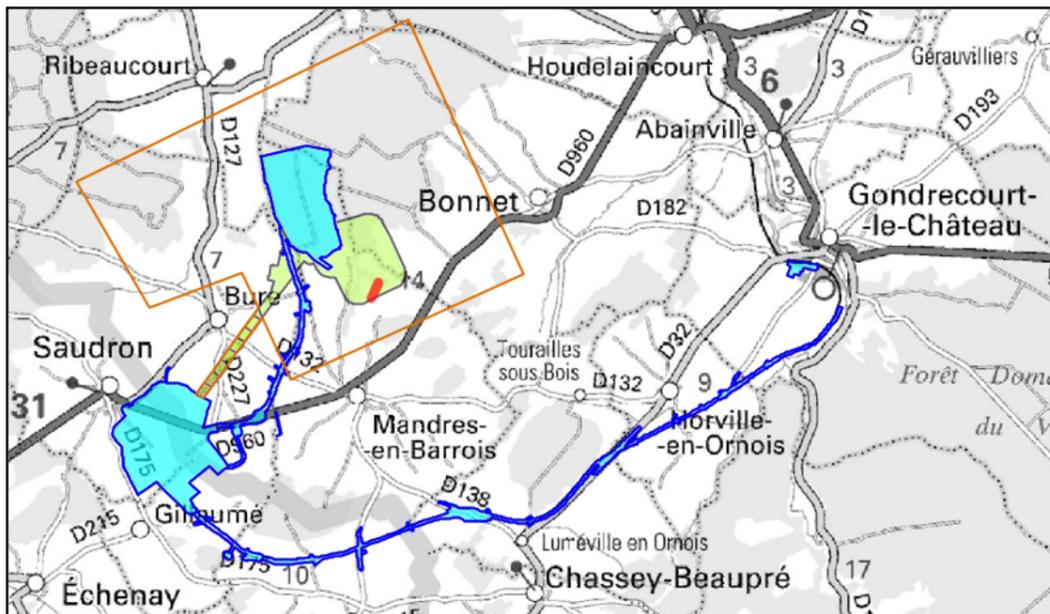
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
- Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
- Cadastre
- Entité cadastrale (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____
L _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		
commune		
préfixe	section	feuille

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 05/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : 21/08/2023..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A .SCHILTI.GHEIM..... , le 21/08/2023.....

Document dressé par
.....

à

Date 21/08/2023.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD - Chemin de remembrement de la Renadière
pour une contenance cadastrale de 19a 19ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 19a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 19a 19ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1919	100 m	Sans limitation
2	1919	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

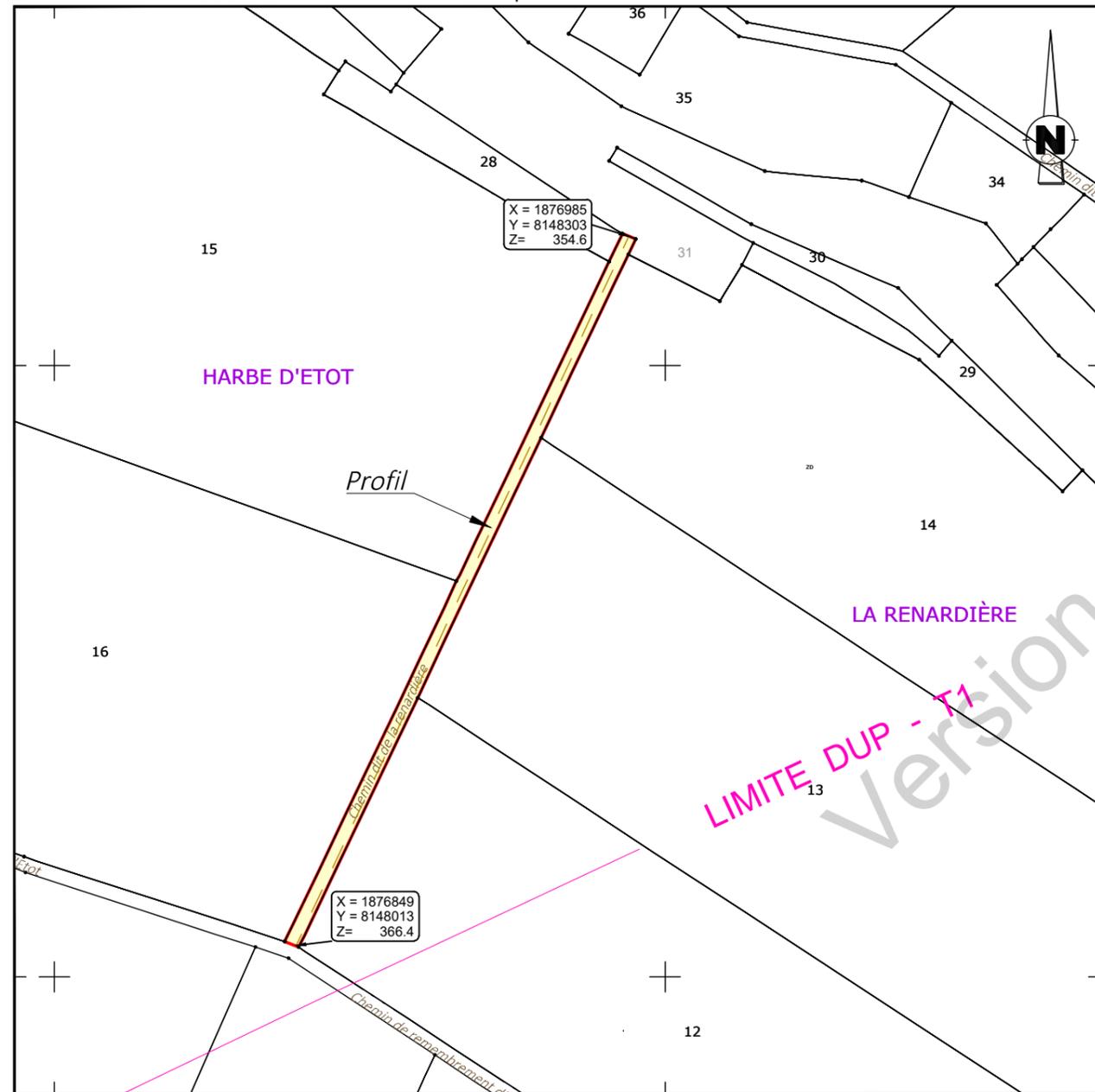
Commune de MANDRES-EN-BARROIS **DIVISION EN VOLUMES**

Section ZD - Chemin de Remembrement dit de la Renardière

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

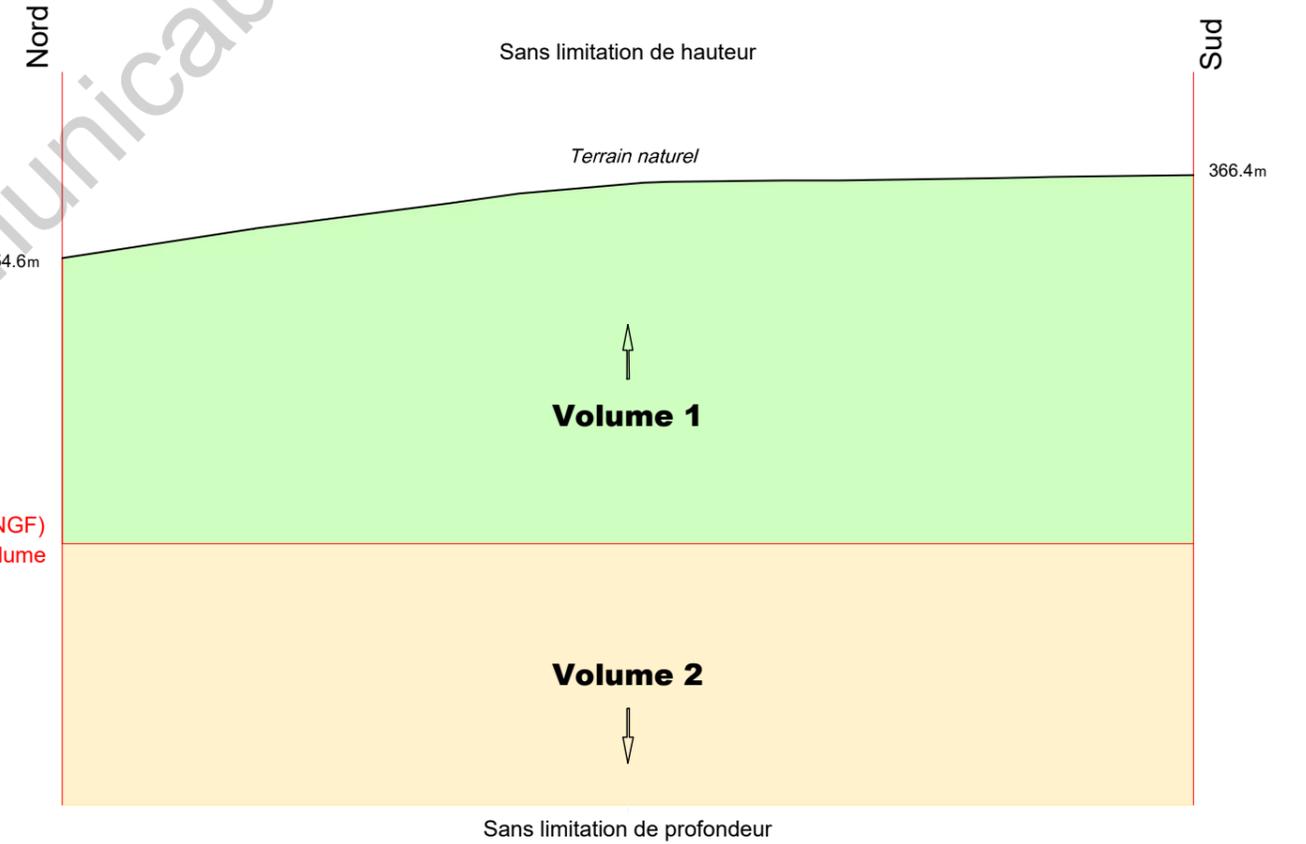
Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000



Version communicable

Profil en long

Sans limitation de hauteur



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :
 - Périmètre du chemin

V23_0008_Volumes-.dwg	 GÉOMÈTRE-EXPERT <small>CONSEILS VALDRIER GARANTIS & BUREAU D'ÉTUDES</small>	HERREYE & JULIEN Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucou@herreye-julien.fr
	N° V23_0008 Le 12/09/2023	

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_Ch. rural de Bure à Bonnet

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD		Ch. Terre		Ch. rural de Bure à Bonnet	0,1181

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1181	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

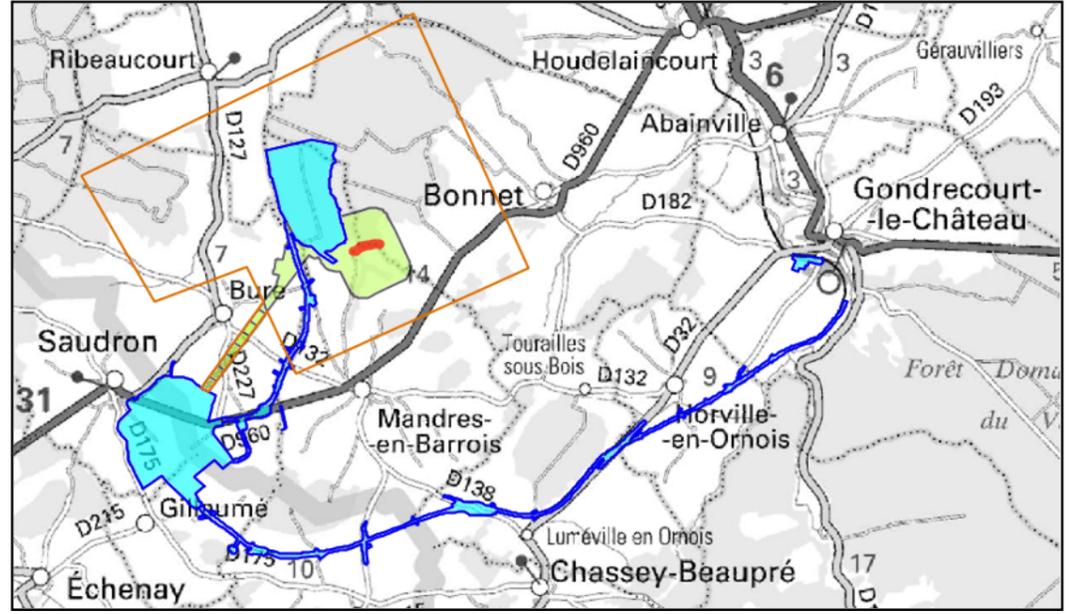
Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1181	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1181	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS
 ABS : 000 Section : Parcelle :
 Libelle : Ch. rural de Bure à Bonnet



Légende :

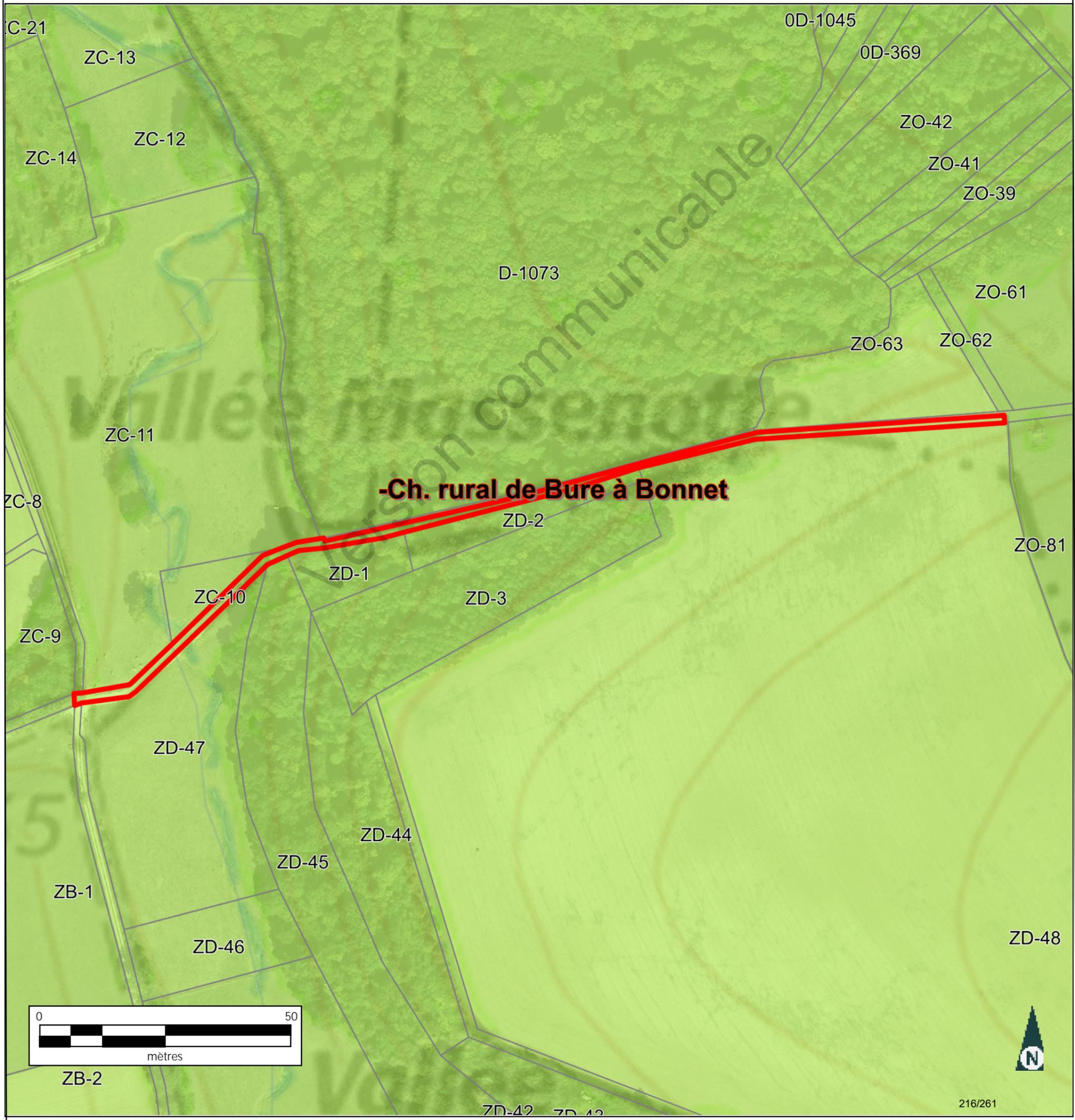
- Limite départementale
- Limite communale

Projet Cigéo

- Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
- Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

- Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 - Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 - Cadastre
 - Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
 - Scan 25 IGN
 - Orthophotos IGN



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____

L. _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		
commune		
préfixe	section	feuille

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

propriétaire(s) après modification

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro : _____

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

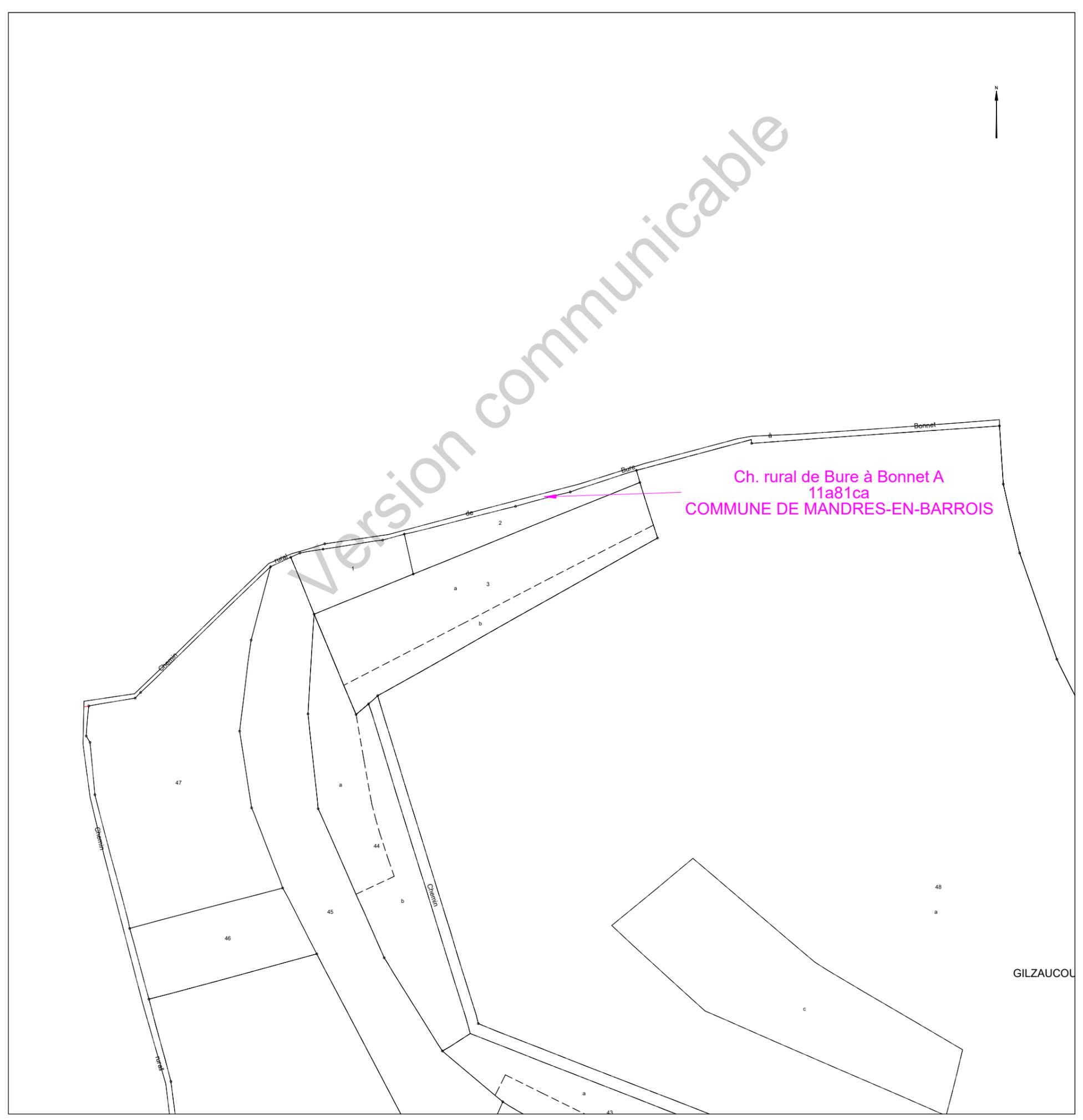
Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 05/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : Le 22/08/2023.....effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par Mgéomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A .SCHILTIGHEIM..... , le 22/08/2023.....

Document dressé par
RIS.....
à .SCHILTIGHEIM.....
Date 22/08/2023.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD - Chemin rural de Bure à Bonnet
pour une contenance cadastrale de 11a 81ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 81ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 11a 81ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1181	100 m	Sans limitation
2	1181	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

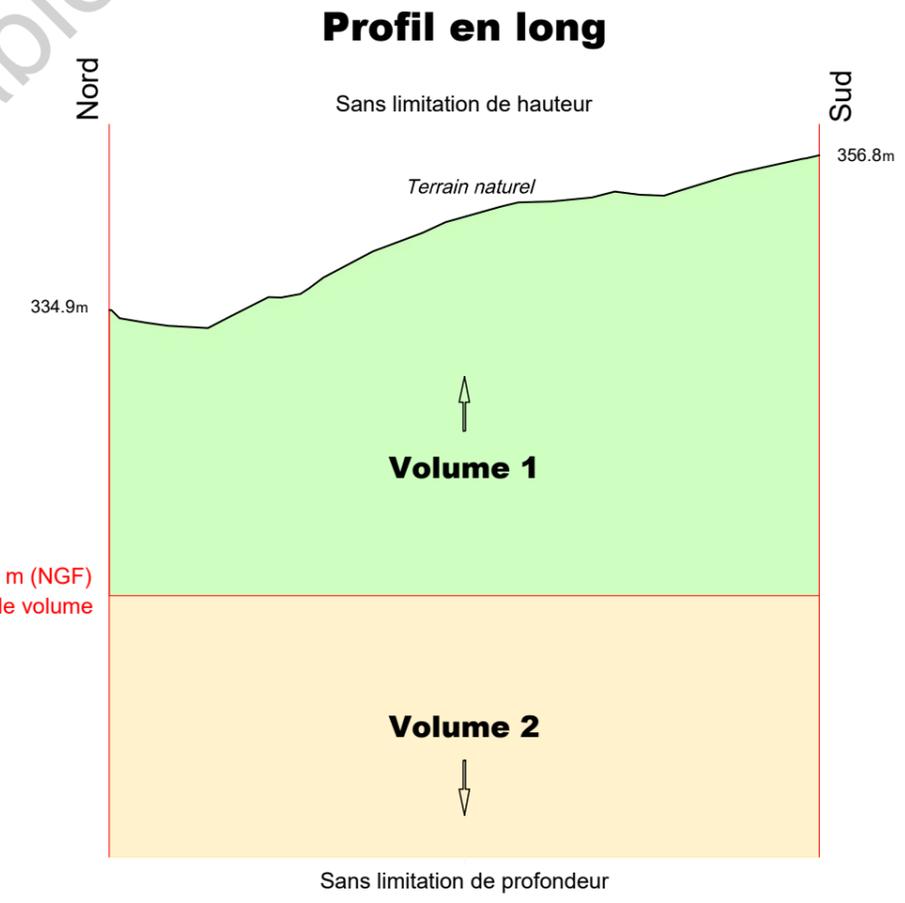
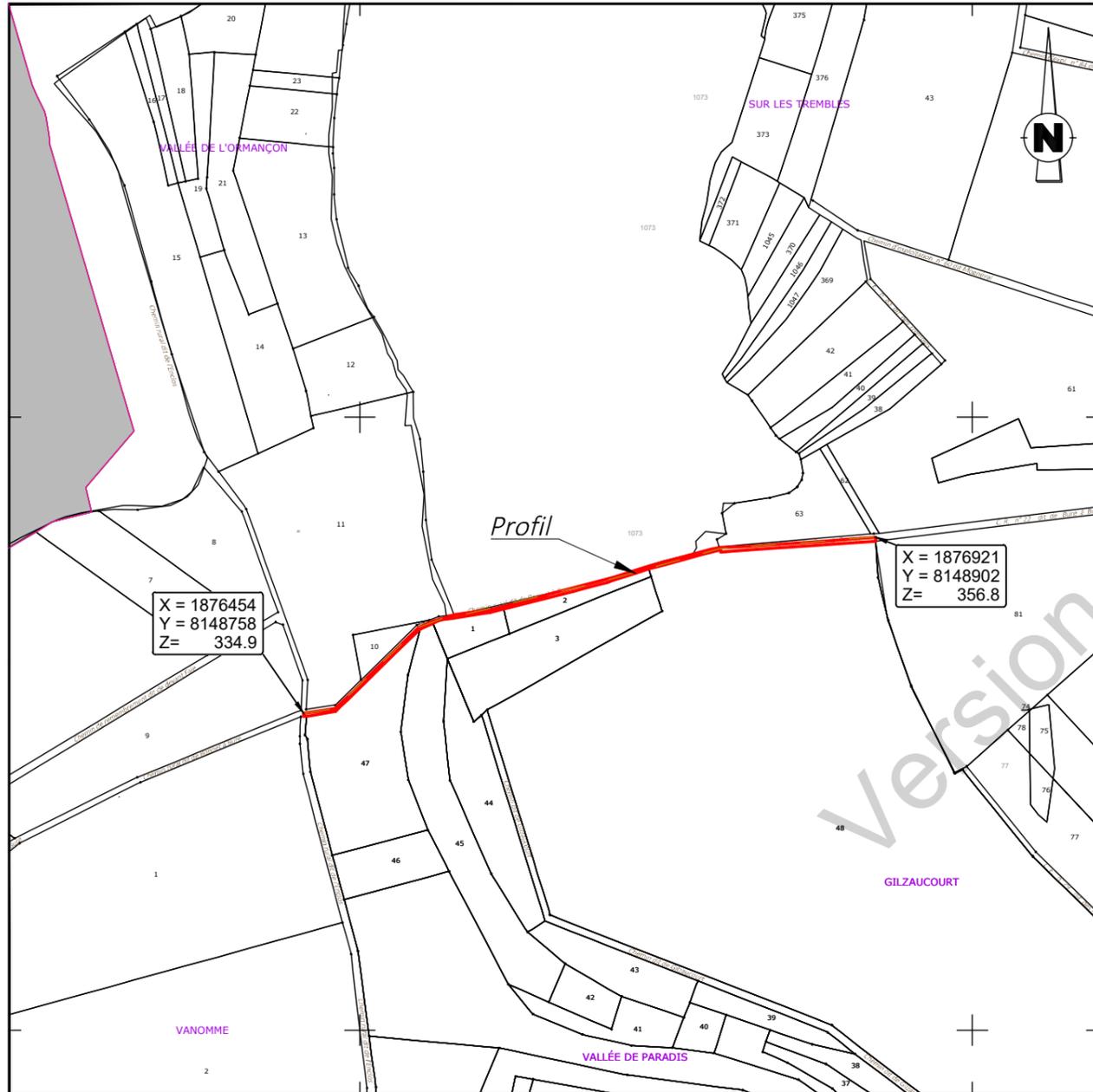
DIVISION EN VOLUMES

Section ZD - Chemin rural de Bure à Bonnet

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :
- périmètre du chemin

V23_0008 N°		HERREYE & JULIEN
		Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucouil@herreye-julien.fr
Le 12/09/2023		

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_Ch. rural de l'Enclos

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD		Ch. Terre		Ch. rural de l'Enclos	0,1875

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1875	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1875	Totale	Sans objet	Sans objet	Oui	100	0,1875	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

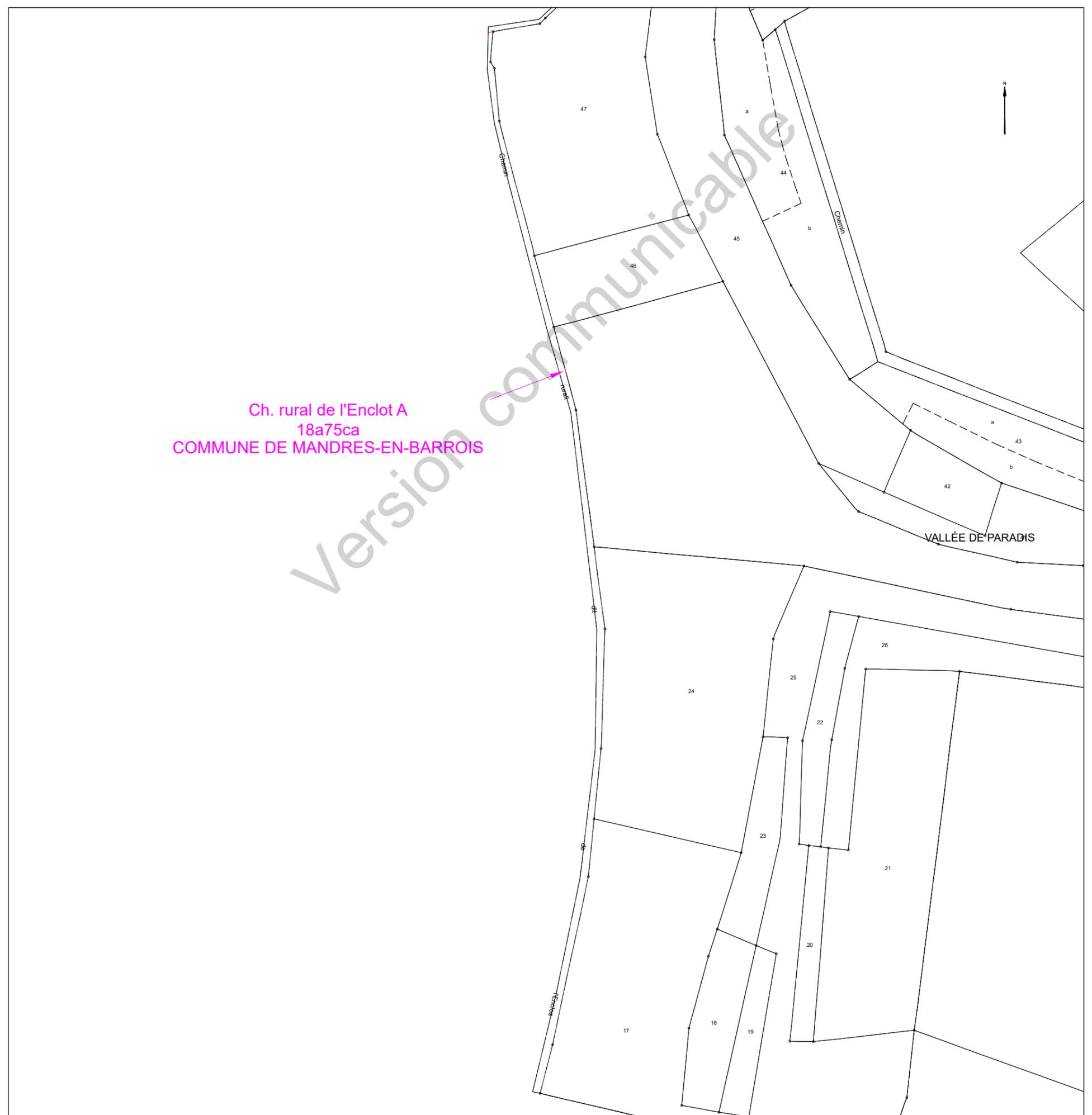
Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 05/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 06/09/2023.....effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.
A .SCHILTIGHEIM..... , le 06/09/2023.....

Document dressé par
RIS.....
à .SCHILTIGHEIM.....
Date 06/09/2023.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD - Chemin rural de l'Enclos
pour une contenance cadastrale de 18a 75ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 18a 75ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFÉRIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 18a 75ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	1875	100 m	Sans limitation
2	1875	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

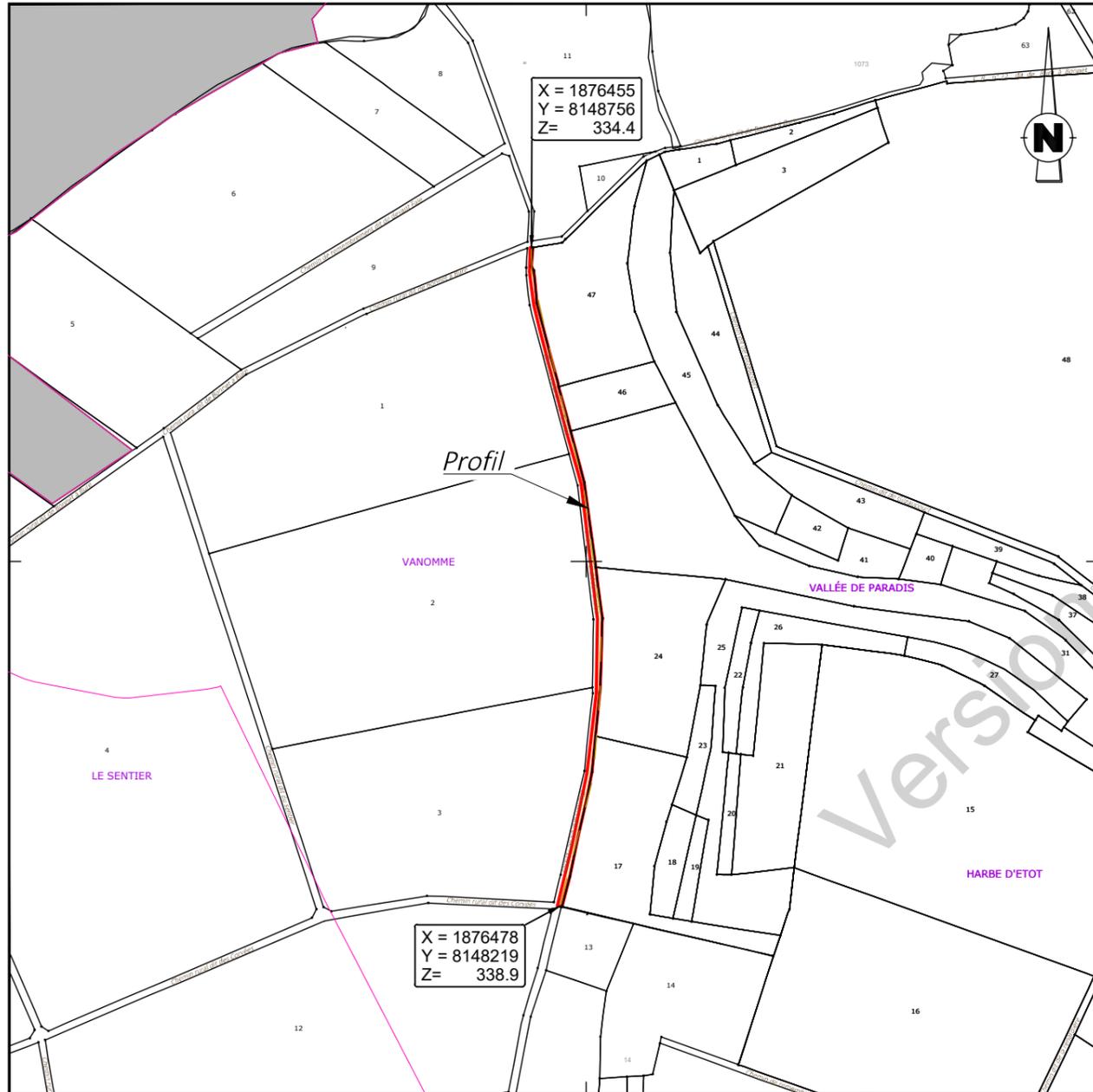
DIVISION EN VOLUMES

Section ZD - Chemin rural dit de l'Enclos

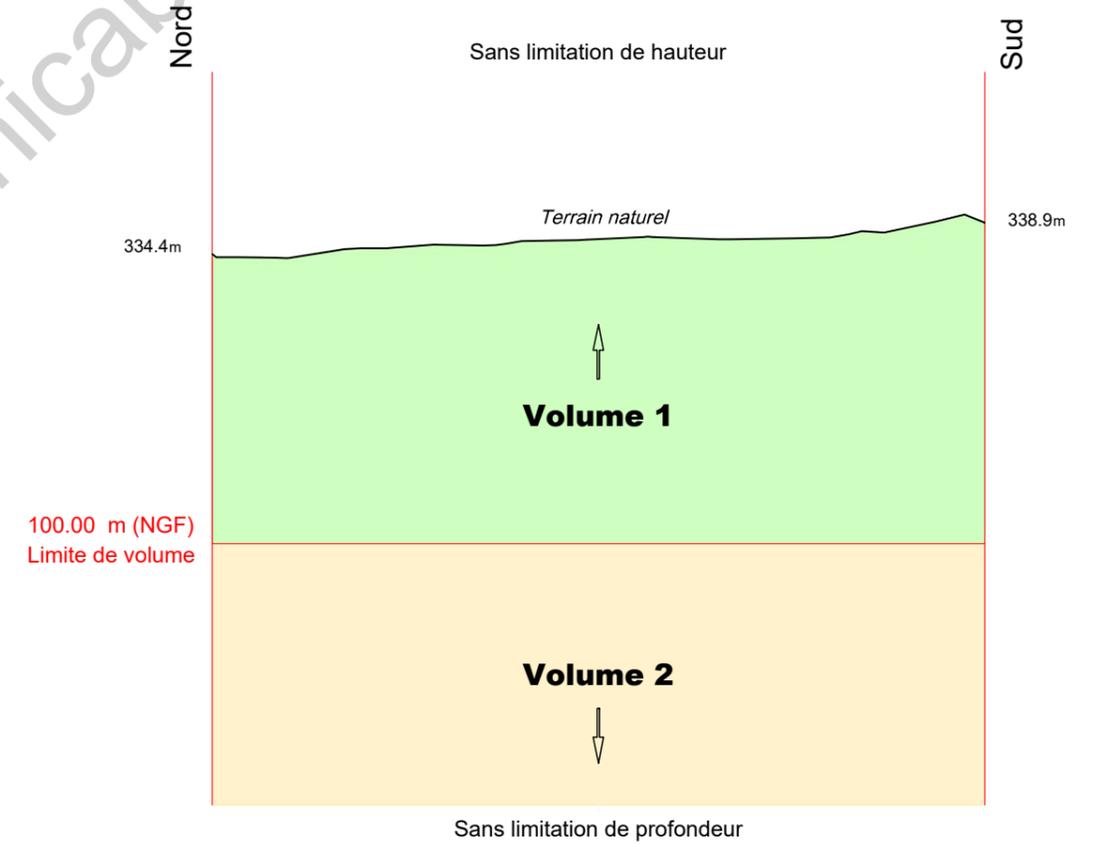
Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/5000



Profil en long



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :
- périmètre du chemin

HERREYE & JULIEN

Jean-Baptiste Claire
SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T
8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28
courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

Le 12/09/2023

N° V23_0008

N

V23_0008_Volumes-.dwg

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZD_Ch. rural de More Traye

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZD		Ch. Terre		Ch. rural de More Traye	0,3562

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,3562	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,3562	Partielle	Oui	A	Oui	100	0,0480	0,3082

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS

ABS : 000 Section : Parcelle :

Libelle : Ch. rural de More Traye

Légende :

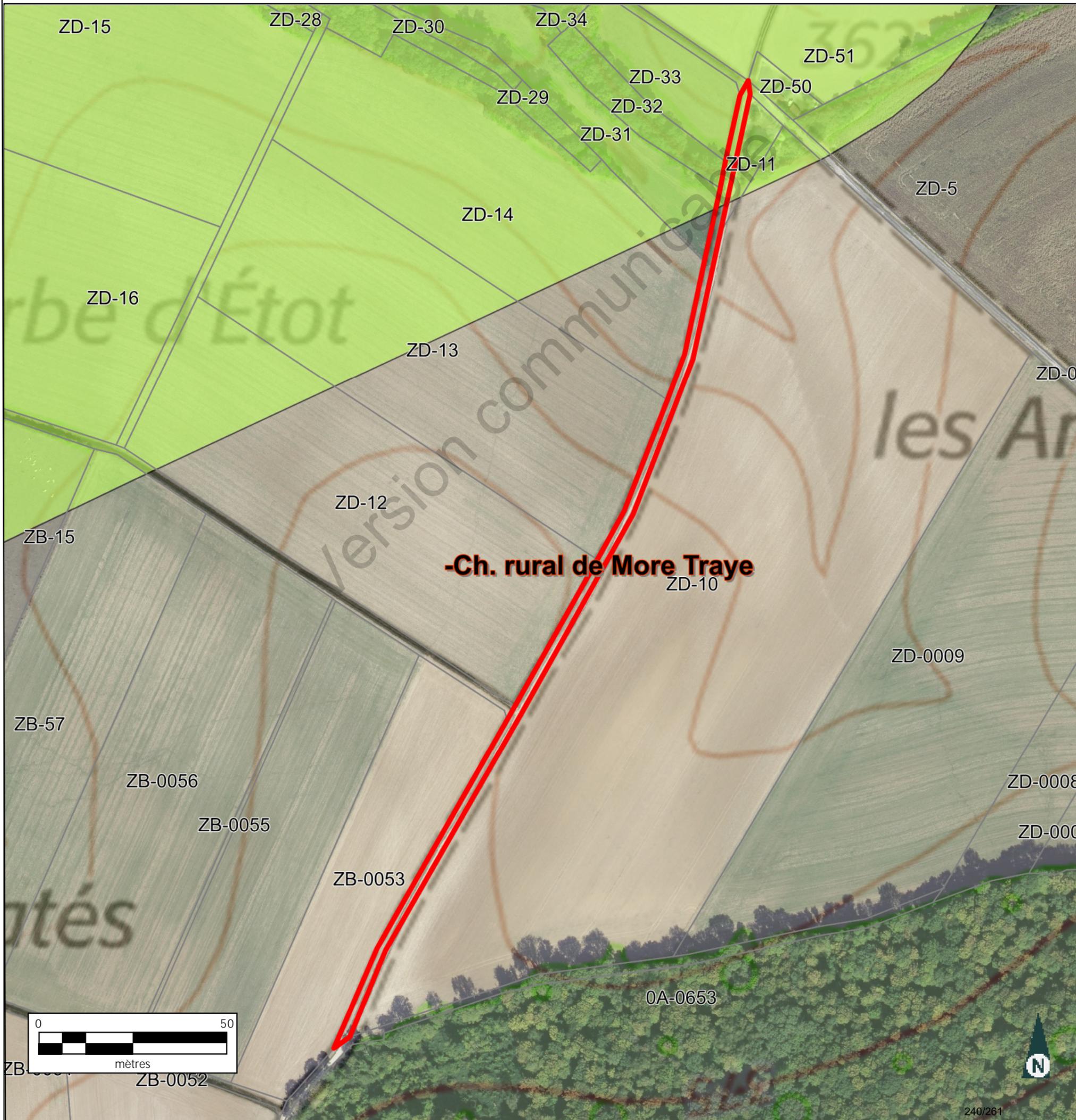
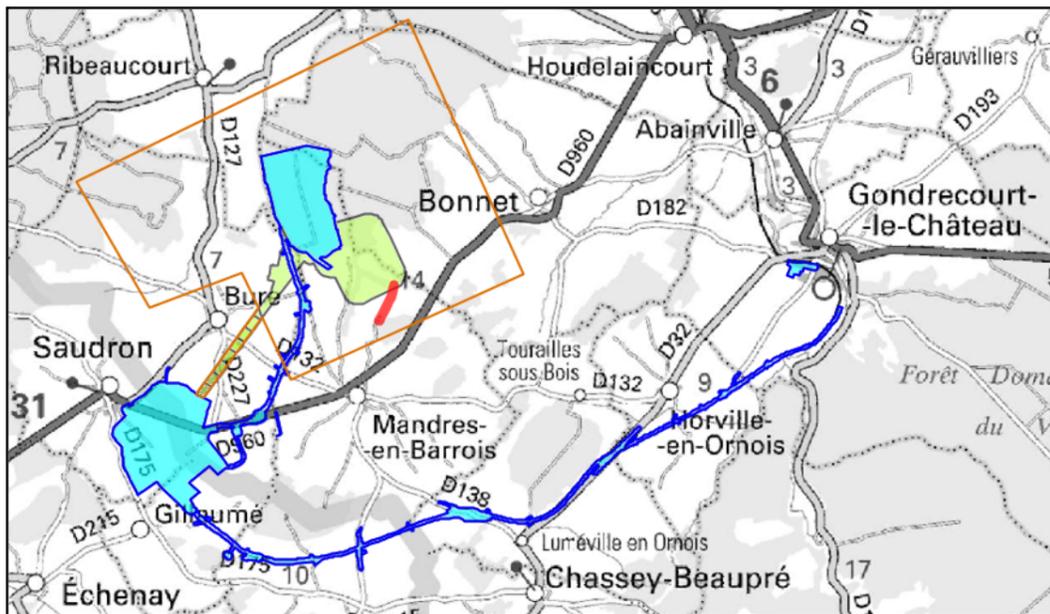
-  Limite départementale
-  Limite communale

Projet Cigéo

-  Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
-  Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

-  Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 -  Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 -  Cadastre
 -  Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) - Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité dans un service chargé de la publicité foncière doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance et la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (partie) - Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, qui est soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux îlots de propriété.

L'établissement des documents d'arpentage relève de personnes agréées par le directeur général des finances publiques, dont la liste est rendue publique et consultable sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.). Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

RÉUNIONS DE PARCELLES. – Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles à regrouper doivent appartenir au même propriétaire, être contiguës et présenter la même situation au regard du fichier immobilier (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées au service de la publicité foncière et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. – Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT OU DE BORNAGE. – Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée dès lors que cette opération peut être effectuée sans remettre en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (signe conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussigné(e)s _____

demandons l'application du présent document d'arpentage selon les modalités définies en page 1.

À _____, le _____

Signature(s) (1) :

- du (ou des) propriétaire(s) (2)
- du mandataire autorisé par le pouvoir joint (2)

LE SERVICE DU CADASTRE

Après vérification (1) :

- accepte le présent document d'arpentage
- rejette le présent document d'arpentage et joint une note explicative du (ou des) motif(s) de rejet

Cachet du service À _____, le _____

L. _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Préciser le nom, prénom et, s'il s'agit d'une personne morale, la qualité du signataire.



Numéro d'ordre du document

Date de réception du document

département		
.....		
commune		
.....		
préfixe	section	feuille
.....

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

Document établi pour (2) :

- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier
- modifier le parcellaire cadastral selon les énonciations du présent document
- appliquer un plan d'arpentage ou un procès-verbal de bornage selon les indications du présent document (sans modifier les limites parcellaires figurées au plan cadastral et sans acte à publier)
- lotissement
- expropriation
- aménagement foncier agricole forestier et environnemental

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

propriétaire(s) après modification

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE ET CACHET DE LA PERSONNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres-experts :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL 6493 N EXP JOINT

Numéro :

DATE DE L'APPLICATION SUR PCI

.....

(1) Si le document d'arpentage est produit sous forme d'esquisse, rayer "PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION" et préciser "ESQUISSE".
(2) Cocher la case correspondante.

Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 05/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : Le 11/08/2023..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A .SCHILTIGHEIM..... , le 11/08/2023.....

Document dressé par

RIS.....

à .SCHILTIGHEIM.....

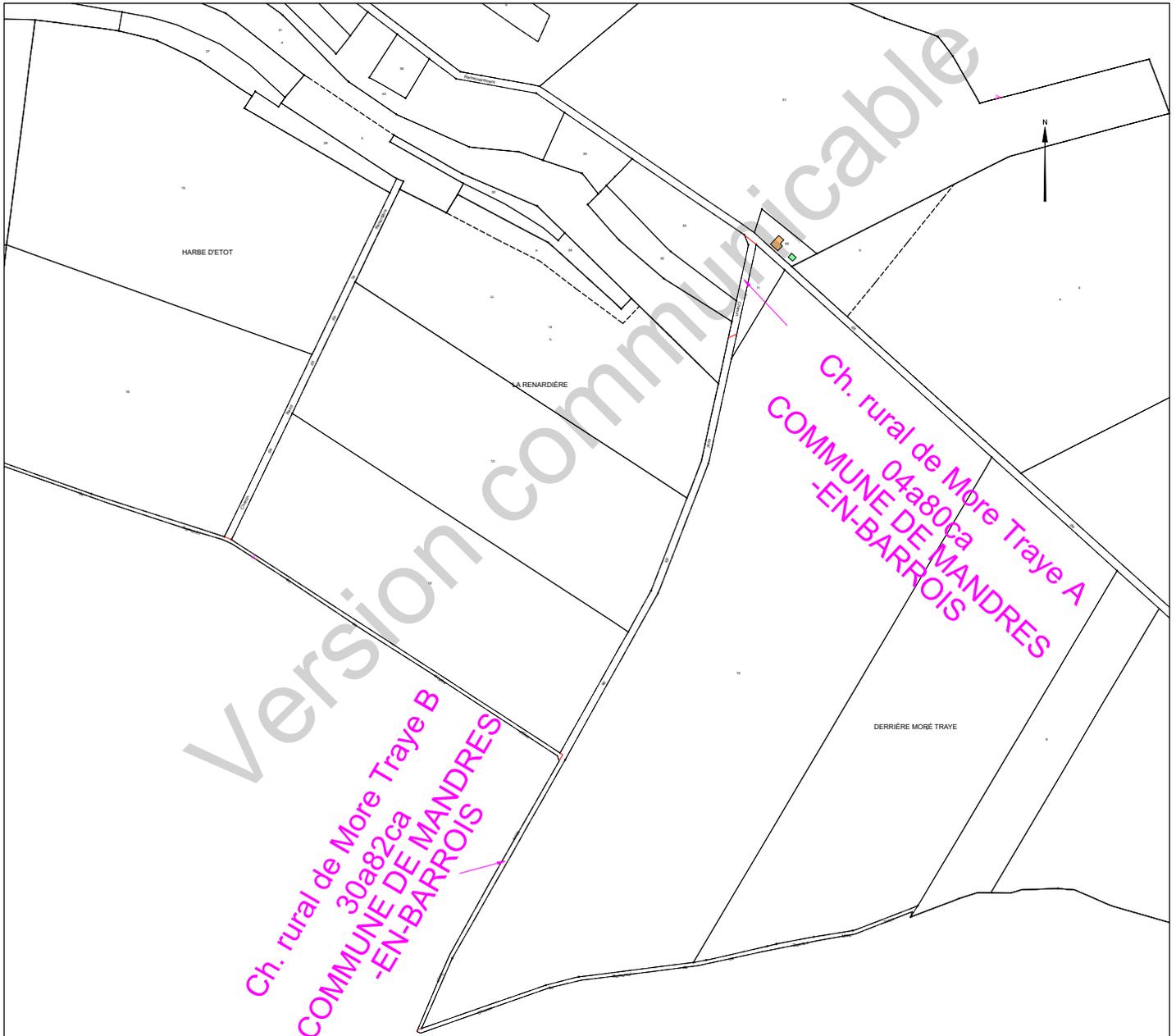
Date 11/08/2023.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



COMMUNE DE MANDRES-EN-BARROIS

Département de Meuse

ANDRA

Parc de la Croix Blanche
1/7 rue Jean Monnet
92290 CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION EN VOLUMES

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
PLANS**

Septembre 2023


GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
&
BUREAU D'ÉTUDES

HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE CLAIRE
SARL de **Géomètres Experts Associés**
Ingénieurs E.S.G.T

8, rue des prêtres
55140 VAUCOULEURS
Tel : 03 29 89 50 28
Courriel : vaucoul@herreye-julien.fr

1- INTRODUCTION	3
2- DESIGNATION	3
3- DIVISION EN VOLUMES	3
4- COMPOSITION DES VOLUMES	3
5- DEFINITION NUMERIQUE	3
5.1- <u>DEFINITION PLANIMETRIQUE</u>	4
5.2- <u>DEFINITION ALTIMETRIQUE</u>	4
6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	4
6.1- <u>VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR</u>	4
6.2- <u>VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR</u>	4
6.3- <u>TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES</u>	5
7- ANNEXE : PLAN	5

1- INTRODUCTION

L'Etablissement public national à caractère industriel et commercial dénommé "AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS" conçoit un centre de stockage réversible en couche géologique profonde.

Ce centre de stockage porte le nom de CIGEO. Il nécessite la maîtrise foncière du tréfonds de certaines propriétés pour permettre les installations souterraines.

Le présent Etat descriptif de Division en Volumes décrit une division de propriété pour permettre à l'ANDRA d'acquérir le tréfonds d'une propriété.

2- DESIGNATION

La présente division en volumes porte uniquement sur la propriété en cours de division cadastrée :

Commune de MANDRES-EN-BARROIS
Section ZD - Chemin rural de More Traye - Partie A
pour une contenance cadastrale de 4a 80ca.

3- DIVISION EN VOLUMES

Le présent ensemble est divisé en 2 volumes

- Volume 1 : Volume supérieur constitué de la partie supérieure du sol, de la surface et du volume situé au-dessus du terrain naturel.
- Volume 2 : Volume inférieur constitué du tréfonds de la propriété, sans limitation de profondeur.

4- COMPOSITION DES VOLUMES

Chaque volume est constitué d'une seule fraction d'immeuble couvrant l'intégralité de la superficie de la propriété.

5- DEFINITION NUMERIQUE

Chaque volume ou partie de volume est défini en planimétrie et en altimétrie et est représenté au plan par niveau et par des coupes. Ces volumes sont situés dans l'assiette foncière qui a été définie par le plan de remembrement mais n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délimitation contradictoire à la demande expresse du propriétaire.

5.1- DEFINITION PLANIMETRIQUE

L'assiette de l'ensemble immobilier est représentée en plan par un polygone de ceinture couleur rouge rempli de jaune.

L'ensemble immobilier étant uniquement scindé par un unique plan horizontal, le périmètre de chaque volume correspond à l'assiette de l'ensemble immobilier.

5.2- DEFINITION ALTIMETRIQUE

Le plan de base et formant sommet des volumes est défini par le plan et les coupes cotées en altitudes normales (IGN 1969).

6- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

6.1- VOLUME 1 : VOLUME SUPERIEUR.

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune, et sur les coupes ci-annexées par la couleur vert clair.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 4a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : de la cote 100m (NGF)

Niveau haut : sans limitation de hauteur.

6.2- VOLUME 2 : VOLUME INFERIEUR

Ce volume est constitué d'une seule partie, identifiée au plan par un polygone de couleur rouge rempli de jaune et sur les coupes ci-annexées par la couleur jaune.

Le volume est délimité horizontalement par les limites de la propriété (dont la contenance cadastrale est de 4a 80ca).

Le volume est délimité verticalement comme suit :

Niveau bas : sans limitation de profondeur.

Niveau haut : à la cote 100m (NGF).

6.3- TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES

Volumes	Superficie du volume (ca)	Hauteur d'application des cotes altimétriques inférieures (NGF)	Hauteur d'application des cotes altimétriques supérieures (NGF)
1	480	100 m	Sans limitation
2	480	Sans limitation	100 m

7- ANNEXE : PLAN

Le plan planimétrique et les coupes définissant les volumes par niveau est demeuré annexé.

Fait à VAUCOULEURS, le 12 septembre 2023
Le Géomètre-Expert
Jean-Baptiste HERREYE

Commune de MANDRES-EN-BARROIS

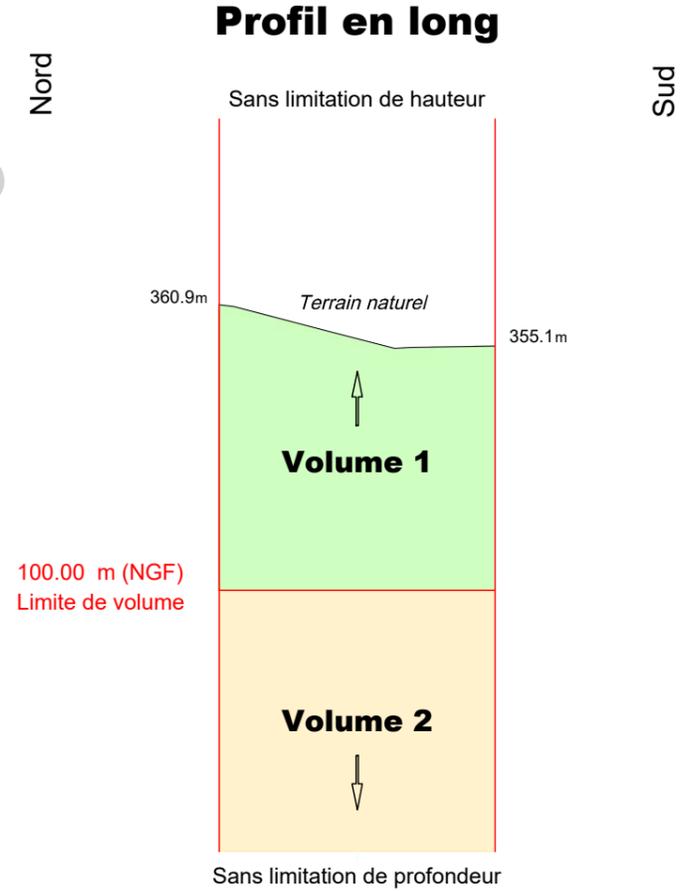
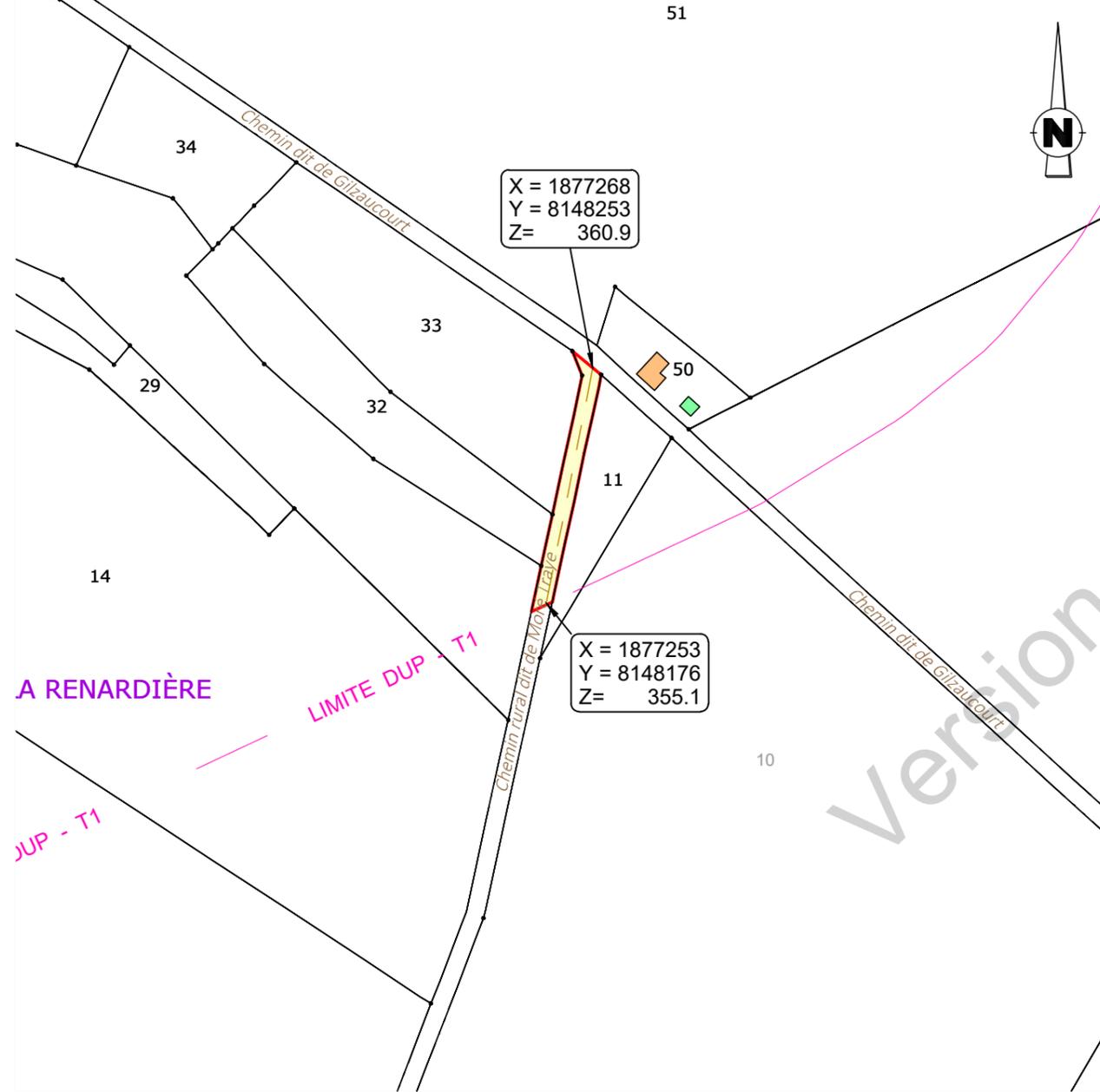
DIVISION EN VOLUMES

Section ZD - Chemin rural dit de Moré Traye
Partie A

Volume 1 : de +100.0 m (NGF) / sans limitation de hauteur

Volume 2 : sans limitation de profondeur à +100.0 m (NGF)

Planimétrie : Lambert 93 CC49 Altimétrie : MNT fourni par Andra Echelle : 1/2000



Définition des limites de l'assiette de la division en volumes

Limite définie par le plan de remembrement approuvé par arrêté préfectoral :

- limites latérales du chemin

Limite définie par un document de division parcellaire :

- Extrémité sud.

V23_0008_Volumes-.dwg	N° V23_0008		HERREYE & JULIEN
			Jean-Baptiste Claire SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T 8, rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS Tél : 03 29 89 50 28 courriel : vaucoul@herreye-julien.fr
Le 12/09/2023			

Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZP_Ch. rural de la Flatte

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZP		Ch. Terre		Ch. rural de la Flatte	0,3106

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,3106	Partielle	Oui	A	0,0278	0,2828

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,3106	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0	0,0000	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS

ABS : 000 Section : Parcelle :

Libelle : Ch. rural de la Flatte

Légende :

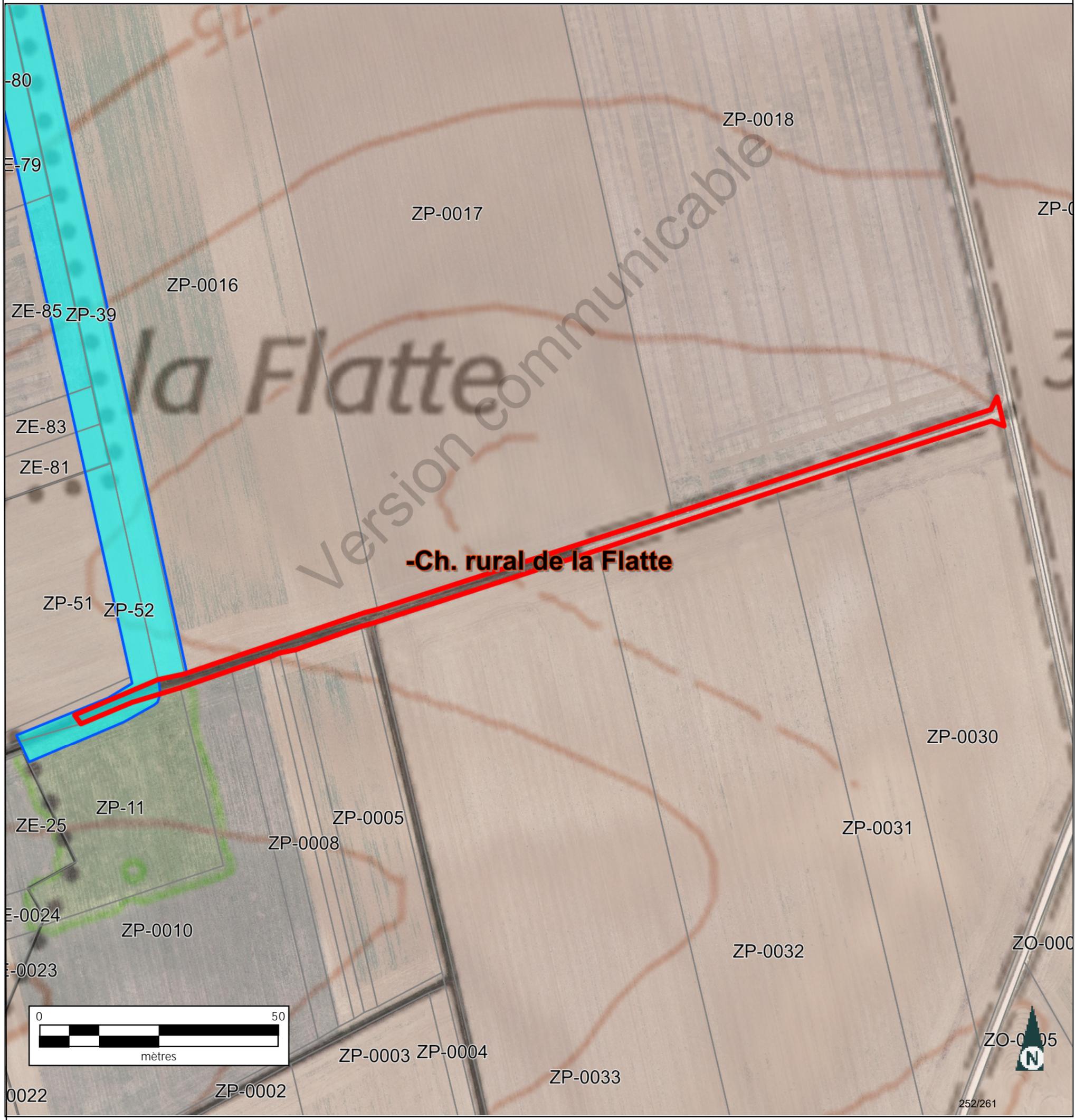
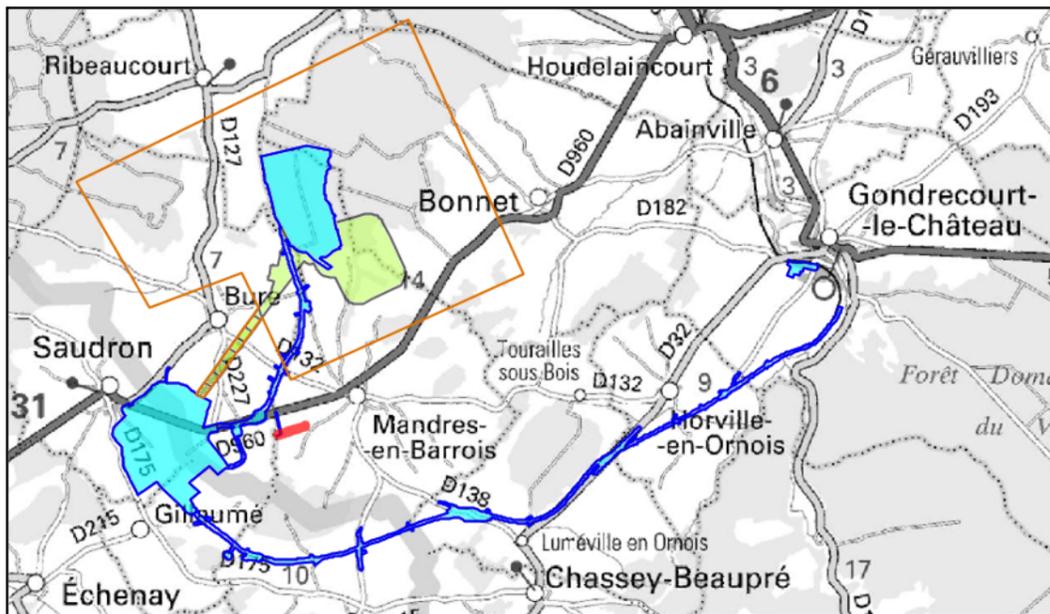
-  Limite départementale
-  Limite communale

Projet Cigéo

-  Zone d'implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
-  Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

-  Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 -  Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 -  Cadastre
 -  Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Commune : 05315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : ZP
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 06/07/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 11/09/2023.....effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.
A .SCHILTIGHEIM..... , le 11/09/2023.....

Document dressé par
RIS.....
à .SCHILTIGHEIM.....
Date 11/09/2023.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Etat parcellaire du projet Cigéo

55 – MANDRES-EN-BARROIS

Entité cadastrale : MANDRES-EN-BARROIS_000_ZP_Ch. rural du Moulin

1 – Désignation cadastrale

Dpt	Commune	INSEE	Code ABS	Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Libellé	Surface totale cadastrale (ha)
55	MANDRES-EN-BARROIS	55315	000	ZP		Ch. Terre		Ch. rural du Moulin	0,1378

2 – Emprises du projet de surface

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Surface emprise du projet (ha)	Surface restante (ha)
0,1378	Totale	Oui	A	0,1378	0,0000

3 – Emprises du projet pour le tréfonds

Surface totale cadastrale (ha)	Emprise (Totale/Partielle)	Projet de division foncière	Segments de l'emprise	Projet de division en volume	Cote NGF (m)	Surface emprise tréfonds du projet (ha)	Surface restante tréfonds (ha)
0,1378	Pas d'emprise	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0	0,0000	0,0000

4 - Liste des propriétaires

ENTITE	SIREN	RCS	REPRESENTANT	PRENOM	NOM	RUE	CP	COMMUNE
COMMUNE DE MANDRES EN BARROIS	215503152		Monsieur le Maire	JULIEN	ROBERT	MAIRIE PLACE DE LA MAIRIE	55290	MANDRES EN BARROIS

Version communicable

Dpt : 55 Commune : MANDRES-EN-BARROIS

Section : Parcelle :

Libelle : Ch. rural du Moulin

Légende :

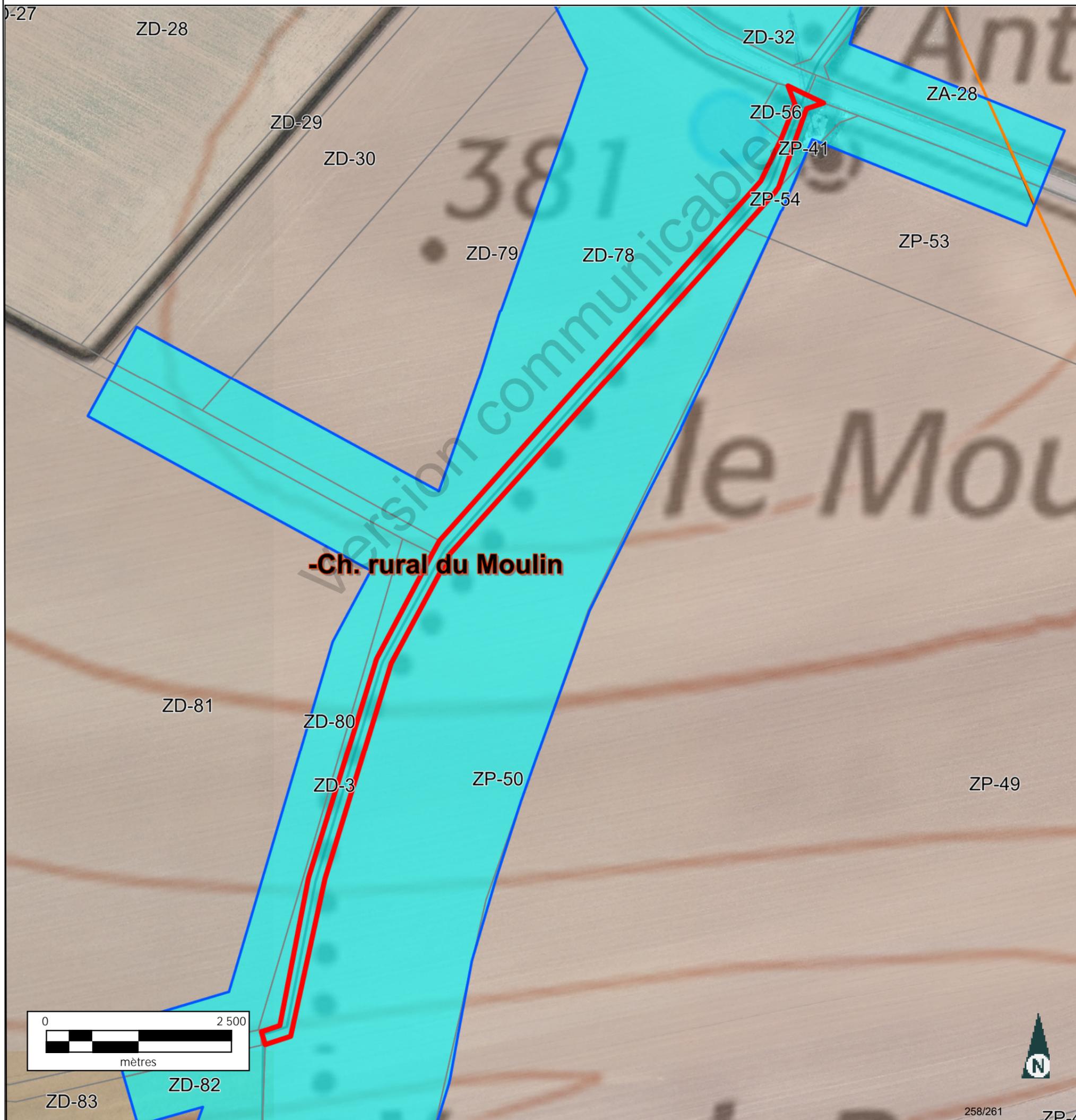
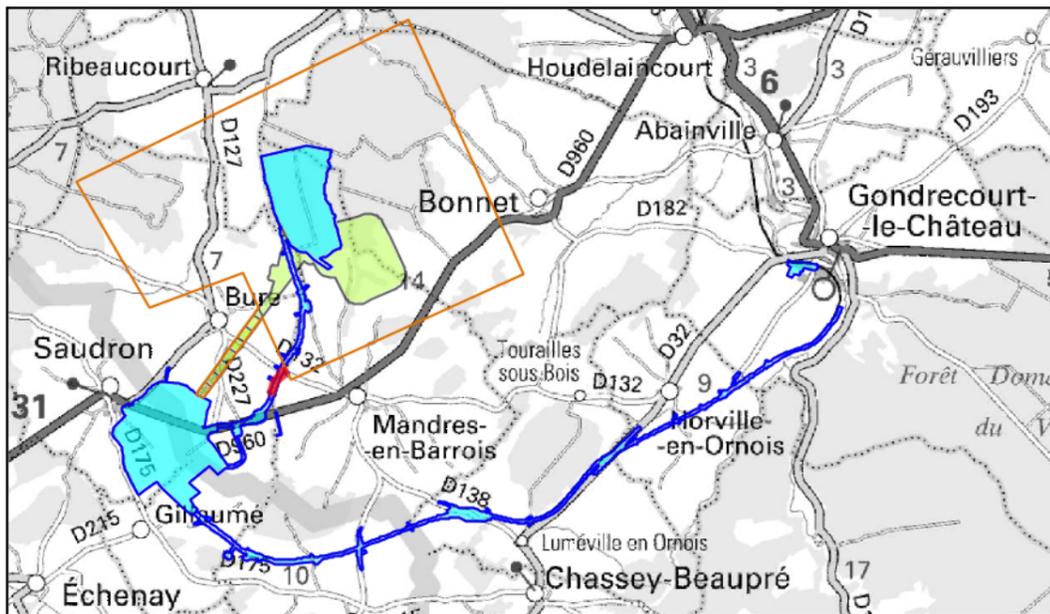
-  Limite départementale
-  Limite communale

Projet Cigéo

-  Zone d'Implantation des Ouvrages Souterrains (ZIOS)
-  Zone d'Installation potentielle de surface

Emprises foncières

-  Pleine propriété de la zone d'installation potentielle de surface
 -  Propriété du tréfonds de la ZIOS Tranche 1
 -  Cadastre
 -  Entité cadastrale
- (Fonds cartographiques)
- Scan 25 IGN
- Orthophotos IGN



Commune : 055315
Mandres-en-Barrois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....

Document vérifié et numéroté le

A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : Le 31/08/2023..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A .SCHILTIGHEIM..... , le 31/08/2023.....

Document dressé par

RIS.....

à .SCHILTIGHEIM.....

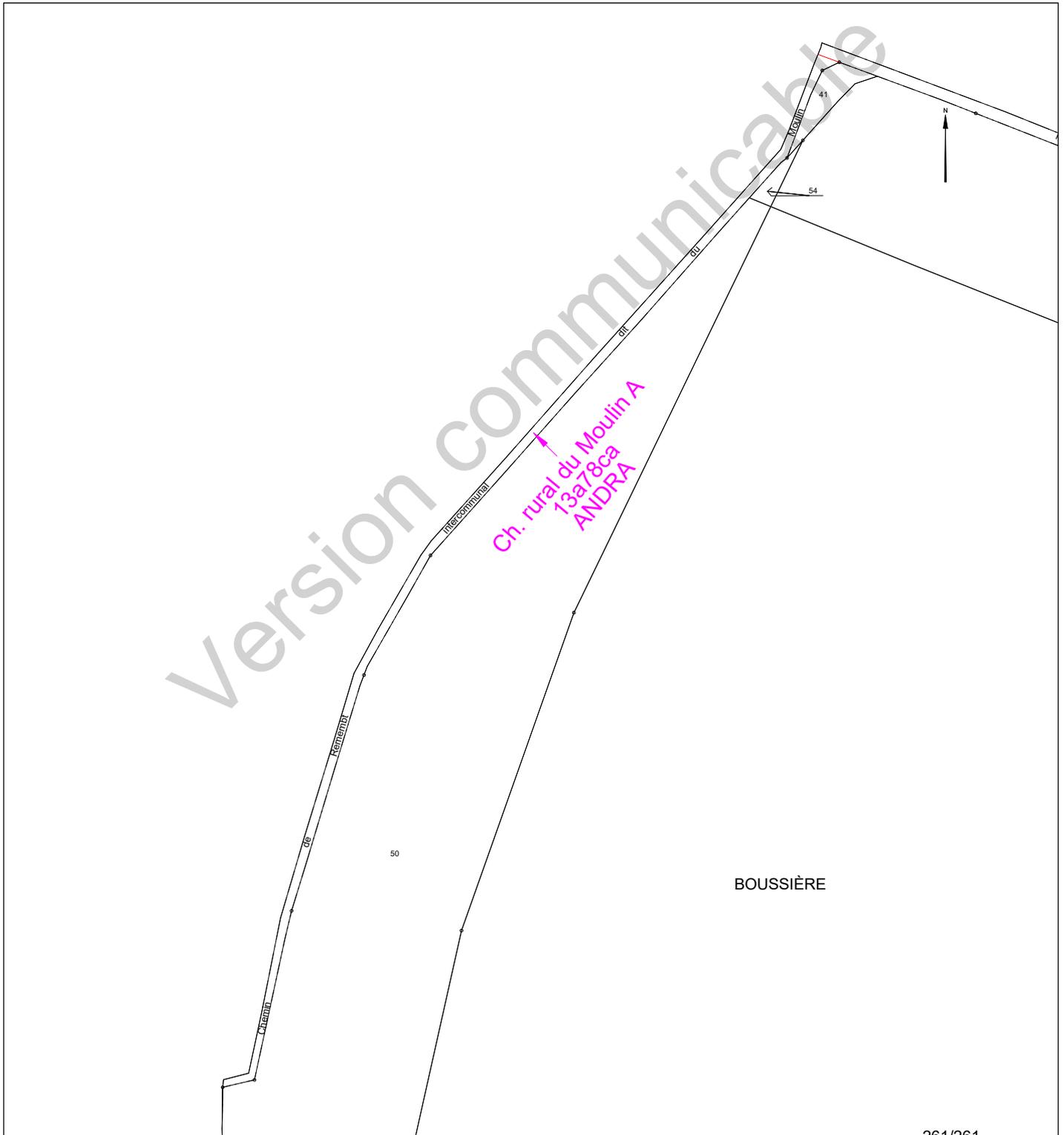
Date 31/08/2023.....

Signature :

Section : ZP
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 06/07/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Version communicable

Version communicable

Version communicable



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr

